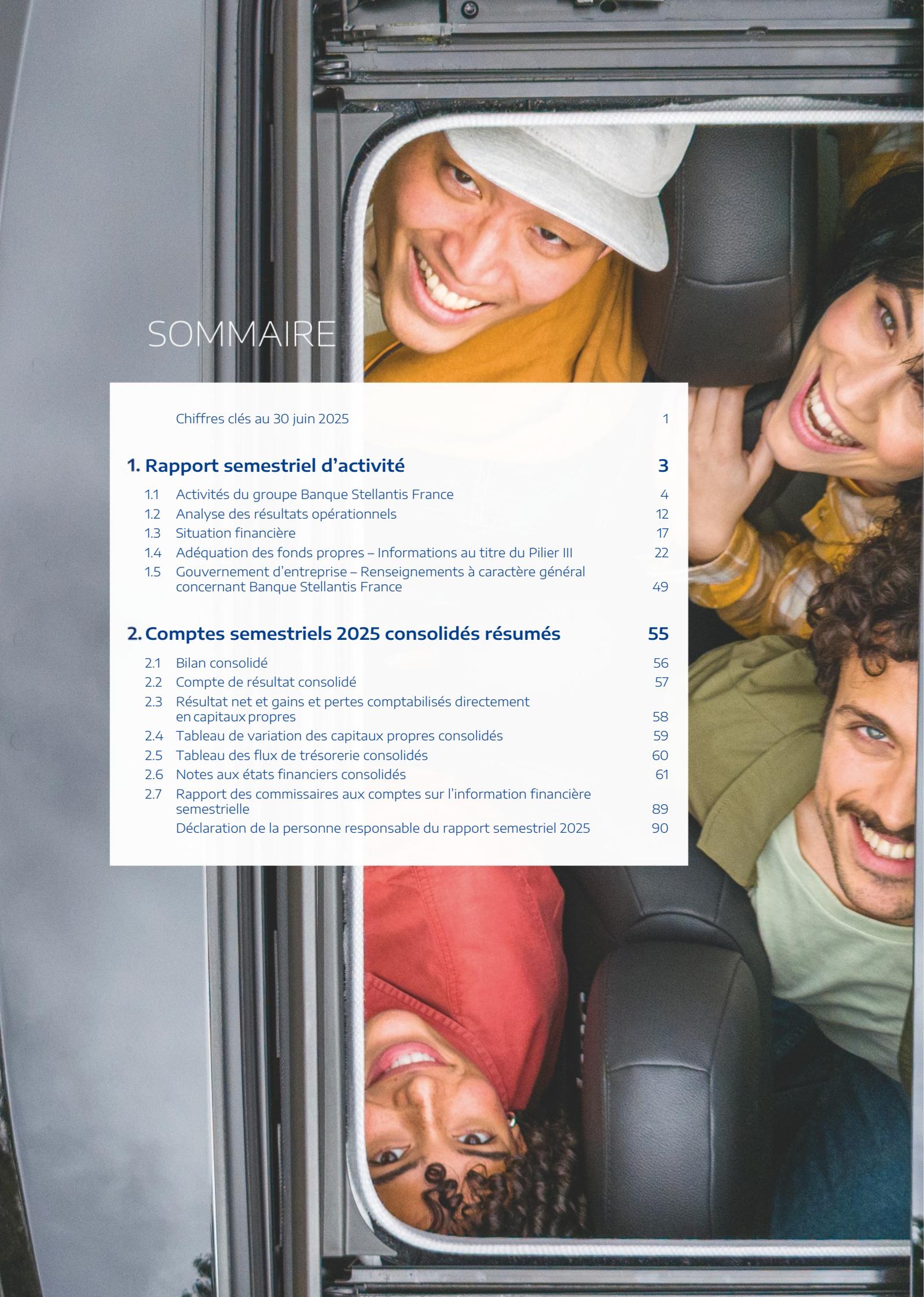




**2025**  
RAPPORT SEMESTRIEL



# SOMMAIRE

Chiffres clés au 30 juin 2025 1

## 1. Rapport semestriel d'activité 3

- 1.1 Activités du groupe Banque Stellantis France 4
- 1.2 Analyse des résultats opérationnels 12
- 1.3 Situation financière 17
- 1.4 Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III 22
- 1.5 Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant Banque Stellantis France 49

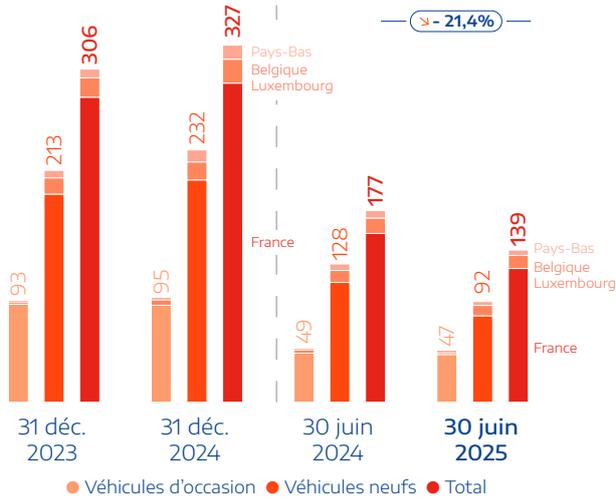
## 2. Comptes semestriels 2025 consolidés résumés 55

- 2.1 Bilan consolidé 56
- 2.2 Compte de résultat consolidé 57
- 2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 58
- 2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés 59
- 2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés 60
- 2.6 Notes aux états financiers consolidés 61
- 2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 89
- Déclaration de la personne responsable du rapport semestriel 2025 90

# Chiffres clés au 30 juin 2025

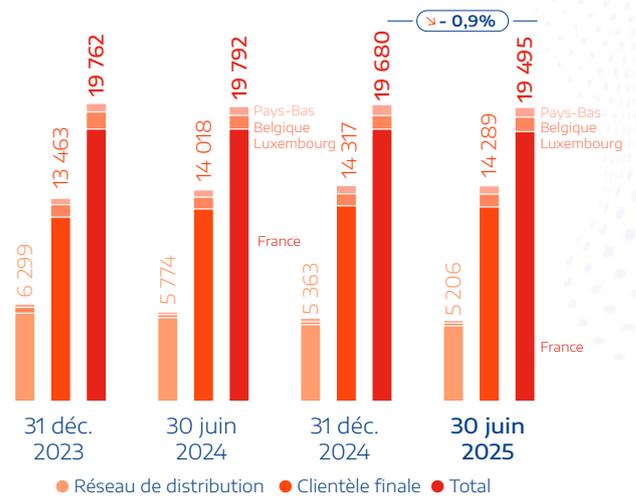
## ÉVOLUTION DES VÉHICULES FINANÇÉS À LA CLIENTÈLE FINALE

(en milliers de véhicules)



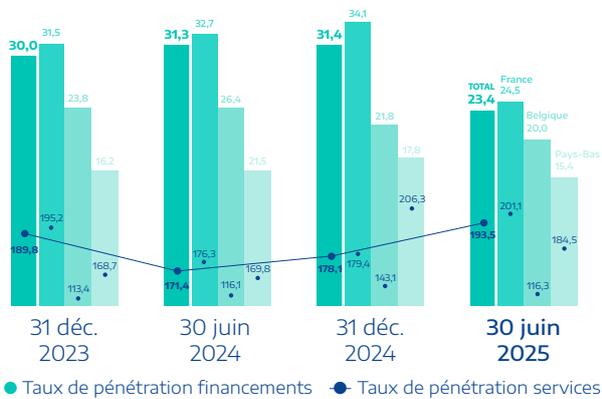
## ÉVOLUTION DES ENCOURS DE FINANCEMENTS CLIENTÈLE FINALE ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION

(en millions d'euros)

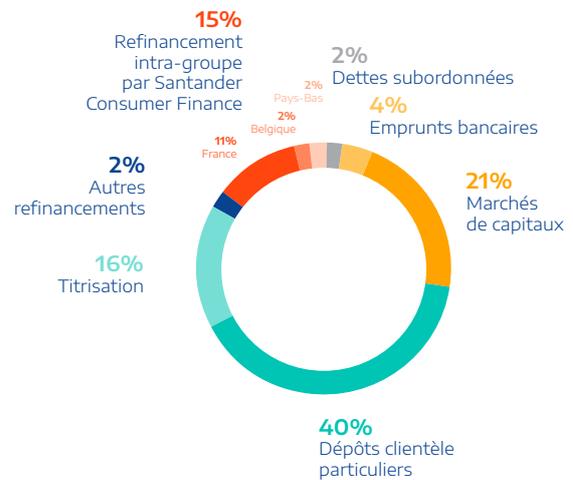


## TAUX DE PÉNÉTRATION FINANCEMENTS ET SERVICES

(en % des ventes de véhicules neufs des marques de STELLANTIS/ en % des contrats de financement)

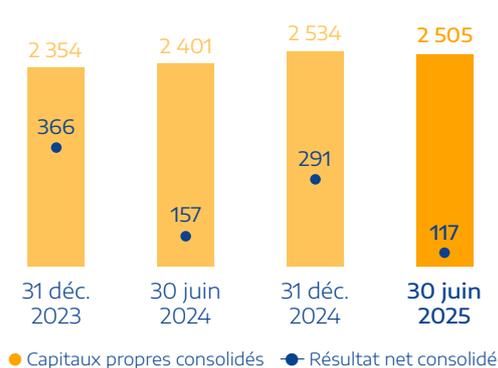


## SOURCES DE REFINANCEMENT AU 30 JUIN 2025



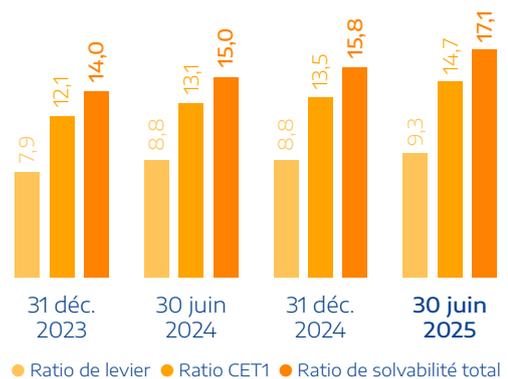
## CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)



## RATIOS DE CAPITAL

(en %)





# Rapport semestriel d'activité

<b>1.1 Activités du groupe Banque Stellantis France</b>	<b>4</b>	<b>1.4 Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III</b>	<b>22</b>
1.1.1 Résumé des informations financières	4	1.4.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	25
1.1.2 Activités du groupe Banque Stellantis France	5	1.4.2 Ratio de levier	35
<b>1.2 Analyse des résultats opérationnels</b>	<b>12</b>	1.4.3 Risque de crédit	40
1.2.1 Les ventes de véhicules de STELLANTIS	12	1.4.4 Informations relatives au risque de liquidité	44
1.2.2 Activité commerciale du groupe Banque Stellantis France	12	1.4.5 Informations relatives au risque de taux d'intérêt	47
1.2.3 Résultats des opérations	15	<b>1.5 Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant Banque Stellantis France</b>	<b>49</b>
<b>1.3 Situation financière</b>	<b>17</b>	1.5.1 Présentation générale de Banque Stellantis France	49
1.3.1 Actifs	17	1.5.2 Actionnariat – structure du capital social	49
1.3.2 Dépréciations sur créances douteuses	17	1.5.3 Conseil d'Administration et organes de direction	50
1.3.3 Politique de refinancement	18	1.5.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration	51
1.3.4 Sécurité de la liquidité	20	1.5.5 Responsables du contrôle des comptes	54
1.3.5 Notations de crédit	21		

## 1.1 Activités du groupe Banque Stellantis France

### 1.1.1 Résumé des informations financières

Les informations financières présentées dans le présent rapport semestriel ont été préparées dans le respect des normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par les pays membres de l'Union européenne.

Les comptes consolidés établis en date du 30 juin 2025 ont été revus par les commissaires aux comptes du groupe Banque Stellantis France, PricewaterhouseCoopers Audit et Forvis Mazars.

#### Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	Variation en %
Produit net bancaire	335	354	(5,4%)
Charges générales d'exploitation et assimilées	(117)	(111)	5,4%
Coût du risque	(40)	(27)	48,1%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>178</b>	<b>216</b>	<b>(17,6%)</b>
Autre résultat hors exploitation	(1)	(2)	(50,0%)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>177</b>	<b>214</b>	<b>(17,3%)</b>
Impôts sur les bénéfices	(60)	(57)	5,3%
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>117</b>	<b>157</b>	<b>(25,5%)</b>

#### Bilan consolidé

(en millions d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024	Variation en %
<b>Actif</b>			
Caisse, banques centrales, CCP	1 332	1 298	2,6%
Actifs financiers	8	7	14,3%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	799	860	(7,1%)
Prêts et créances sur la clientèle	19 495	19 680	(0,9%)
Actifs d'impôts	53	12	341,7%
Autres actifs	638	578	10,4%
Opérations de location simple	141	152	(7,2%)
Immobilisations corporelles	16	12	33,3%
Immobilisations incorporelles	34	34	0,0%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>22 516</b>	<b>22 633</b>	<b>(0,5%)</b>

	30 juin 2025	31 décembre 2024	Variation en %
<b>Passif</b>			
Passifs financiers	20	25	(20,0%)
Dettes envers les établissements de crédit	3 441	3 977	(13,5%)
Dettes envers la clientèle	7 645	6 737	13,5%
Dettes représentées par un titre	6 767	7 219	(6,3%)
Passifs d'impôts	807	737	9,5%
Autres passifs	980	1 053	(6,9%)
Dettes subordonnées	351	351	0,0%
Capitaux propres	2 505	2 534	(1,1%)
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>22 516</b>	<b>22 633</b>	<b>(0,5%)</b>

#### Encours de financement par segment de clientèle

(en millions d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024	Variation en %
Réseau de distribution	5 206	5 363	(2,9%)
Clientèle finale	14 289	14 317	(0,2%)
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>	<b>19 495</b>	<b>19 680</b>	<b>(0,9%)</b>

## 1.1.2 Activités du groupe Banque Stellantis France

### 1.1.2.1 Présentation

Stellantis Financial Services Europe, entité financière de STELLANTIS (né de la fusion en janvier 2021 des groupes automobiles PSA et FCA), spécialisée dans le financement automobile et Santander Consumer Finance, filiale du groupe Banco Santander, spécialisée dans le crédit à la consommation, ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat financier portant sur 11 pays en Europe. Ce partenariat a évolué le 31 mars 2022 suite à la décision de STELLANTIS de réorganiser ses activités de financement en Europe, afin de proposer des offres de financement cohérentes, pays par pays, et attractives pour l'ensemble des clients, concessionnaires et distributeurs des marques de STELLANTIS dans les différents pays d'Europe.

Cette réorganisation a été effective à compter du 3 avril 2023, date à laquelle Santander Consumer Finance a été confirmé en tant que partenaire exclusif de STELLANTIS, par le biais de sociétés communes (co-entreprises détenues à 50% par chacun des deux partenaires) pour les activités de financement, exception faite de la location longue durée à la clientèle de professionnels et d'entreprises, pour la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Pologne, les Pays-Bas et, par le biais d'un accord commercial au Portugal.

À cette même date, la dénomination sociale de PSA Banque France a été modifiée pour devenir « Banque Stellantis France » et son périmètre d'intervention s'est élargi à l'ensemble des marques de STELLANTIS commercialisées en France à savoir Peugeot, Citroën, DS, Opel, Fiat, Abarth, Alfa Romeo, Jeep, Maserati, Lancia, Dodge et Ram pour toutes les techniques de financement et toutes les typologies de clientèle, exception faite de la location longue durée pour la clientèle de professionnels et d'entreprises.

#### A. Organisation

Banque Stellantis France est contrôlée à 50/50 par Stellantis Financial Services Europe et par Santander Consumer Finance, et se trouve consolidée par intégration globale au sein du groupe Santander.

#### STRUCTURE DU GROUPE BANQUE STELLANTIS FRANCE



Le 30 mai 2023, Banque Stellantis France a acquis, auprès de Stellantis Financial Services España (co-entreprise basée en Espagne et détenue à 50% par Stellantis Financial Services Europe et 50% par Santander Consumer Finance), les titres des sociétés Stellantis Financial Services Belux et Stellantis Financial Services Nederland. Le groupe Banque Stellantis France consolide désormais par intégration globale ces deux sociétés de financement automobile opérant en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Au cours de l'année 2024, le groupe Banque Stellantis France a également accompagné le retour de la marque Lancia en France, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas ainsi que le lancement dans ces mêmes pays de la marque Leapmotor avec ses modèles exclusivement électriques.

Banque Stellantis France offre une gamme complète de produits financiers destinés à ses clients finaux ainsi qu'aux réseaux de distribution des marques de STELLANTIS assortis de produits d'assurance et de services, permettant ainsi aux clients de bénéficier d'une offre globale et cohérente sur le lieu de vente des voitures. Le groupe Banque Stellantis France assure également aux réseaux de distribution des marques de STELLANTIS le financement de leurs stocks de véhicules neufs, de véhicules d'occasion, de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que celui du besoin en fonds de roulement.

Banque Stellantis France est un établissement de crédit qui détient à 100% :

- en France, CREDIPAR qui possède elle-même 100% de CLV ;
- et depuis le 30 mai 2023, les sociétés Stellantis Financial Services Belux et Stellantis Financial Services Nederland, qui sont deux sociétés de financement automobile opérant, pour la première en Belgique et au Luxembourg et pour la seconde, aux Pays-Bas.

Le groupe Banque Stellantis France est implanté et exerce son activité sur l'ensemble du territoire français depuis son siège social, sis au 43, rue Jean-Pierre Timbaud, Poissy (78300) et ses trois agences (Grand Paris, Lyon et Rennes), et depuis le 30 mai 2023, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

## B. Organisation de la coopération entre Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance

La coopération entre Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance s'organise au sein du groupe Banque Stellantis France au travers d'une gouvernance partagée.

## C. Activités et stratégie

Son modèle économique fondé sur sa proximité avec les marques de STELLANTIS et leurs réseaux de distribution ainsi que sur le support financier du groupe Santander, s'appuie sur :

- **une offre de solutions de financement complète, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des différents réseaux ainsi qu'à ceux de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux grâce à des équipes terrains engagées permet au groupe Banque Stellantis France de développer des solutions de financement et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins. Depuis avril 2023, ces équipes ont élargi leur champ d'action auprès des réseaux Opel, Fiat, Abarth, Alfa Romeo, Jeep, Maserati, Dodge et Ram puis en 2024, à ceux des marques Lancia et Leapmotor. L'offre du groupe Banque Stellantis France est également proposée dans le réseau Aramis spécialiste de l'achat en ligne, par téléphone ou auprès de son propre réseau d'agences de véhicules neufs toutes marques ou de véhicules d'occasion reconditionnés. Aramis est une société de STELLANTIS ; Depuis fin 2024, dans le cadre de sa stratégie de diversification, Banque Stellantis France déploie également une offre de financement de véhicules d'occasion auprès de partenaires indépendants du groupe Stellantis.
- **une relation privilégiée avec les marques de STELLANTIS et leurs réseaux de distribution.** Les solutions de financement, d'assurance et de services sont commercialisées par l'intermédiaire des réseaux de distribution des marques, avec une approche globale qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule, mais également en ligne sur les sites internet des marques et des réseaux de distribution. Le taux de renouvellement d'un véhicule auprès de ces marques est habituellement plus élevé lorsque les clients financent leurs véhicules via le groupe Banque Stellantis France. Ces solutions sont généralement développées pour tous types d'énergies et certaines offres peuvent également accompagner des stratégies spécifiques comme l'électrification des marques ou encore le développement de véhicules sans permis ;
- **un système d'information performant intégré dans le point de vente qui évolue afin d'être au plus près des affaires en cours des réseaux.** Les systèmes d'information du groupe Banque Stellantis France sont intégrés à ceux des marques de STELLANTIS, permettant ainsi aux distributeurs de ces marques de faire une proposition commerciale globale portant sur le véhicule, son financement et d'éventuels services accessoires. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de crédit directement chez le distributeur du véhicule ;

Les règles de gouvernance des comités mises en place dans le cadre de la coopération dans tous les domaines (commerce, risque, finance, marketing, etc.), sont compatibles avec le cadre réglementaire de la gouvernance d'entreprise.

- **une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options facultatives d'assurances et de services liées au véhicule ou accessoires à son financement, proposées soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche *one-stop shopping* est de rendre les financements, assurances et services globalement plus attractifs pour les clients. Cette offre prend en compte les évolutions du comportement du client vers plus de mobilité ;
- **une exploitation optimale des outils digitaux au profit du parcours client et de la relation avec le point de vente.** Afin d'accompagner l'évolution du comportement des clients lors du choix du véhicule, le groupe Banque Stellantis France propose des solutions en ligne sur le site des marques et des réseaux de distribution. Ces parcours digitaux, proposés sur l'ensemble des marques de STELLANTIS, offrent des solutions complètes de vente et de financement de véhicules neufs ou d'occasion, soit 100% en ligne, soit avec une finalisation en points de vente. Des dispositifs d'aide en ligne ou au téléphone sont par ailleurs mis en place afin de répondre instantanément à toutes les questions des clients pour finaliser leur démarche. Enfin, des dispositifs de simulation de financement et de calcul de coût d'usage (TCO) sont en outre proposés depuis 2024 à l'ensemble des réseaux via une application mobile pour smartphone, tablette ou en application web (*Fin&Go*).
- **une politique de refinancement diversifiée.** Le groupe Banque Stellantis France bénéficie des financements levés sur les marchés de capitaux (titres de créances négociables et émissions obligataires sous-programme EMTN), apportés par les opérations de titrisation de créances, de la collecte d'épargne auprès du grand public, d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) et de lignes bancaires bilatérales, en complément du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire financier dédié de STELLANTIS, le groupe Banque Stellantis France opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux de ses propres risques. La politique commerciale est quant à elle déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing et commerciale des marques de STELLANTIS. Le système de gestion des actifs repose sur une politique robuste d'acceptation des crédits accordés aux particuliers, basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement aux entreprises.

### 1.1.2.2 Offre de produits et services

Le groupe Banque Stellantis France propose en France, et depuis mai 2023, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas des offres de financement, d'assurances et de services ainsi que d'épargne grand public en France, et depuis 2023, en Allemagne, en Espagne et aux Pays-Bas :

- **le financement à la clientèle finale représente 73% des encours de financement au 30 juin 2025.** L'offre aux particuliers se compose d'un ensemble de solutions incluant des financements à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que des solutions de location avec ou sans option d'achat. Cette offre continue de s'enrichir afin de s'adapter aux nouveaux comportements de ses clients particuliers qui souhaitent des solutions globales de mobilité et liées à leur usage. Le véhicule est au centre de leur mobilité, mais il doit faire partie de leur écosystème qui englobe tous les moyens de transport à disposition. D'ailleurs, le groupe Banque Stellantis France met en place des offres qui répondent à ce nouveau besoin de flexibilité, notamment à travers des offres de location sans engagement de durée sur les véhicules thermiques et électriques ou des loyers sur mesure qui permettent une flexibilité des mensualités en fonction de l'usage du véhicule.

Les solutions mises en œuvre se déclinent également pour les clients professionnels, avec une offre très large qui s'adresse aux entreprises de toutes tailles via des formules de crédit-bail, associées à des services facilitant la vie du conducteur ou du gestionnaire de parc ;

- **le financement au réseau de distribution représente 27% des encours au 30 juin 2025.** Des solutions de financement sont mises à la disposition des réseaux de distribution des marques de STELLANTIS afin de leur permettre de financer leur stock de véhicules neufs, de véhicules d'occasion et de pièces détachées, ainsi que leur besoin en fonds de roulement ou leurs investissements ;
- **les assurances et les services.** Destinée à la clientèle finale, une gamme étendue de produits d'assurance et de services est proposée :
  - assurances liées au financement comme l'assurance décès-invalidité, les garanties hospitalisation ou chômage, ou les assurances perte financière qui interviennent en cas de perte totale du véhicule financé (vol ou accident). Le groupe Banque Stellantis France continue le déploiement de sa stratégie de flexibilité avec LOCAVIE. Cette prestation qui permet de soulager le client, en cas d'événements familiaux (mariage, naissance, décès, etc.) ou d'événements temporaires grevant son budget (hospitalisation, perte d'emploi, etc.) remporte un vif succès auprès de la clientèle, depuis son lancement mi-2021 (clientèle de particuliers) et fin 2024 (clientèle de professionnels) avec la prestation LOCAVIE PRO développée sur le modèle de l'offre LOCAVIE des particuliers. De plus depuis 2023, le groupe Banque Stellantis France a renforcé ses produits de perte

#### A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment de clientèle :

- les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers et les entreprises, à travers des solutions de financement à crédit ou de location ;

financière avec des offres (sécurité remplacement) permettant au client de bénéficier d'une garantie complète en cas de sinistre total d'un véhicule financé en location avec option d'achat.

- assurances et services liés au véhicule tels que l'assurance automobile ou les extensions de garantie pour les véhicules neufs et d'occasion, des prestations d'assistance intégrant des solutions de mobilité ainsi que des services additionnels liés, par exemple, à la maintenance des véhicules ou encore aux véhicules électriques. Des formules spécifiques pour les véhicules connectés sont également proposées et remportent un vif succès auprès des clients.

Le groupe Banque Stellantis France accompagne aussi le déploiement des labels de véhicules d'occasion SPOTICAR et CERTIFIED de STELLANTIS en proposant depuis fin 2021 une gamme de produits d'extension de garantie et maintenance dédiée. Une offre d'assurance automobile connectée innovante : « Drive & Connect », élaborée et distribuée par ses partenaires assureurs et courtiers, est disponible pour les véhicules neufs et d'occasion des marques Peugeot, Citroën, DS et désormais Opel. Les autres marques de STELLANTIS proposeront également cette offre, pour les véhicules équipés d'un boîtier télématique. Cette offre distribuée en partenariat avec le groupe AXA France avait été primée Argus d'Or 2022 de la « Meilleure Assurance Affinitaire/Collaborative » et s'étend au fur et à mesure aux autres marques financées par le groupe Banque Stellantis France. En parallèle, et pour accompagner les entreprises, des assurances spécifiques ont été mises en place depuis quelques années pour protéger leurs activités telles que la garantie sur matériel transporté ou la perte d'exploitation liée à l'immobilisation du véhicule. Fin 2021, une solution d'assurance connectée destinée aux petits parcs (inférieurs à neuf véhicules), sur le modèle d'assurance connectée disponible pour les particuliers, était également venue enrichir la gamme de produits et services disponibles pour les professionnels. Les grands parcs ne sont pas oubliés et pour renforcer son développement sur la cible des flottes, Banque Stellantis France a déployé en 2025 la SR FLOTTE, perte financière ciblée et adaptée pour les usages des grands parcs automobiles. L'ensemble de l'offre produits et services évolue afin d'accompagner les différentes stratégies de STELLANTIS depuis l'électrification jusqu'aux véhicules sans permis ou aux différents projets autour de la « Mobility as a Service » ;

- **l'épargne grand public.** L'activité d'épargne grand public « DISTINGO BANK » est constituée des livrets d'épargne et de comptes à terme fixe. Sur le premier semestre 2025, l'encours de dépôts connaît une croissance significative avec 930 millions d'euros collectés, notamment grâce au succès à l'international qui se poursuit en Allemagne et aux Pays-Bas.

- les activités de prêts au réseau de distribution des marques de STELLANTIS correspondent à des financements de stock de véhicules neufs (VN), de véhicules d'occasion (VO) et de pièces détachées. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, sous forme de prêts et locations, pour financer les véhicules et matériels utilisés dans leur activité courante, de financements de besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts de trésorerie, des prêts immobiliers pour financer leurs locaux, et d'autres types de produits parmi lesquels des comptes courants classiques.

## B. Activités de financement de la clientèle finale

Le groupe Banque Stellantis France finance l'achat et la location avec ou sans option d'achat de véhicules neufs et d'occasion auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises (exception faite de la location longue durée pour les professionnels et les entreprises) au travers des réseaux de concessionnaires des marques de STELLANTIS. Les solutions de financement proposées incluent des assurances et des services qui protègent le client et/ou son véhicule.

Le groupe Banque Stellantis France est aussi le partenaire financier exclusif des quadricycles Citroën AMI et Fiat TOPOLINO lancés fin 2023, et le partenaire d'Aramis, réseau spécialisé dans la vente de voitures neuves et d'occasion de STELLANTIS.

Au premier semestre 2025, le groupe Banque Stellantis France a soutenu le lancement des nouveaux modèles de toutes les marques de STELLANTIS par la mise en place d'offres fidélisantes dédiées proposant à la fois le financement, l'assurance et les services en s'appuyant notamment sur des solutions de location. Les taux d'intérêt proposés à la clientèle sont principalement des taux fixes.

Des offres promotionnelles bénéficiant du support des marques peuvent également être proposées à la clientèle afin de dynamiser les ventes de véhicules ou de favoriser la commercialisation de certains modèles. Les procédures habituelles de score et de tarification sont également appliquées à ce type de financements.

### Politique commerciale et taux de pénétration

Le groupe Banque Stellantis France travaille de manière privilégiée avec les réseaux de distribution de l'ensemble des marques de STELLANTIS. Au cours du premier semestre 2025, il a financé 23,4% des véhicules neufs immatriculés en France, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas par les marques de STELLANTIS.

Les solutions de financement sont commercialisées par l'intermédiaire de ces réseaux de distribution, avec une approche globale visant à proposer à la clientèle finale, au moment de la vente du véhicule, une offre de financement, d'assurances et de services. Ces solutions évoluent en fonction du besoin des clients pour une mobilité simple et facile.

Les systèmes d'informations du groupe Banque Stellantis France sont intégrés à ceux des marques, donnant au réseau de distribution une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation avec les clients. Cette capacité de *one-stop shopping* est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de financement directement auprès du distributeur. Ce système d'information intégré est un levier majeur de réduction des coûts et du temps de traitement des demandes. La signature électronique est possible pour les particuliers et les clients entreprises dont le signataire est aussi dirigeant. Cette démarche de simplification du parcours client et de la relation avec le point de vente démontre la volonté du groupe Banque Stellantis France d'être le partenaire privilégié de ses clients.

Accompagnant la communication et les offres des marques de STELLANTIS sur leurs sites internet, le groupe Banque Stellantis France a développé des outils de simulation de financements disponibles sur les sites des marques et des réseaux de distribution. Initiée en 2017, par la mise en place d'une solution en ligne de financement, puis en 2019 avec une décision intégrée pour les commandes de véhicules disponibles en stock de STELLANTIS, la proposition de solutions digitales continue d'évoluer pour répondre aux besoins des clients. La possibilité est par exemple offerte aux clients particuliers de configurer, commander et financer en ligne leur nouveau véhicule neuf (selon la marque) tout en favorisant la relation avec un point de vente des réseaux des marques.

Le taux de pénétration est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules neufs au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers immatriculés en France, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas par STELLANTIS. Le nombre de nouveaux véhicules immatriculés inclut les véhicules achetés au comptant, donc sans financement.

### Financements de VN et VO à la clientèle finale

Le financement d'une vente par un crédit se fait principalement à mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts. Dans certains cas, des offres de crédit ballon peuvent également être proposées à la clientèle et se caractérisent par une dernière mensualité plus importante que les précédentes. Dans ce dernier cas, le client, propriétaire du véhicule financé par le crédit, a la possibilité de revendre son véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalant à la dernière mensualité (paiement ballon) selon l'engagement de reprise du véhicule signé par le concessionnaire au moment de l'acquisition du véhicule.

Ce financement peut être total ou partiel. L'emprunteur a en effet la possibilité d'effectuer un apport personnel couvrant une partie du prix du véhicule et de recourir à un financement pour le montant résiduel. Dans tous les cas, le montant du financement ne peut excéder 100% du prix du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients (principalement les particuliers) choisissent de financer partiellement le prix d'achat de leur véhicule.

Les durées de financement s'échelonnent principalement entre un et six ans. Les remboursements sont généralement mensuels. Il est possible dans certains cas de décaler la première échéance à 60 ou 90 jours. L'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à tout moment. Des pénalités peuvent dans ce cas être demandées au client.

Les financements de véhicules octroyés par le groupe Banque Stellantis France peuvent être assortis de garanties, notamment en fonction du type de véhicule financé et/ou en raison du profil de risque du client, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise.

Le groupe Banque Stellantis France peut ainsi demander le cautionnement d'un tiers. Pour la clientèle d'entreprises, une garantie sur des actifs de l'entreprise ou sur son fonds de commerce peut être également demandée.

## Activités de location à la clientèle finale

Les activités de location sont constituées pour les particuliers par la location longue durée (LLD) ainsi que par la location avec option d'achat (LOA) ou le crédit-bail (CB) pour les professionnels. Ces différents types de locations sont comptabilisés comme des locations financières dans les comptes consolidés du groupe Banque Stellantis France, et sont intégrés aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme des actifs immobilisés dans les comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales.

Ainsi, le groupe Banque Stellantis France achète des véhicules aux concessionnaires et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe Banque Stellantis France reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme du contrat de LOA ou de CB, le client a le choix d'exercer son option d'achat ou de rendre le véhicule. Comme pour les contrats de LLD, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage alors à racheter le véhicule au groupe Banque Stellantis France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de rachat du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe Banque Stellantis France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location (le concessionnaire ou le constructeur respectant leur engagement de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe Banque Stellantis France n'en est pas pour autant affecté. Cependant, le groupe Banque Stellantis France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si, au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le prix prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers futurs non versés par le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice financier dû à la résiliation anticipée du contrat.

### Acceptation, règlement et recouvrement

Le groupe Banque Stellantis France a développé des scores d'acceptation différenciés pour :

- les financements portant sur des VN ou sur des VO ;
- les financements accordés à une clientèle de particuliers ou de professionnels ;
- les différentes techniques de financements : crédit ou location.

Les données utilisées pour évaluer le risque de contrepartie des emprunteurs proviennent notamment des renseignements et/ou documents fournis directement par les clients et complétés, le cas échéant, par des informations issues de bases de données internes établies à partir des profils détaillés des clients et de leurs historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées grâce aux différentes bases de données mises à disposition par les organismes publics (tels que la Banque de France). Pour la clientèle d'entreprises, le groupe Banque Stellantis France utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales afin de vérifier leur solvabilité. En cas de refus de financement, le groupe Banque Stellantis France conserve le dossier pendant une période de six mois, ce qui peut engendrer une alerte en cas de nouvelle demande de financement émanant du même client pendant cette période.

Les échéances et les loyers sont en général réglés par prélèvement automatique. En cas de détection d'impayé, un second prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivant la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Le groupe Banque Stellantis France utilise à la fois des équipes internes de recouvrement amiable pour tenter de résoudre cet incident ainsi qu'un prestataire extérieur qui intervient en support de l'équipe interne et prend en charge le démarrage de la procédure.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 65 jours, les équipes du recouvrement précontentieux reprennent la gestion de ces incidents de paiement. Des courriers sont alors adressés aux clients, appuyés également par des appels téléphoniques. En fonction des éléments constitutifs du dossier et des informations communiquées par le client, les équipes de recouvrement déterminent la solution qui semble la plus adaptée à la situation du client afin qu'il soit procédé à la mise à jour des arriérés de paiement. Il pourra être envisagé de demander à un spécialiste du recouvrement à domicile d'intervenir auprès du client ou de mettre en place des solutions de réaménagement de dettes, et si aucune de ces solutions ne semble appropriée, de proposer la reprise du véhicule financé de façon amiable ou judiciaire, déclenchant alors la résiliation du contrat de financement.

Après la reprise du véhicule, le groupe Banque Stellantis France met en œuvre les procédures légales existantes (comme les enchères, par exemple) pour revendre le véhicule.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 150 jours, les dossiers de financement sont déclarés déchués de leur terme et les équipes du recouvrement contentieux vont tenter de récupérer le solde total du financement en tentant tout d'abord de trouver un ultime arrangement avec les clients concernés avant de lancer des procédures plus contraignantes ou de reprendre possession du véhicule si cela n'a pas pu être fait antérieurement.

Lorsque des impayés subsistent au-delà des 48 mois pour les financements par crédit ou des 24 mois pour les contrats de location après la déchéance du terme, les équipes du recouvrement contentieux demandent l'intervention de prestataires externes spécialisés afin de recouvrer les impayés et, le cas échéant, de procéder à une cession de créances.



### C. Activités de financement au réseau de distribution

Le groupe Banque Stellantis France propose des solutions de financement pour les stocks de véhicules neufs, de démonstration, d'occasion et de pièces détachées détenus par les distributeurs des marques de STELLANTIS. En complément de cette activité principale, d'autres types de financements sont également proposés aux concessionnaires de ces marques afin de répondre à leurs besoins d'exploitation (fonds de roulement, comptes courants, etc.) ou d'investissements.

### D. Activités assurance et services

Depuis de nombreuses années, le groupe Banque Stellantis France étoffe son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance et de services élaborés avec :

- « *Stellantis Insurance* », la ligne-métier assurance détenue, depuis 2015, à 50/50 par Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance qui commercialise, en particulier, des produits d'assurance emprunteur et de perte financière ainsi que des extensions de garantie VO depuis début 2022 pour le label SPOTICAR et depuis juin 2023 pour le label *CERTIFIED*. Ces produits s'adaptent à l'évolution des besoins des clients et accompagnent les stratégies de mobilité et de flexibilité du groupe Banque Stellantis France ;
- « *Assurance Automobile by Stellantis Insurance* », le programme d'assurance automobile des marques de STELLANTIS distribué par les courtiers partenaires du groupe Banque Stellantis France et porté en majeure partie par le groupe AXA, permet de proposer à tous les clients, et pour tous les modèles de STELLANTIS, des solutions d'assurance automobile flexibles et innovantes. Ce programme accompagne également les lancements de nouveaux véhicules et renforce les différentes stratégies de STELLANTIS pour des clients financés, mais également non financés. Ce programme avait obtenu avec ses partenaires, en juin 2022, l'Argus d'Or de la « Meilleure Assurance affinitaire/collaborative » pour « *Drive & Connect* » ;
- des assureurs partenaires qui commercialisent des programmes d'assistance ;
- les marques de STELLANTIS pour les services automobiles élaborés et distribués par STELLANTIS, comme les contrats de maintenance ou les services connectés.

Le groupe Banque Stellantis France propose ainsi à sa clientèle finale, conjointement ou non avec l'offre de financement, une gamme complète de produits d'assurances et de services liés à la personne ou au véhicule.

L'objectif poursuivi avec une offre 360° est de permettre une approche globale autour de la vente du véhicule, son financement et la proposition de services complémentaires facultatifs lors d'un unique contact au point de vente du véhicule. Les offres commerciales qui peuvent être composées de plusieurs services, en sus des prestations

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs rachats de véhicules dans le cadre d'engagements de reprises ou de retours de locations et crédits ballon. Le financement couvre la totalité du prix de reprise du véhicule par les concessionnaires, dans la limite d'un montant global fixé pour chaque concessionnaire. Une revue régulière, et a minima annuelle, de la solvabilité et de la situation globale des concessionnaires est menée par le groupe Banque Stellantis France afin d'ajuster, si nécessaire, les limites des financements.

proposées individuellement, permettent également de bénéficier de conditions encore plus compétitives tout en protégeant au mieux le client et le véhicule et en s'adaptant à des besoins toujours plus prononcés de flexibilité et de liberté.

Ainsi, des offres très spécifiques incluant le financement, l'assurance et les services complémentaires sont commercialisées comme « Pack Perspectives » pour Peugeot, le Pack Pro pour toutes les marques ou encore l'offre « *Trust & Go* » avec SPOTICAR.

Le groupe Banque Stellantis France complète également son offre conformément à la stratégie de distribution multicanaux en permettant à sa clientèle d'acquiescer sur le lieu de vente du véhicule ou en ligne une large gamme de produits et services concernant le véhicule, son entretien ou son assurance automobile.

Le groupe Banque Stellantis France poursuit le développement d'offres de financement innovantes et designées dans l'esprit « *Mobility as a Service* » : Flex & Free, le « loyer sur mesure Peugeot » sur les véhicules phares e-208, e-2008 ou e-308 qui permet d'accompagner les clients dans la transition électrique en garantissant une adaptation toujours plus souple à leurs usages et une solution d'abonnement avec SPOTICAR.

En parallèle de ces produits financiers qui associent connectivité et souplesse, le groupe Banque Stellantis France élabore également des services toujours plus flexibles avec ses partenaires, que cela soit avec :

- LOCATIVE/LOCATIVE PRO, prestation innovante qui permet au client, à l'occasion d'un changement de vie impactant (perte d'emploi, mariage, naissance, invalidité, incapacité, baisse d'activité), de restituer son véhicule dès le troisième mois, sans indemnité, sans préavis, mettant ainsi fin à son contrat de financement ;
- l'assurance automobile connectée proposée aux particuliers et aux professionnels qui utilise les données du boîtier interne natif des véhicules et qui s'enrichit de garanties spécifiques aux véhicules électriques ;
- ou encore une nouvelle assurance Garantie Perte Financière pour les financements LLD renforçant la protection des clients, et accompagnant la mobilité et l'électrification.

## E. Activité d'épargne grand public

La gestion d'une activité d'épargne grand public permet au groupe Banque Stellantis France d'être présent sur le marché de l'épargne en ligne tout en diversifiant ses sources de refinancement. Les offres de Distingo Bank, livrets d'épargne et de comptes à terme à taux fixe, s'adressent aux particuliers résidents fiscalement en France, en Espagne, aux Pays-Bas et en Allemagne.

### 1.1.2.3 Positionnement

Le statut du groupe Banque Stellantis France, partenaire financier des marques de STELLANTIS en France, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, permet une relation de proximité et de partenariat avec le réseau de distribution de ces marques automobiles et lui procure naturellement un positionnement privilégié. Il peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de vente, en lien étroit avec la politique commerciale des marques. Par ailleurs, le groupe Banque Stellantis France se différencie de ses concurrents grâce à la spécificité de son offre destinée à la clientèle finale, au travers des solutions *one-stop shopping*. Ces offres conçues en collaboration avec les marques permettent de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client. Cette proximité avec les marques permet au groupe Banque Stellantis France d'accompagner STELLANTIS dans sa politique d'acteur majeur de la mobilité de ses clients.

Les concessionnaires des marques de STELLANTIS n'étant pas contractuellement tenus de s'adresser au groupe Banque Stellantis France pour couvrir leurs propres besoins de financements ni pour proposer des solutions de financement à leurs clients, il en découle une mise en concurrence du groupe Banque Stellantis France sur ces deux segments d'activité avec ses concurrents principaux que sont les banques commerciales, les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation et les loueurs professionnels. De plus, la possibilité offerte aux clients finaux d'acquérir leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non affecté (tel que par exemple un prêt personnel) constitue également une autre forme de concurrence.



## 1.2 Analyse des résultats opérationnels

L'activité principale du groupe Banque Stellantis France consiste à proposer des solutions de financement pour l'acquisition de véhicules neufs de STELLANTIS et d'occasion par une clientèle de particuliers et d'entreprises (exception faite de la location longue durée pour les professionnels et les entreprises) ainsi qu'à financer les stocks de véhicules et de pièces détachées pour les concessionnaires des marques de STELLANTIS. Le produit net bancaire du groupe Banque

Stellantis France est principalement constitué des revenus d'intérêt nets perçus sur les crédits et locations accordés à ses clients. Une autre partie du produit net bancaire provient de la commercialisation de produits d'assurances et autres services proposés aux clients des marques de STELLANTIS.

Le résultat d'exploitation du groupe Banque Stellantis France pour le premier semestre 2025 s'élève à 178 millions d'euros, à comparer à 216 millions d'euros au premier semestre 2024.

### 1.2.1 Les ventes de véhicules de STELLANTIS

Au premier semestre 2025, les ventes en France des véhicules particuliers (VP) et véhicules utilitaires légers (VUL) des marques Peugeot, Citroën, DS, OPEL et marques FCA sont en retrait de 10,2% à 304 285 unités, représentant une part de marché qui passe légèrement sous la barre des 30 % à 29,6% en baisse de 0,5 pt.

Sur un marché VP qui recule de 7,9% au mois de juin 2025, les marques Stellantis baissent de 11,9% au premier semestre avec une part de marché de 27,3% en baisse de 1,2 pt.

Sur un marché VUL qui régresse de 12% au mois de juin 2025, les marques Stellantis résistent et baissent de 4,7% au premier semestre avec une part de marché de 40,2% en progression de 3 pts.

Peugeot recule par rapport à l'an passé avec des ventes VP en baisse de 4,4% pour un total de 123 636 unités. Toujours trois modèles placés parmi les dix modèles les plus vendus en France : la 208 (4,6% de part de marché) est désormais le 3ème véhicule le plus vendu en France, la 2008 (3,8%) grimpe à la 4ème place, la 3008 rentre dans le classement à la 7ème position (2,8%) tandis que la 308 sort du top 10. Les ventes de VUL de Peugeot représentent 36 423 unités, en hausse de 3,6 % par rapport à juin 2024.

La marque Citroën a immatriculé quant à elle 83 884 voitures en France, ce qui représente une baisse de 10,1% par rapport à l'année précédente, encore impactée par les défaillances des airbags Takata. Ce chiffre se répartit entre 61 493 VP et 22 391 VUL. Dans la catégorie des VP, la C3 descend cette fois

à la 8ème place des voitures les plus vendues en France avec 2,5% de part de marché.

La marque OPEL avec 17 139 VP chute de 32,5 % pour une part de marché de 2% ; sur le marché VUL avec 4 105 véhicules vendus, la marque recule de 2,5%.

Avec 7 824 immatriculations de VP à fin juin 2025, la marque DS enregistre une baisse avec -25% et une part de marché de 0,9%.

La marque Fiat baisse à 1,2% de part de marché sur le VP avec 9 738 unités, tandis que celle en VUL grimpe à 6,2%, en hausse par rapport à juin 2024 avec 11 448 véhicules utilitaires vendus, représentant une hausse de 4,1%.

Enfin la marque Jeep poursuit sa progression mais sur de faibles volumes.

Le nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers immatriculés en Belgique et au Luxembourg s'est élevé à fin juin 2025 à 304 502 unités en baisse de 8,0% par rapport au premier semestre 2024, avec 48 183 véhicules pour STELLANTIS représentant une part de marché de 15,8%.

Aux Pays-Bas, au premier semestre 2025, le nombre total d'immatriculations de véhicules particuliers et utilitaires légers a atteint 193 836 unités contre 239 600 unités en 2024, soit une baisse de 19,1% avec des immatriculations à 22 756 véhicules pour les véhicules des marques de STELLANTIS, en baisse par rapport au premier semestre 2024.

### 1.2.2 Activité commerciale du groupe Banque Stellantis France

#### 1.2.2.1 Activité de financement à la clientèle finale

Le groupe Banque Stellantis France enregistre une contraction des volumes de financement de véhicules à la clientèle finale de 21,4% à fin juin 2025, passant ainsi de 176 846 à 138 945 contrats de financement souscrits pour une production totale de 2 517 millions d'euros, en baisse de 926 millions d'euros par rapport à fin juin 2024 :

- le programme de leasing électrique mis en œuvre par le gouvernement français en janvier 2024 avait généré 22 483 contrats de financement de véhicules neufs sur le premier semestre 2024, pour un montant de 595 millions d'euros. En 2025, un programme de même nature sera mis en œuvre sur le second semestre ;
- en parallèle, les immatriculations des marques du groupe Stellantis et de Leapmotor ont diminué de 7,9% au total, avec une baisse significative sur les canaux de vente aux particuliers, où les immatriculations reculent de 16,4%. Ce recul a entraîné une baisse de la production hors leasing électrique à hauteur de 330 millions d'euros. Ces canaux représentent la majeure partie de l'activité de Banque

Stellantis France depuis la cession de l'activité de location longue durée aux entreprises.

Le groupe Banque Stellantis France a financé 88 181 véhicules neufs à fin juin 2025, en retrait de 30,6% par rapport à fin juin 2024. Le taux de pénétration des VN financés sur les immatriculations s'établit à 23,4%.

Les volumes de financement de véhicules d'occasion s'établissent à 46 450 contrats, en recul de 4,8%.

Les volumes de financement de quadricycles sont multipliés par plus de 4 au premier semestre 2025 par rapport au premier semestre 2024, et atteignent 4 314 contrats.

L'encours de financement à la clientèle finale est stable par rapport à celui de fin 2024, passant de 14 317 millions d'euros à 14 289 millions d'euros.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale du groupe Banque Stellantis France à fin juin 2024.

### Production de nouveaux financements VN et VO à la clientèle finale

	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	Variation en %
Nombre de nouveaux dossiers	138 945	176 846	(21,4%)
<i>dont France</i>	122 774	156 190	(21,4%)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	11 518	13 660	(15,7%)
<i>dont Pays-Bas</i>	4 653	6 996	(33,5%)
Production de nouveaux financements (en millions d'euros)	2 517	3 443	(26,9%)
<i>dont France</i>	2 171	3 000	(27,6%)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	235	277	(15,2%)
<i>dont Pays-Bas</i>	111	166	(33,1%)

### Encours total de financements à la clientèle finale

(en millions d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024	Variation en %
Encours de financement	14 289	14 317	(0,2%)
<i>dont France</i>	12 888	12 963	(0,6%)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	851	801	6,2%
<i>dont Pays-Bas</i>	550	553	(0,6%)

### 1.2.2.2 Activité de financement au réseau de distribution

À fin juin 2025, les encours de financement au réseau de distribution des marques de STELLANTIS ont baissé de 2,9% par rapport à décembre 2024.

Depuis septembre 2023, le nouveau modèle de distribution « New Retailer Model » est en place en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas pour les véhicules neufs.

Les concessionnaires sont devenus des agents commissionnés et les marques financent désormais les véhicules de démonstration dans les points de vente :

- en Belgique et au Luxembourg, malgré une croissance du marché, ce modèle a conduit à une diminution des encours de financement réseau ;
- aux Pays-Bas, la diminution des encours s'explique par les évolutions de la réglementation fiscale intervenues début 2025, et un repli du marché.

Le tableau ci-dessous présente l'encours de crédit accordé aux concessionnaires.

### Encours total de financements au réseau de distribution

(en millions d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024	Variation en %
Encours de financement	5 206	5 363	(2,9%)
<i>dont France</i>	5 003	5 082	(1,6%)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	99	106	(6,6%)
<i>dont Pays-Bas</i>	104	175	(40,6%)

### 1.2.2.3 Activités d'assurance et de services

Au premier semestre 2025, le taux de pénétration sur financements des contrats d'assurance et de services a progressé de 22,1 points, pour atteindre 193,5%. La progression de pénétration la plus significative concerne les assurances liées aux financements en France, grâce à une base d'éligibilité de ces contrats élargie; le programme de leasing électrique de 2024 excluait en effet les assurances décès-invalidité. Au-delà de cet effet, le développement de produits attractifs et les supports à la distribution ont permis d'atteindre des niveaux de pénétration en progression.

Sous l'effet de la contraction des volumes de nouveaux contrats, le nombre de contrats d'assurance et de services souscrits durant le premier semestre 2025 s'établit à 268 912, soit un recul de 11,3% par rapport au premier semestre 2024.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité d'assurance et de services du groupe Banque Stellantis France.

#### Production de nouveaux contrats d'assurance et de services

(en nombre de contrats)	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	Variation en %
Assurances liées aux financements	140 918	150 279	(6,2%)
<i>dont France</i>	135 237	144 717	(6,6%)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	4 248	3 792	12,0%
<i>dont Pays-Bas</i>	1 433	1 770	(19,0%)
Assurances et services liés au véhicule	127 994	152 870	(16,3%)
<i>dont France</i>	111 690	130 663	(14,5%)
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	9 153	12 098	(24,3%)
<i>dont Pays-Bas</i>	7 151	10 109	(29,3%)
<b>ASSURANCES ET SERVICES</b>	<b>268 912</b>	<b>303 149</b>	<b>(11,3%)</b>
<i>dont France</i>	<b>246 927</b>	<b>275 380</b>	<b>(10,3%)</b>
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	<b>13 401</b>	<b>15 890</b>	<b>(15,7%)</b>
<i>dont Pays-Bas</i>	<b>8 584</b>	<b>11 879</b>	<b>(27,7%)</b>

#### Taux de pénétration sur financements

(en %)	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	Variation en pts
Assurances liées aux financements	101,4	85,0	16,4 pts
<i>dont France</i>	110,1	92,7	17,4 pts
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	36,9	27,7	9,2 pts
<i>dont Pays-Bas</i>	30,8	25,3	5,5 pts
Assurances et services liés au véhicule	92,1	86,4	5,7 pts
<i>dont France</i>	91,0	83,7	7,3 pts
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	79,4	88,4	(9,0 pts)
<i>dont Pays-Bas</i>	153,7	144,5	9,2 pts
<b>ASSURANCES ET SERVICES</b>	<b>193,5</b>	<b>171,4</b>	<b>22,1 PTS</b>
<i>dont France</i>	<b>201,1</b>	<b>176,3</b>	<b>24,8 pts</b>
<i>dont Belgique, Luxembourg</i>	<b>116,3</b>	<b>116,1</b>	<b>0,2 pts</b>
<i>dont Pays-Bas</i>	<b>184,5</b>	<b>169,8</b>	<b>14,7 pts</b>

## 1.2.2.4 Activité d'épargne grand public

L'activité de dépôt des clients particuliers se maintient en première position des sources de financement depuis le lancement, en 2023 d'une offre d'épargne à l'international. Les dépôts de la clientèle de particuliers représentent

désormais 40% des sources de financement en s'élevant à 7 337 millions d'euros à fin juin 2025 contre 6 407 millions d'euros fin 2024.



### Activité d'épargne grand public

(en millions d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024	Variation en %
Encours	7 337	6 407	14,5%
<i>dont France</i>	3 542	3 634	(2,5%)
<i>dont Allemagne</i>	1 912	1 244	53,7%
<i>dont Pays-Bas</i>	1 846	1 508	22,4%
<i>dont Espagne</i>	37	21	76,2%

## 1.2.3 Résultats des opérations

### Résultat net

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	Variation en %
<b>Produit net bancaire</b>	<b>335</b>	<b>354</b>	<b>(5,4%)</b>
<i>dont clientèle finale</i>	203	169	20,1%
<i>dont réseau de distribution</i>	52	62	(16,1%)
<i>dont assurances et services</i>	71	77	(7,8%)
<i>dont non répartis et autres*</i>	9	46	(80,4%)
<b>Charges générales d'exploitation et assimilées</b>	<b>(117)</b>	<b>(111)</b>	<b>5,4%</b>
<b>Coût du risque</b>	<b>(40)</b>	<b>(27)</b>	<b>48,1%</b>
<i>dont clientèle finale</i>	(39)	(30)	30,0%
<i>dont réseau de distribution</i>	(1)	3	(133,3%)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>178</b>	<b>216</b>	<b>(17,6%)</b>
Autre résultat hors exploitation	(1)	(2)	(50,0%)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>177</b>	<b>214</b>	<b>(17,3%)</b>
Impôts sur les bénéfices	(60)	(57)	5,3%
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>117</b>	<b>157</b>	<b>(25,5%)</b>

\* Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les encours clientèle sont refinancés à 100% par endettement.

### 1.2.3.1 Produit net bancaire

Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus nets sur les crédits et locations aux clients finaux et réseaux de distribution, ainsi que sur les produits assurances et autres services proposés aux clients.

Il s'établit à 335 millions d'euros au premier semestre 2025, contre 354 millions d'euros à la même période en 2024.

La marge sur les produits de financement de la clientèle finale progresse de 20%, pour s'établir à 203 millions d'euros, contre 169 millions d'euros au premier semestre 2024 grâce à un coût de refinancement moindre.

L'activité de financement au réseau de distribution enregistre cette année un repli, avec une marge qui s'établit à 52 millions d'euros au 30 juin 2025 et un encours inférieur de 157 millions d'euros.

La marge obtenue sur les prestations d'assurance et de services est en baisse de 7,8% avec 71 millions d'euros générés au 30 juin 2025.

### 1.2.3.2 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 117 millions d'euros au premier semestre 2025 contre 111 millions d'euros au premier semestre 2024. Le montant

des taxes et assimilés s'élève à 11 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 10 millions d'euros au 30 juin 2024. Le coefficient d'exploitation augmente ainsi de 31,4% à 34,9%.

### 1.2.3.3 Coût du risque

Le coût du risque consolidé ressort au premier semestre 2025 à 40 millions d'euros (soit un taux de 0,42% des encours nets moyens) contre 27 millions d'euros au premier semestre 2024 (soit 0,28% des encours nets moyens). Le coût du risque sur le périmètre France est de 36 millions d'euros (soit 0,42% des encours nets moyens) contre 26 millions d'euros au premier semestre 2024 (0,30% des encours nets moyens). L'ensemble des encours fait l'objet d'un provisionnement.

Concernant les activités de financement à la clientèle finale, le coût du risque s'établit à 39 millions d'euros au premier semestre 2025, contre 30 millions d'euros au premier semestre 2024.

Pour les activités de financement des réseaux de distribution, le coût du risque ressort à 1 million d'euros à fin juin 2025, contre un coût du risque positif de 3 millions d'euros au premier semestre 2024.

L'évolution du coût du risque entre les deux semestres s'explique principalement par :

- l'actualisation des modèles IFRS 9 et des facteurs *forward-looking* en mai 2025, générant une provision additionnelle totale de 6 millions d'euros principalement issue du périmètre France. Cependant, il n'y a pas eu de mise à jour des projections de scénarios macroéconomiques au cours du premier semestre 2025. Ces dernières ont été actualisées au troisième trimestre 2024 ;
- la hausse du coût du risque de 4 millions pour les activités de financement des réseaux de distribution, impacté par le contexte économique du marché automobile et la fragilité des réseaux de distribution au premier semestre 2025.

### 1.2.3.4 Résultat consolidé

Le résultat avant impôts du groupe Banque Stellantis France s'élève au premier semestre 2025 à 177 millions d'euros, en baisse de 17,3% par rapport au premier semestre 2024. Le résultat net consolidé au premier semestre 2025 s'élève à 117 millions d'euros.

Le taux effectif d'impôt sur les sociétés s'établit à 33,7 % du résultat imposable au premier semestre 2025, contre 26,1 % sur la même période en 2024. Bien que le taux légal d'impôt sur les sociétés reste fixé à 25,8 % (cf. Note 27.3 – Preuve d'impôt du groupe Banque Stellantis France), la charge fiscale a été majorée de 12,2 millions d'euros en raison de la contribution exceptionnelle introduite dans le cadre du budget France 2025, portant la charge totale d'impôt à 60 millions d'euros sur le semestre.

## 1.3 Situation financière

### 1.3.1 Actifs

Le total des actifs du groupe Banque Stellantis France au 30 juin 2025 s'élève à 22 516 millions d'euros, en baisse de 0,5% par rapport au 31 décembre 2024.

Les encours totaux de financements accordés s'élèvent à 19 495 millions d'euros, en baisse de 0,9% par rapport au 31 décembre 2024. Les prêts à la clientèle finale restent stables à 14 289 millions d'euros.

Les financements au réseau de distribution affichent également une stabilité, à 5 206 millions d'euros.

### 1.3.2 Dépréciations sur créances douteuses

Les dépréciations viennent corriger la valeur des prêts inscrits au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur encours sont décrites en Note 2 du rapport annuel 2024. Lorsqu'un prêt ou une créance est considéré comme définitivement irrécouvrable, ce dernier est enregistré en perte au compte de résultat. Toute provision pour dépréciation d'encours enregistrée précédemment est alors reprise également dans le compte de résultat. Si, après le passage en perte, des encaissements sont obtenus sur ces créances, ils seront également enregistrés dans le compte de résultat comme un produit. Toutes ces opérations sont constatées dans la rubrique du compte de résultat correspondant au coût du risque.

Le tableau présenté en Note 26.1 détaille l'ensemble des créances dont également les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondant au 30 juin 2025 et 31 décembre 2024.

#### IFRS 9

Le groupe Banque Stellantis France a adopté au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la norme IFRS 9 qui modifie sa méthode de dépréciation des actifs financiers.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le groupe Banque Stellantis France applique les nouvelles règles européennes relatives au défaut (dites « nouvelle définition du défaut »), introduites par l'Autorité bancaire européenne (ABE) au titre de l'article 178 du règlement (UE) 575/2013 afin d'harmoniser les approches des établissements de crédit des pays de l'Union européenne. Depuis la mise en application de la nouvelle définition du défaut, le groupe Banque Stellantis France a mené un projet d'alignement entre cette approche prudentielle et l'approche IFRS 9, mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le modèle de dépréciation actuel est basé sur l'estimation des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle est basé sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut (PD) et la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD). Les dépréciations sont classées selon trois niveaux ou « stages » conformément aux principes définis par la norme IFRS 9 :

- le « stage 1 » recense les actifs sans dégradation de risque ou sur lesquels une dégradation non significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination des contrats. La dépréciation des créances constituant le « stage 1 » correspond au montant de pertes attendues à un an ;

- le « stage 2 » recense les actifs pour lesquels une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origination des contrats. Dès lors, le montant des provisions allouées correspondra au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle des actifs ;

- le « stage 3 » recense les actifs présentant une indication objective de perte, comme les encours mis en défaut. Ces actifs feront l'objet d'un provisionnement visant à couvrir les pertes attendues sur leur durée de vie résiduelle.

Par application de la norme IFRS 9, le groupe Banque Stellantis France exerce :

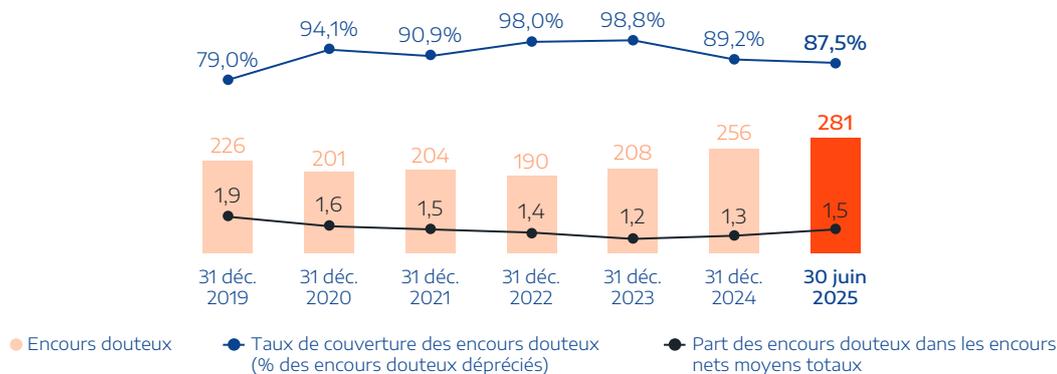
- un provisionnement des actifs sur l'ensemble de leur durée de vie résiduelle dès la constatation d'une dégradation du risque ;
- la mise en place d'un « stage 2 » pour les encours *Corporate* permettant d'enregistrer un provisionnement spécifique pour les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit. Il est à noter qu'une approche similaire bien que basée uniquement sur l'antériorité des impayés existait déjà sur le portefeuille de créances des particuliers et PME ;
- l'utilisation du *forward-looking* afin d'avoir une approche prospective de l'estimation de la perte attendue.

Pour les financements octroyés à la clientèle de particuliers et de petites et moyennes entreprises, les provisions pour dépréciation sur encours sont calculées en fonction de la classification des créances par « stage » et des paramètres de risques associés. Suite à la mise en place de nouvelle définition du défaut, les stades du processus de recouvrement en fonction du nombre de jours d'impayés sont pris en compte dans la classification par « stage ».

En complément, pour les financements accordés au réseau de distribution ainsi qu'aux grandes entreprises, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les situations de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses (en « stage 3 ») et des provisions pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées au compte de résultat. Des dépréciations sur encours sains ou incidentés sont également constatées sur l'ensemble des portefeuilles *Corporate* via l'application du modèle d'évaluation du risque afin de couvrir les pertes de crédit attendues.

## CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE TOTAL

(en millions d'euros, sauf pourcentage)



Le profil de risque consolidé (intégrant la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas) est en hausse avec un taux de créances douteuses à 1,5% de l'encours moyen au 30 juin 2025 contre 1,3% au 31 décembre 2024 :

- les créances douteuses ont augmenté de 21 millions d'euros pour la clientèle finale par rapport à la situation de fin 2024 avec une hausse continue sur les petites et moyennes entreprises en difficulté en France au premier semestre 2025, ainsi qu'à la baisse du prix de marché des véhicules d'occasion à la revente ;

- les créances douteuses pour la clientèle des concessionnaires ont augmenté de 4 millions d'euros. Un concessionnaire en France a été passé en défaut au cours du premier semestre 2025 pour 4 millions d'euros d'encours.

Le taux de couverture total des encours douteux baisse à 87,5% au 30 juin 2025 contre 89,2% au 31 décembre 2024 (les provisions pour dépréciation augmentant de 17 millions d'euros au premier semestre 2025, passant ainsi de 229 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 246 millions d'euros au 30 juin 2025, avec une hausse des créances douteuses de 25 millions). Le taux de couverture des encours douteux totaux en « stage 3 » reste stable à 60% à fin juin 2025 (cf. Note 26.1 des comptes consolidés).

### 1.3.3 Politique de refinancement

Le groupe Banque Stellantis France s'appuie sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la banque.

La stratégie de refinancement du groupe Banque Stellantis France repose sur la diversification de ses sources de liquidité, tout en assurant la cohérence des maturités de ses emplois et de ses ressources. Depuis la création de la coopération entre Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance début 2015, le groupe Banque Stellantis France a mis en place différentes sources de financement :

- le 2 février 2015, jour de création de la co-entreprise en France, les financements accordés par Stellantis Financial Services Europe aux entités du groupe Banque Stellantis France ont été remplacés par la mise en place d'un refinancement accordé par Santander Consumer Finance, en complément du financement apporté par les titrisations placées dans le marché ;
- le 1<sup>er</sup> avril 2015, l'activité de dépôt « Distingo » (livret d'épargne grand public et comptes à terme) à destination de la clientèle française a été transférée par Stellantis Financial Services Europe à Banque Stellantis France. En 2023, l'offre d'épargne a aussi été lancée à l'international en Allemagne, en Espagne et aux Pays-Bas ;
- dès juin 2015, des lignes bilatérales ont été mises en place avec différentes banques ;
- dès septembre 2015, le statut d'établissement de crédit agréé a permis au groupe Banque Stellantis France d'avoir accès (via la remise d'actifs par sa filiale CREDIPAR) aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE). Ces opérations ont été intégralement remboursées fin 2024 à l'échéance des dernières opérations

ciblées de refinancement à plus long terme TLTRO-III (*targeted longer-term refinancing operations*) ;

- dès juin 2016, des programmes d'émission de titres de créances négociables à court et moyen termes et d'obligations moyen terme (EMTN) ont été mis en place pour permettre l'accès aux marchés de capitaux. Les premières émissions de titres de créances négociables du groupe Banque Stellantis France ont ainsi pu être réalisées dès la fin du premier semestre 2016 et la première émission d'obligations EMTN a été lancée en janvier 2017. Dix émissions obligataires (dont une dernière émission réalisée en janvier 2025), d'un montant de 500 millions d'euros chacune, ont été placées, dont quatre en circulation fin 2024 après le remboursement de la première émission en janvier 2020, de la quatrième en avril 2022, de la seconde en octobre 2022, de la troisième en avril 2023 et de la cinquième en juin 2024. En janvier 2023, une première émission d'obligation verte (*Green Bond*) d'une maturité de trois ans a également été réalisée ;
- en juillet 2016, un programme de titrisation des contrats de location avec option d'achat a été mis en place suivi en juillet 2017 par un programme de titrisation des contrats de location longue durée. Une opération publique de titrisation de contrats de location avec option d'achat a été placée sur les marchés en novembre 2018, une seconde en juin 2021, une troisième en octobre 2023 et une dernière en mai 2025. Une première opération de titrisation de prêts automobiles a par ailleurs été placée en avril 2024. Suite à l'acquisition de Stellantis Financial Services Belux en 2023, le groupe Banque Stellantis France avait bénéficié à partir de mai 2023 d'un programme de titrisation de créances belges de financement à crédit mis en place en 2019 par l'entité, et jusqu'au remboursement à son échéance fin novembre 2024.

Au 30 juin 2025, le refinancement du groupe Banque Stellantis France se répartissait de la manière suivante :

- 4% provenait de crédits bancaires tirés ;
- 21% des émissions de titres de créances négociables et d'obligations EMTN sur les marchés de capitaux ;
- 40% de fonds remboursables du public correspondant à l'activité de dépôts ;
- 16% d'opérations de titrisation placées ;

- 2% d'autres refinancements externes (fin de la participation aux opérations TLTRO-III en septembre 2024) ;
- 15% de lignes de crédit intra-groupe accordées par Santander Consumer Finance ;
- 2% de dettes subordonnées souscrites à parts égales par chacun des deux actionnaires.

Le tableau et les graphiques ci-après présentent une ventilation des sources de refinancement au 30 juin 2025 comparée au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2024.

## Sources de refinancement

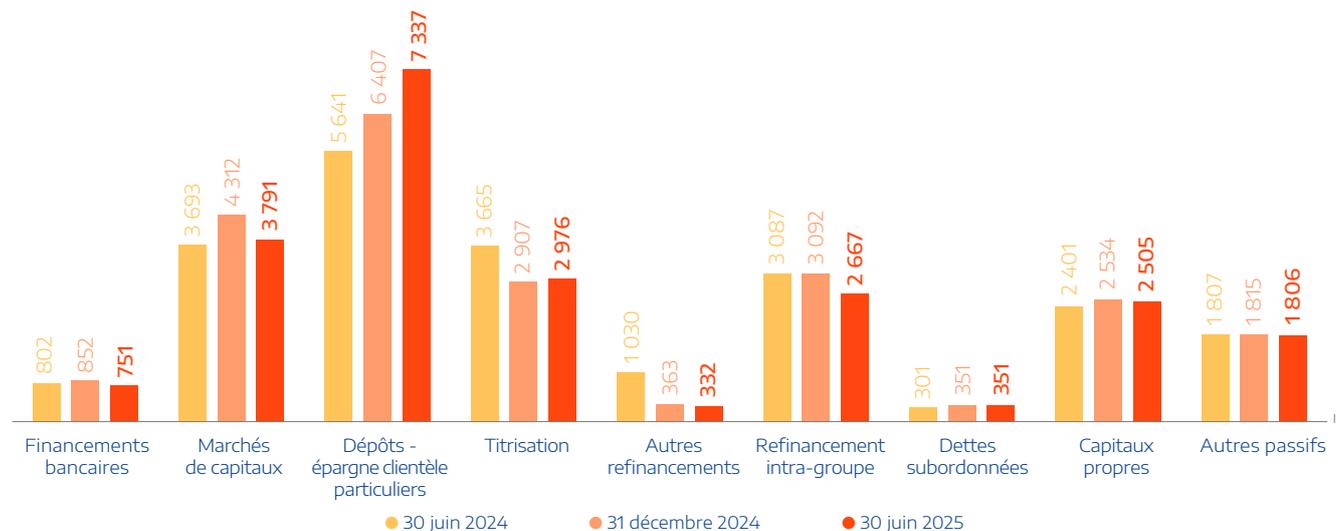
(en millions d'euros)	30 juin 2025		31 décembre 2024		30 juin 2024	
Financements bancaires	751	4%	852	5%	802	4%
Marchés de capitaux	3 791	21%	4 312	23%	3 693	20%
Dépôts – épargne clientèle particuliers	7 337	40%	6 407	35%	5 641	31%
Titrisation <sup>(1)</sup>	2 976	16%	2 907	16%	3 665	20%
<i>dont pensions de titres et opération belge</i>	-	-	-	-	410	2%
Autres refinancements <sup>(2)</sup>	332	2%	363	2%	1 030	6%
<b>Refinancement externe</b>	<b>15 187</b>	<b>83%</b>	<b>14 841</b>	<b>81%</b>	<b>14 831</b>	<b>81%</b>
<b>Refinancement intra-groupe</b>	<b>2 667</b>	<b>15%</b>	<b>3 092</b>	<b>17%</b>	<b>3 087</b>	<b>17%</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>351</b>	<b>2%</b>	<b>351</b>	<b>2%</b>	<b>301</b>	<b>2%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 505</b>		<b>2 534</b>		<b>2 401</b>	
<b>Autres passifs</b>	<b>1 806</b>		<b>1 815</b>		<b>1 807</b>	
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>22 516</b>		<b>22 633</b>		<b>22 427</b>	

(1) Les titrisations comprennent les titres de titrisations placées et en juin 2024, les pensions de titres et l'opération belge.

(2) Dont refinancement auprès de la BCE (participation aux opérations TLTRO-III jusqu'en septembre 2024) et dépôts concessionnaires.

## SOURCES DE REFINANCEMENT

(en millions d'euros)



L'encours total des sources de refinancements reste stable, en ligne avec la stabilité des encours de prêts et créances sur la clientèle.

L'encours de financements bancaires (sous forme de lignes bilatérales tirées) baisse à 751 millions d'euros au 30 juin 2025 avec le renouvellement d'une ligne bancaire.

Les encours de financement sur les marchés de capitaux sont en légère baisse à 3 791 millions d'euros au 30 juin 2025, suite à la baisse des émissions sous programme NEU CP au premier semestre 2025.

Les encours de l'activité d'épargne grand public augmentent à 7 337 millions d'euros, en progression de 930 millions d'euros.

Le refinancement par titrisation de créances françaises du groupe Banque Stellantis France s'appuie, au 30 juin 2025, sur sept opérations mises en place par sa filiale CREDIPAR pour un montant total de créances cédées aux structures de titrisation de 7 740 millions d'euros (cf. Note 7.3 des comptes consolidés) :

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Loans Master (notifié STS), restructuré en mai 2023 pour une période de rechargement additionnelle de cinq ans. Les titres senior sont utilisés exclusivement comme collatéral auprès de la Banque centrale européenne ;
- le programme d'émission mensuelle Auto ABS DFP Master Compartment France 2013 restructuré en septembre 2020 pour une période de rechargement additionnelle de cinq ans et étendu de nouveau pour une période additionnelle de 1 an jusqu'en septembre 2026. Les titres senior sont utilisés exclusivement comme collatéral auprès de la Banque centrale européenne ;
- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French LT Leases Master (notifié STS), restructuré en novembre 2021

pour une période de rechargement additionnelle de deux ans et un engagement de financement de 600 millions d'euros, en phase d'amortissement depuis novembre 2023. Au 30 juin 2025, l'ensemble des titres sénior ont été remboursés et le programme sera liquidé en juillet 2025 ;

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Leases Master Compartment 2016 (notifié STS), restructuré en novembre 2023 pour une période de rechargement additionnelle de deux ans et un engagement de financement externe de 1 650 millions d'euros ;
- l'opération publique Auto ABS French Leases 2023 (notifiée STS) d'une période de rechargement d'un an, ayant émis en octobre 2023, 450 millions d'euros de titres senior notés AAAsf/AAAsf, en amortissement depuis novembre 2024 ;
- l'opération publique Auto ABS French Loans 2024 (notifiée STS) d'une période de rechargement d'un an ayant émis en avril 2024, 650 millions d'euros de titres senior notés AAAsf/AAAsf, en amortissement depuis mai 2025 ;
- l'opération publique Auto ABS French Leases 2025 (notifiée STS) d'une période de rechargement d'un an ayant émis en mai 2025, 526 millions d'euros de titres senior notés AAAsf/AAAsf ;

L'opération publique Auto ABS French Leases 2021 (notifiée STS) d'une période de rechargement d'un an ayant émis, en juin 2021, 800 millions d'euros de titres senior notés AAAsf/AAAsf, a été liquidée en avril 2025.

Le financement en provenance des opérations placées de titrisation sur des créances françaises est en légère hausse avec un encours de 2 976 millions d'euros avec le placement d'Auto ABS French Leases 2025 au premier semestre 2025.

Enfin, l'encours des emprunts subordonnés est stable à 351 millions d'euros (cf. Note 17 des comptes consolidés).

## 1.3.4 Sécurité de la liquidité

Le groupe Banque Stellantis France recherche l'équilibre le plus pertinent entre la sécurité en termes de liquidité et l'optimisation de ses coûts de financement. Il emprunte les ressources nécessaires à la continuité de son activité commerciale et procède aux équilibrages actif-passif en gérant l'exposition au risque de taux par l'utilisation de *swaps* de taux d'intérêt.

Plus de 50% des financements au 30 juin 2025 avaient une durée initiale de douze mois ou plus, en baisse avec le développement de la collecte de dépôt à l'international.

La maturité moyenne des financements à moyen et long terme mis en place en 2025 est d'environ 2,7 ans, notamment avec l'émission obligataire de janvier à trois ans et demi et la nouvelle titrisation Auto ABS French Leases 2025.

Les lignes de crédit bancaire tirées au 30 juin 2025 n'imposent pas d'obligation en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires, au-delà des pratiques de marché. Trois événements pourraient entraîner l'annulation de ces lignes de crédit :

- le cas où Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance ne détiendraient plus chacune de manière directe ou indirecte 50% des actions du groupe Banque Stellantis France ;
- la perte par le groupe Banque Stellantis France de son agrément bancaire ;
- le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres.

Par ailleurs, le groupe Banque Stellantis France dispose :

- d'une sécurité financière solide grâce au support de Santander Consumer Finance ;
- d'une réserve de liquidité de 2 965 millions d'euros au 30 juin 2025 sous forme :
  - d'actifs liquides de grande qualité (*high-quality liquid assets*) composés uniquement de réserves déposées auprès de la Banque centrale européenne pour 1 245 millions d'euros, et par conséquent de niveau 1 suivant la classification établie pour le calcul du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR),
  - de la possibilité d'un tirage auprès de la Banque centrale européenne de 1 720 millions d'euros sur la base des actifs déposés en collatéral (composé de titres senior de fonds de titrisation, auto-souscrits par CREDIPAR (cf. Note 19 des comptes consolidés).

Au 30 juin 2025, le groupe Banque Stellantis France a donné en faveur de la clientèle des engagements de financements à hauteur de 1 035 millions d'euros et des engagements de garantie à hauteur de 0,1 million d'euros (cf. Note 19 des comptes consolidés).

## 1.3.5 Notations de crédit

Après avoir dégradé à négative la perspective de la notation de crédit long terme attribuée à Banque Stellantis France en avril 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, Standard & Poor's Global Ratings l'a révisée à stable le 24 juin 2021 et a confirmé la notation BBB+.

Le 29 mai 2019, Moody's Investors Service avait relevé la notation de crédit long terme de Banque Stellantis France à A3, assortie d'une perspective stable.

Pour plus de détails, se référer à la section « Notations de crédit » du site internet du groupe Banque Stellantis France (<https://www.banque-stellantis-france.com/fr/finance/rating-banque-stellantis-france>).

Toute révision de notation, qu'elle soit positive ou négative, est susceptible d'affecter la capacité de la banque à obtenir des financements à court, moyen et long termes sur les marchés.

### Notations de crédit au 30 juin 2025

(en millions d'euros)		Programmes actifs	Plafonds au 30 juin 2025	Encours total de titres de créance au 30 juin 2025
<b>Moody's</b>	<b>S&amp;P</b>	<b>Court terme</b>		
P-2	A-2	NEU CP	3 000	1 198
		<b>Long terme</b>		
A3	BBB+	NEU MTN	1 000	533
A3	BBB+	EMTN	4 000	2 000

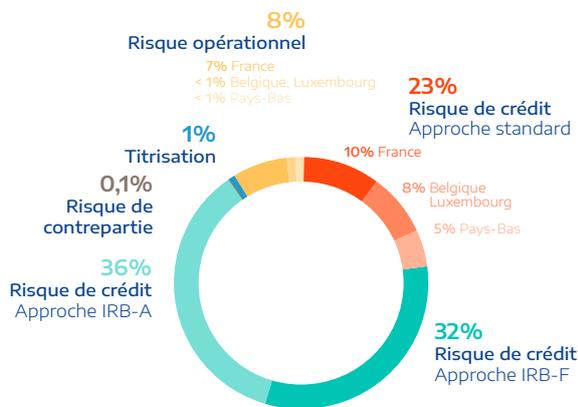


## 1.4 Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

L'information au titre du Pilier III est publiée annuellement avec communication des indicateurs clés chaque semestre. Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise.

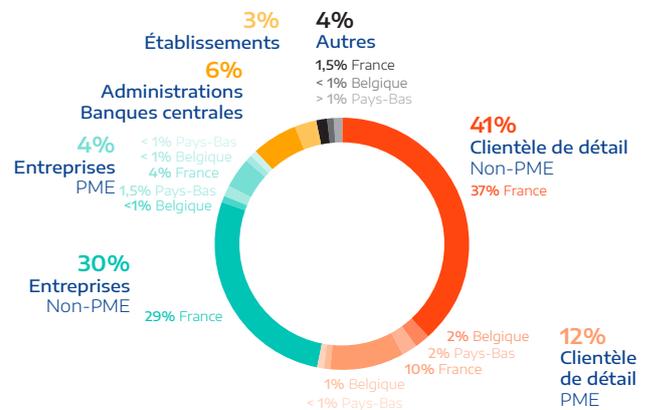
### EXIGENCE EN FONDS PROPRES PAR TYPE DE RISQUE

(en % du total RWA au 30 juin 2025 : 14 869 millions d'euros)



### EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE DE CONTREPARTIE

(en % du total des expositions nettes au 30 juin 2025 : 24 030 millions d'euros)



## Tableau EU KM1 – Indicateurs clés

Ce tableau fournit une vue d'ensemble des indicateurs clés prudentiels et réglementaires couverts par le règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR), modifié par le règlement (UE) 2019/876, selon l'article 447 points a) à g), « Publication d'informations sur les indicateurs clés » et l'article 438 point b), « Publication d'informations sur les exigences de fonds propres et sur les montants d'exposition pondérés ». Il comprend également certaines informations relatives aux exigences du Pilier II (notamment le P2R).

(en millions d'euros)		30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>				
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 189	2 039	2 058
2	Fonds propres de catégorie 1	2 189	2 039	2 058
3	Fonds propres totaux	2 539	2 389	2 358
<b>Montants d'exposition pondérés</b>				
4	Montant total d'exposition au risque	14 869	15 159	15 695
4a	Montant total d'exposition au risque pré-plancher	14 869	-	-
<b>Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>				
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	14,7%	13,5%	13,1%
EU-5a	Sans objet	-	-	-
EU-5b	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	14,7%	-	-
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	14,7%	13,5%	13,1%
EU-6a	Sans objet	-	-	-
EU-6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	14,7%	-	-
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	17,1%	15,8%	15,0%
EU-7a	Sans objet	-	-	-
EU-7b	Ratio de fonds propres total par rapport au TREA sans application du plancher (%)	17,1%	-	-
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>				
EU-7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,5%	1,5%	1,5%
EU-7e	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,8%	0,8%	0,8%
EU-7f	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,1%	1,1%	1,1%
EU-7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,5%	9,5%	9,5%
<b>Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>				
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5%	2,5%	2,5%
EU-8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,0%	0,0%	0,0%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	1,1%	1,1%	1,0%
EU-9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,0%	0,0%	0,0%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,0%	0,0%	0,0%
EU-10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,0%	0,0%	0,0%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,6%	3,6%	3,5%
EU-11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,1%	13,1%	13,0%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	5,0%	3,8%	3,5%
<b>Ratio de levier</b>				
13	Mesure de l'exposition totale	23 460	23 051	23 265
14	Ratio de levier (%)	9,3%	8,8%	8,8%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>				
EU-14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,0%	0,0%	0,0%
EU-14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,0%	0,0%	0,0%
EU-14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,0%	3,0%	3,0%



# 1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

(en millions d'euros)		30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
<b>Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>				
EU-14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%	0,0%	0,0%
EU-14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,0%	3,0%	3,0%
<b>Ratio de couverture des besoins de liquidité</b>				
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée – moyenne)	1 581	1 860	1 798
EU-16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	2 027	2 065	1 797
EU-16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	1 463	1 563	1 586
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	579	593	486
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	273%	314%	379%
<b>Ratio de financement stable net</b>				
18	Financement stable disponible total	15 995	16 167	16 189
19	Financement stable requis total	15 149	15 197	15 198
20	Ratio NSFR (%)	106%	106%	107%

## 1.4.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

### 1.4.1.1 Périmètre et champ d'application

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des États financiers IFRS (Note 1.C) du rapport annuel 2024.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le groupe Banque Stellantis France est soumis au respect de la réglementation prudentielle définie par les accords de Bâle III : règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil (CRR), amendé par le règlement (UE) 2019/876 (CRR II), et directive 2013/36/EU (CRD IV) amendée par la directive (UE) 2019/878 (CRD V).

À noter qu'en principe, les établissements bancaires doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, le 29 janvier 2015, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a rendu un avis favorable à la demande de dérogation qui lui a été soumise pour une surveillance prudentielle sur base consolidée uniquement, conformément aux modalités du règlement CRR article 7. Il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre Banque Stellantis France et ses filiales.

#### Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

(en millions d'euros)

	30 juin 2025	31 décembre 2024
<b>Capitaux propres comptables <sup>(1)</sup></b>	<b>2 505</b>	<b>2 534</b>
Part du résultat net de l'année en attente d'affectation <sup>(2)</sup>	117	291
Projet de distribution de dividendes <sup>(2)</sup>	-	-
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	147	147
Autres immobilisations incorporelles	34	34
Autres déductions prudentielles	18	22
<b>Fonds propres prudentiels catégorie 1</b>	<b>2 189</b>	<b>2 039</b>
Emprunts subordonnés Tier 2	350	350
<b>Fonds propres prudentiels</b>	<b>2 539</b>	<b>2 389</b>

(1) Capitaux propres comptables et prudentiels sont égaux.

(2) Le résultat du premier semestre 2025 d'un montant de 117 millions d'euros, en attente d'affectation, a été exclu du calcul des fonds propres prudentiels.

### 1.4.1.2 Fonds propres et exigences de fonds propres

Les informations de cette section ne sont pas couvertes par l'opinion des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Le groupe Banque Stellantis France dispose d'instruments de fonds propres de base de catégories 1 et 2.

Les instruments de fonds propres de catégorie 1 sont constitués des éléments suivants :

- le capital social et les primes d'émission correspondantes ;
- le report à nouveau et les autres réserves ;
- les éléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres.

Les déductions réglementaires effectuées sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- la part du résultat de l'exercice en attente d'affectation ;
- les montants estimés des prévisions de distributions de dividendes ;

- les ajustements des fonds propres de catégorie 1 (CET1) découlant de filtres prudentiels ;
- la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les actifs pondérés en fonction des risques (*Risk Weighted Assets* ou RWA) traités en méthode « IRB » (*Internal Rating Based* ou notation interne) ;
- les positions de titrisation qui peuvent être soumises à une pondération de risque de 1 250% ;
- les autres immobilisations incorporelles ;
- la couverture insuffisante des expositions non performantes ;
- les autres déductions prudentielles correspondant aux contributions du groupe Banque Stellantis France au Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR) et au Fonds de résolution unique (FRU) qui viennent en déduction des fonds propres prudentiels de catégorie 1.

# 1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

Les éléments de fonds propres de catégorie 2 sont constitués exclusivement de dettes subordonnées.

Au total, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio CET1 ;

- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio T1 ;
- le ratio de fonds propres total.

Ces ratios sont calculés en rapportant chaque catégorie de fonds propres du groupe à la somme des actifs pondérés par les risques.

## Tableau EU CCyB1 – Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique

Ce tableau fournit la répartition géographique des montants d'exposition et des montants d'exposition pondérés de leurs expositions de crédit utilisés comme base pour le calcul de leur coussin de fonds propres contracyclique, selon l'article 440, point a), du CRR, « Publication d'informations sur le coussin de fonds propres contracyclique ».

(en millions d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes – risque de marché		Expositions de titrisation – Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'expositions totale
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes		
Allemagne	0	-	-	-	-	0 ...
Belgique	1 417	-	-	-	-	1 417 ...
Espagne	11	-	-	-	-	11
France	2 786	15 782	-	-	1 003	19 572
Luxembourg	3	-	-	-	-	3
Pays-Bas	922	-	-	-	-	922
<b>TOTAL</b>	<b>5 140</b>	<b>15 782</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 003</b>	<b>21 925 ...</b>

(en millions d'euros)	Exigences de fonds propres						
	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total	Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
Allemagne	0	-	-	0	0	0,0%	0,75%
Belgique	85	-	-	85	1 059	7,7%	1,00%
Espagne	0	-	-	0	2	0,0%	0,00%
France	938	-	14	952	11 898	86,9%	1,00%
Luxembourg	0	-	-	0	2	0,0%	0,50%
Pays-Bas	59	-	-	59	734	5,4%	2,00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 082</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>1 096</b>	<b>13 694</b>	<b>100,0%</b>	

## Tableau EU CCyB2 – Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

Ce tableau fournit le montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement, selon l'article 440, point b) du CRR, « Publication d'informations sur le coussin de fonds propres contracyclique ».

(en millions d'euros)

<b>Montant total d'exposition au risque</b>	<b>14 869</b>
Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	1,1%
<b>EXIGENCES DE COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>157</b>

## Tableau EU CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

Ce tableau fournit une ventilation des éléments constitutifs des fonds propres réglementaires, selon l'article 437, points a), d), e) et f), du CRR, « Publication d'informations sur les fonds propres ».

(en millions d'euros)	Montants	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : instruments et réserves</b>		
1 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	738	(a)
<i>dont : Type d'instrument 1</i>	738	
<i>dont : Type d'instrument 2</i>	-	
<i>dont : Type d'instrument 3</i>	-	
2 Résultats non distribués	241	(b)
3 Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	1 410	(b), (c)
EU-3a Fonds pour risques bancaires généraux	-	
4 Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	-	
5 Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	-	
EU-5a Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	-	
<b>6 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>2 389</b>	
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires</b>		
7 Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	-	
8 Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(34)	
9 Sans objet	-	
10 Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	
11 Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	-	
12 Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(147)	
13 Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	
14 Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	
15 Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	-	
16 Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	
17 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
18 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
19 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
20 Sans objet	-	
EU-20a Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1250%, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	(4)	
EU-20b <i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	-	
EU-20c <i>dont : positions de titrisation (montant négatif)</i>	(4)	
EU-20d <i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	-	
21 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	
22 Montant au-dessus du seuil de 17,65% (montant négatif)	-	
23 <i>dont : détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	-	
24 Sans objet	-	
25 <i>dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	-	



# 1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

Source basée sur les  
numéros/lettres de  
référence du bilan selon  
le périmètre de  
consolidation  
réglementaire

(en millions d'euros)	Montants	
EU-25a Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-	
EU-25b Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-	
26 Sans objet	-	
27 Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	
27a Autres ajustements réglementaires	(14)	
<b>28 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>(199)</b>	
<b>29 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>2 189</b>	
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments</b>		
30 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	
31 <i>dont : classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable</i>	-	
32 <i>dont : classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable</i>	-	
33 Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-	
EU-33a Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	
EU-33b Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	
34 Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	
35 <i>dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>	-	
<b>36 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires</b>	<b>-</b>	
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires</b>		
37 Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	
38 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	
39 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
40 Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	
41 Sans objet	-	
42 Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-	
42a Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-	
<b>43 Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>-</b>	
<b>44 Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>-</b>	
<b>45 Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	<b>2 189</b>	
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments</b>		
46 Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	350	(d)
47 Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	-	
EU-47a Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	
EU-47b Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	
48 Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	
49 <i>dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive</i>	-	
50 Ajustements pour risque de crédit	-	
<b>51 Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires</b>	<b>350</b>	

Source basée sur les  
numéros/lettres de  
référence du bilan selon  
le périmètre de  
consolidation  
réglementaire



(en millions d'euros)	Montants
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires</b>	
52 Détenctions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-
53 Détenctions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-
54 Détenctions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
54a Sans objet	-
55 Détenctions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-
56 Sans objet	-
EU-56a Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-
EU-56b Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-
<b>57 Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>-</b>
<b>58 Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>350</b>
<b>59 Total des fonds propres (TC = T1 + T2)</b>	<b>2 539</b>
<b>60 Montant total d'exposition au risque</b>	<b>14 869</b>
<b>Ratios et exigences de fonds propres, y compris les cousins</b>	
61 Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	14,7%
62 Fonds propres de catégorie 1	14,7%
63 Total des fonds propres	17,1%
64 Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	8,9%
65 <i>dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres</i>	2,5%
66 <i>dont : exigence de coussin de fonds propres contracyclique</i>	1,1%
67 <i>dont : exigence de coussin pour le risque systémique</i>	0,0%
EU-67a <i>dont : exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>	0,0%
EU-67b <i>dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif</i>	0,8%
<b>68 Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres</b>	<b>5,0%</b>
<b>Minima nationaux (si différents de Bâle III)</b>	
69 Sans objet	-
70 Sans objet	-
71 Sans objet	-
<b>Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)</b>	
72 Détenctions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	-
73 Détenctions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65%, net des positions courtes éligibles)	-
74 Sans objet	-
75 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	35

# 1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

Source basée sur les  
numéros/lettres de  
référence du bilan selon  
le périmètre de  
consolidation  
réglementaire

(en millions d'euros)	Montants
<b>Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2</b>	
76 Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-
77 Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	-
78 Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-
79 Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	-
<b>Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022 uniquement)</b>	
80 Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	-
81 Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-
82 Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-
83 Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-
84 Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-
85 Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-

## 1.4.1.2.1 Fonds propres

Au 30 juin 2025, le ratio de fonds propres catégorie 1 Bâle III (CRD IV) au titre du Pilier I atteint 14,7% et le ratio de fonds propres total est de 17,1%. Les fonds propres prudentiels catégorie 1 Bâle III ressortent à 2 189 millions d'euros à fin

juin 2025, tenant compte de la déduction de l'écart de dépréciations comptables/pertes attendues sur le périmètre IRB, soit -147 millions d'euros. Les exigences de fonds propres s'établissent à 1 189 millions d'euros au 30 juin 2025.

## Exigence de fonds propres et actifs pondérés du groupe

(en millions d'euros)	RWA					Exigences de fonds propres					RWA					Exigences de fonds propres				
	30/06/2025					31/12/2024					30/06/2024									
	Total	dont France	dont Belgique, Luxembourg	dont Pays-Bas	Total	Total	dont France	dont Belgique, Luxembourg	dont Pays-Bas	Total	Total	dont France	dont Belgique, Luxembourg	dont Pays-Bas	Total					
<b>Risque de crédit</b>	13 554	11 700	1 099	755	1 084	13 848	11 919	995	934	1 108	14 492	12 659	1 057	776	1 159					
<b>Méthode standard</b>	3 396	1 542	1 099	755	272	3 313	1 384	995	934	265	3 305	1 472	1 057	776	264					
Souverains, banques centrales et administrations	13	11	1	1	1	14	13	0	1	1	15	15	0	-	1					
Établissements	167	158	7	2	13	186	171	9	5	15	175	159	12	4	14					
Entreprises	1 310	664	352	294	105	1 369	601	342	426	109	1 296	617	378	301	104					
Clientèle de détail	1 135	117	622	396	91	1 159	181	555	423	93	1 244	264	545	436	100					
Autres actifs	770	592	116	62	62	586	418	89	79	47	575	417	122	36	46					
<b>Méthode de Notation Interne Fondation (IRB-F)</b>	4 755	4 755	-	-	380	5 173	5 173	-	-	414	5 848	5 848	-	-	468					
Entreprises	4 755	4 755	-	-	380	5 173	5 173	-	-	414	5 848	5 848	-	-	468					
<b>Méthode de Notation Interne Avancée (IRB-A)</b>	5 403	5 403	-	-	432	5 362	5 362	-	-	429	5 338	5 338	-	-	427					
Clientèle de détail	5 403	5 403	-	-	432	5 362	5 362	-	-	429	5 338	5 338	-	-	427					
<b>Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)</b>	172	172	-	-	14	162	162	-	-	13	62	62	-	-	5					
<b>Risque opérationnel (méthode standard)</b>	1 143	1 041	58	44	91	1 149	1 047	58	44	92	1 142	1 038	59	45	91					
<b>Risque de marché</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					
<b>TOTAUX</b>	<b>14 869</b>	<b>12 914</b>	<b>1 156</b>	<b>799</b>	<b>1 189</b>	<b>15 159</b>	<b>13 128</b>	<b>1 052</b>	<b>978</b>	<b>1 213</b>	<b>15 695</b>	<b>13 758</b>	<b>1 116</b>	<b>821</b>	<b>1 256</b>					
<b>Fonds propres prudentiels catégorie 1</b>	<b>2 189</b>					<b>2 039</b>					<b>2 058</b>									
<b>Ratio de solvabilité catégorie 1</b>	<b>14,7%</b>					<b>13,5%</b>					<b>13,1%</b>									
<b>Fonds propres prudentiels totaux</b>	<b>2 539</b>					<b>2 389</b>					<b>2 358</b>									
<b>Ratio de solvabilité total</b>	<b>17,1%</b>					<b>15,8%</b>					<b>15,0%</b>									

## Fonds propres de base CET1

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires, après application des dispositions transitoires relatives aux filtres prudentiels.

Les fonds propres de base CET1 du groupe Banque Stellantis France représentent 86% des fonds propres prudentiels totaux à fin juin 2025 et s'établissent à 2 189 millions d'euros.

## Fonds propres AT1

Les fonds propres AT1 correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement conformément aux articles 51 et 52 du CRR. Le groupe Banque Stellantis France ne détient aucun instrument de ce type.

### 1.4.1.2.2 Exigence en fonds propres

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 : le règlement (UE) 575/2013 (CRR) et la directive 2013/36/EU (CRD IV).

Au 6 avril 2009, Stellantis Financial Services Europe a obtenu de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRB-A », *Internal Rating Based Advanced*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille *Retail* ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRB-F », *Internal Rating Based Foundation*) pour le portefeuille *Corporate*. Cette mesure s'est appliquée aux entités du groupe Banque Stellantis France dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération entre Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance en 2015, les deux partenaires ont eu pour objectif de maintenir l'utilisation des modèles de notation interne (IRB) développés par Stellantis Financial Services Europe, après revue et validation de ces modèles par les organes de contrôle du groupe Santander et accord des autorités de supervision compétentes.

À ce titre, le système de notation interne du groupe Banque Stellantis France a fait l'objet d'une mission d'inspection par la Banque centrale européenne, suite à laquelle le groupe Banque Stellantis France a obtenu, courant 2017,

## Fonds propres T2

Les fonds propres T2 correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de cinq ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des cinq premières années, conformément aux articles 62 et 63 du CRR. Ils s'établissent à 350 millions d'euros au 30 juin 2025 en catégorie emprunts subordonnés suivant deux emprunts dont le traitement doit être identique et simultané (dépréciation et/ou conversion).

Conformément à l'article 64 du CRR, un amortissement est calculé sur la valeur comptable de ces instruments de fonds propres de catégorie 2 à partir des cinq dernières années avant leur échéance contractuelle.

## Engagements éligibles (« MREL »)

Le groupe Banque Stellantis France est consolidé au sein de l'entité de résolution Banco Santander et suivait le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) sur base consolidée après accord du régulateur obtenu fin 2022. En avril 2025, le SRB (*Single Resolution Board*) a informé l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) que le groupe Banque Stellantis France n'est plus soumis à l'exigence de MREL. Le groupe Banque Stellantis France ne détient aucun instrument de dette éligible au MREL au 30 juin 2025.

l'autorisation de maintenir les méthodes de notations internes initialement développées par Stellantis Financial Services Europe pour le calcul des actifs pondérés des risques (RWA). Cette inspection a été suivie d'une seconde inspection en 2023 concluant en 2024 sur le maintien de l'autorisation d'utilisation des méthodes de notations internes.

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit est issu des applicatifs de gestion. Ces derniers alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Centrale pour la clientèle *Retail*) et BUIC (base pour la clientèle *Corporate*) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque du groupe Banque Stellantis France. À compter de mai 2023, le périmètre consolidé du groupe Banque Stellantis France s'est étendu à la Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, pour lesquels seule l'approche standard est utilisée.

Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres (*Risk Authority*).

Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation entre les données de gestion et la comptabilité, les exigences en fonds propres sont calculées à partir des outils précités et les états réglementaires sont produits.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard. L'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le produit net bancaire de la clientèle *Retail* et un ratio de 15% sur le produit net bancaire des autres segments d'actifs.

## Tableau EU OV1 – Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque (RWA)

Ce tableau donne un aperçu du total des RWA figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque selon l'article 438, point d), du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de fonds propres et sur les montants d'exposition pondérés ».

(en millions d'euros)		Montant total d'exposition au risque (RWA)		Exigences totales de fonds propres
		30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025
<b>1</b>	<b>Risque de crédit (hors CCR)</b>	<b>13 543</b>	<b>13 836</b>	<b>1 083</b>
2	dont approche standard	3 385	3 301	271
3	dont approche NI simple (F-IRB)	4 755	5 173	380
4	dont approche par référencement	-	-	-
EU-4a	dont actions selon la méthode de pondération simple	-	-	-
5	dont approche NI avancée (A-IRB)	5 403	5 362	432
<b>6</b>	<b>Risque de crédit de contrepartie – CCR</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
7	dont approche standard	10	12	1
8	dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU-8a	dont expositions sur une CCP	0	0	0
9	dont autres CCR	0	-	0
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit — risque de CVA	-	-	-
EU-10a	dont approche standard (SA)	-	-	-
EU-10b	dont approche de base (F-BA et R-BA)	-	-	-
EU-10c	dont approche simplifiée	-	-	-
11	Sans objet	-	-	-
12	Sans objet	-	-	-
13	Sans objet	-	-	-
14	Sans objet	-	-	-
<b>15</b>	<b>Risque de règlement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>16</b>	<b>Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)</b>	<b>172</b>	<b>162</b>	<b>14</b>
17	dont approche SEC-IRBA	172	162	14
18	dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-	-
19	dont approche SEC-SA	-	-	-
EU-19a	dont 1 250%/déduction	-	-	-
<b>20</b>	<b>Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
21	dont approche standard alternative (ASA)	-	-	-
EU-21a	dont approche simplifiée (S-SA)	-	-	-
22	dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)	-	-	-
<b>EU-22a</b>	<b>Grands risques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>23</b>	<b>Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>24</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>1 143</b>	<b>1 149</b>	<b>91</b>
EU-24a	Expositions sur crypto-actifs	-	-	-
<b>25</b>	<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)*</b>	<b>87</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
26	Plancher de fonds propres appliqué (%)	50,0%	-	-
27	Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)	-	-	-
28	Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)	-	-	-
<b>29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 869</b>	<b>15 159</b>	<b>1 189</b>

\* Les données fournies sur cette ligne le sont exclusivement à titre d'information, puisque le montant indiqué ici est également inclus à la ligne 1, où les établissements sont invités à fournir des informations sur le risque de crédit (JOUE du 21 avril 2021).

# 1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

Les emplois pondérés (RWA) au titre du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 14 869 millions d'euros au 30 juin 2025, contre 15 159 millions d'euros au 31 décembre 2024.

La baisse des RWA sur le territoire français, soit 12 914 millions d'euros au 30 juin 2025, contre 13 128 millions d'euros au 31 décembre 2024, provient des transactions SRT (mises en place en 2022 et en 2024 sur le portefeuille *Retail*

de prêts classiques) et de garanties complémentaires utilisées pour atténuer le risque de concentration du portefeuille *Corporate* du réseau de distribution. Par ailleurs, l'entité belge a enregistré une hausse des RWA, soit 1 156 millions d'euros au 30 juin 2025, contre 1 052 millions d'euros au 31 décembre 2024 tandis que l'entité néerlandaise ressort avec une baisse des RWA, qui passent de 978 millions d'euros à 799 millions d'euros 30 juin 2025.

**Tableau EU CMS1 – Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisé et en approches standard au niveau du risque**

Montants d'exposition pondérés (RWEA)						
(en millions d'euros)	RWEA pour les approches modélisées que les banques sont autorisées à utiliser par l'autorité de surveillance	RWEA pour les portefeuilles pour lesquels des approches standard sont utilisées	RWEA effectifs totaux	RWEA calculés selon l'approche standard complète	RWEA servant de base pour le plancher de fonds propres	
1 Risque de crédit (à l'exclusion d-u risque de crédit de contrepartie)	10 158	3 385	13 543	17 947	15 229	
2 Risque de crédit de contrepartie	-	10	10	10	10	
3 Ajustement de l'évaluation de crédit	-	-	-	-	-	
4 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	172	-	172	389	280	
5 Risque de marché	-	-	-	-	-	
6 Risque opérationnel	-	1 143	1 143	1 143	1 143	
7 Autres montants d'exposition pondérés	-	-	-	-	-	
<b>8 TOTAL</b>	<b>10 330</b>	<b>4 539</b>	<b>14 869</b>	<b>19 488</b>	<b>16 663</b>	

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Règlement (UE) 2024/1623 dit « CRR III » est applicable et introduit la notion d'*output floor* (plancher de fonds propres). L'*output floor* a pour objectif de veiller à ce que les exigences de fonds propres calculées selon des modèles internes ne soient pas inférieures à un seuil qui correspond à une fraction des exigences de fonds propres calculés uniquement selon des approches standards (et qui comprend des exigences de fonds propres normalement calculées selon des modèles internes mais recalculées en utilisant l'approche standard appropriée). Cette fraction correspond au taux d'*output floor* appliqué, ce taux fait l'objet d'une disposition transitoire jusqu'en 2030, il est actuellement de 50%.

Les états CMS1 et CMS2 ont été introduits afin de communiquer sur le montant servant de base pour le calcul de l'*output floor*.

## 1.4.2 Ratio de levier

Le ratio de levier rapporte les fonds propres *Tier 1* (au numérateur) à une exposition composée des éléments de bilan et d'éléments de hors-bilan non pondérés par les risques (au dénominateur). Il s'applique au périmètre de consolidation du groupe Banque Stellantis France.

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité et de la liquidité permettant déjà de maîtriser la croissance du bilan.

Le risque de levier excessif peut entraîner la prise de mesures correctives non prévues par la trajectoire financière et de capital, notamment la cession d'actifs. Le ratio de levier s'inscrit dans le dispositif de maîtrise des risques. Ce ratio est inclus dans un tableau de bord présenté au Conseil d'Administration tous les mois. Un suivi mensuel s'assure donc que le ratio de levier est en ligne avec l'objectif fixé par le groupe Banque Stellantis France.

Le ratio de levier au 30 juin 2025 ressort à 9,3% (versus 8,8% au 31 décembre 2024).

En comparaison au 31 décembre 2024, les fonds propres (au numérateur) augmentent de 150 millions d'euros.

Les fonds propres *Tier 1* augmentent globalement de 150 millions d'euros se répartissant suivant :

- une hausse de 146 million d'euros des capitaux propres ;
- une hausse de 0,5 million d'euros des autres immobilisations incorporelles ;
- une hausse de 3 millions d'euros liée à la déduction des positions de titrisation soumises à une pondération de risque de 1 250% ;
- une baisse de 0,4 million d'euros de la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les actifs pondérés en fonction des risques (*Risk Weighted Assets* ou *RWA*) traités en méthode « IRB » (*Internal Rating Based* ou *Notation Interne*).

Les fonds propres *Tier 2* restent stables en comparaison au 31 décembre 2024 (350 millions d'euros).

En comparaison au 31 décembre 2024, l'exposition de levier (au dénominateur) présente une hausse globale de 409 millions d'euros avec :

- une hausse de 3 millions d'euros sur les expositions relatives aux dérivés et montant brut des garanties sur dérivés fournies sur les instruments financiers à terme qui sont passés de 3 957 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 5 049 millions d'euros au 30 juin 2025 ;
- une hausse de 2 millions d'euros des ajustements réglementaires ;
- une hausse de 490 millions d'euros sur les expositions de hors-bilan conformes à l'article 429 septies du CRR ;
- une baisse de 86 millions d'euros pour les expositions bilancielles excluant les dérivés et financement sur titres, en lien avec les activités courantes du groupe Banque Stellantis France élargi aux filiales belge et néerlandaise.



## Tableau EU LR1 – LRSum – Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

Ce tableau rapproche les actifs totaux figurant dans les états financiers publiés de la mesure de l'exposition totale aux fins du ratio de levier, selon l'article 451, paragraphe 1, point b), du CRR, « Publication d'informations sur le ratio de levier ».

(en millions d'euros)

Montant applicable

		Montant applicable
<b>1</b>	<b>Total de l'actif selon les états financiers publiés</b>	<b>22 516</b>
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	-
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	60
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	-
10	Ajustement pour les éléments de hors-bilan (résultant de la conversion des expositions de hors-bilan en montants de crédit équivalents)	967
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c) et c bis), du CRR)	-
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-
12	Autres ajustements	(84)
<b>13</b>	<b>MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE</b>	<b>23 460</b>

## Tableau EU LR2 – LRCom – Ratio de levier – déclaration commune

Ce tableau fournit une ventilation détaillée des composantes du dénominateur du ratio de levier ainsi que des informations sur le ratio de levier effectif, les exigences minimales et les coussins, selon l'article 451, paragraphe 1, points a) et b), et l'article 451, paragraphe 3, du CRR, « Publication d'informations sur le ratio de levier », tout en prenant en considération, le cas échéant, l'article 451, paragraphe 1, point c), et l'article 451, paragraphe 2, dudit règlement.

(en millions d'euros)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2025	31/12/2024
<b>Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)</b>			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	22 615	22 701
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	3	6
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-	-
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(190)	(192)
<b>7</b>	<b>Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)</b>	<b>22 428</b>	<b>22 515</b>
<b>Expositions sur dérivés</b>			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	21	24
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	42	35
EU-9a	Dérogation pour dérivés : contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-
<b>13</b>	<b>Expositions totales sur dérivés</b>	<b>63</b>	<b>58</b>
<b>Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)</b>			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	-	-
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	-	-
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	-	-
EU-16a	Dérogation pour OFT : exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
<b>18</b>	<b>Expositions totales sur opérations de financement sur titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres expositions de hors-bilan</b>			
19	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	2 306	2 023
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(1 338)	(1 545)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors-bilan)	-	-
<b>22</b>	<b>Expositions de hors-bilan</b>	<b>967</b>	<b>477</b>
<b>Expositions exclues</b>			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c) et c bis), du CRR)	-	-
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-	-
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-



# 1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

(en millions d'euros)		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		30/06/2025	31/12/2024
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
EU-22k	(Expositions sur les actionnaires exclues en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point d bis), du CRR)	-	-
EU-22l	(Expositions déduites en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point q), du CRR)	-	-
<b>EU-22m</b>	<b>(Total des expositions exemptées)</b>	-	-
<b>Fonds propres</b>			
<b>23</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>2 189</b>	<b>2 039</b>
<b>24</b>	<b>Mesure de l'exposition totale</b>	<b>23 460</b>	<b>23 051</b>
<b>Ratio de levier</b>			
<b>25</b>	<b>Ratio de levier (%)</b>	<b>9,3%</b>	<b>8,8%</b>
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	9,3%	8,8%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	9,3%	8,8%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,0%	3,0%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,0%	0,0%
EU-26b	<i>dont : à constituer avec des fonds propres CET1</i>	0,0%	0,0%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%	0,0%
<b>EU-27a</b>	<b>Exigence de ratio de levier global (%)</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,0%</b>
<b>Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes</b>			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	-	-
<b>Publication des valeurs moyennes</b>			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	-	-
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	-	-
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	23 460	23 051
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	23 460	23 051
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	9,3%	8,8%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	9,3%	8,8%

**Tableau EU LR3 – LRSpl – Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)**

Ce tableau fournit une ventilation de la mesure de l'exposition totale au bilan aux fins du ratio de levier, selon l'article 451, paragraphe 1, point b), du CRR, « Publication d'informations sur le ratio de levier ».

(en millions d'euros)

Expositions aux fins du ratio  
de levier en vertu du CRR

EU-1	TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES), DONT :	22 615
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	-
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	22 615
EU-4	<i>Obligations garanties</i>	-
EU-5	<i>Expositions considérées comme souveraines</i>	1 424
EU-6	<i>Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains</i>	56
EU-7	<i>Établissements</i>	19
EU-8	<i>Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier</i>	14
EU-9	<i>Expositions sur la clientèle de détail</i>	11 943
EU-10	<i>Entreprises</i>	6 456
EU-11	<i>Expositions en défaut</i>	146
EU-12	<i>Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)</i>	2 556



## 1.4.3 Risque de crédit

### 1.4.3.1 Exposition au risque de crédit

L'exposition en cas de défaut (EAD) comprend ici les expositions de crédit telles qu'inscrites au bilan et au hors-bilan sur le périmètre consolidé du groupe Banque Stellantis France.

Le groupe Banque Stellantis France utilise trois niveaux de classification de créances (stages) et détermine les dépréciations sur base individuelle ou collective comme décrit dans le paragraphe 1.3.2 – Dépréciations sur créances douteuses.

La segmentation des portefeuilles d'activité du groupe Banque Stellantis France reproduit la classification bâloise : les deux pôles d'activité que sont les Flottes (financement des flottes de

véhicules d'entreprises et d'administrations) et le *Wholesale* (financement des réseaux de concessionnaires STELLANTIS) sont exclusivement dédiés aux portefeuilles bâlois *Corporate* – Banques – Administrations locales – Souverains, alors que l'activité de financement *Retail* (Particuliers, PME) constitue le portefeuille bâlois *Retail*.

Les systèmes de notation sont dans ce cadre également dissociés entre *Retail* et *Corporate* ; les paramètres qui en découlent (PD, LGD, EAD) sont directement ceux utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit.

#### Montant net total des expositions

Le tableau ci-après présente le montant total des expositions nettes au 30 juin 2025 par catégorie d'exposition.

(en millions d'euros)	Valeur nette des expositions au 30/06/2025			
	Total	dont France	dont Belgique, Luxembourg	dont Pays-Bas
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-
Établissements	-	-	-	-
Entreprises	5 911	5 911	-	-
<i>dont : Financements spécialisés</i>	-	-	-	-
<i>dont : PME</i>	609	609	-	-
Clientèle de détail	10 986	10 986	-	-
<i>Expositions garanties par un bien immobilier</i>	-	-	-	-
<i>PME</i>	-	-	-	-
<i>Non-PME</i>	-	-	-	-
<i>Expositions renouvelables éligibles</i>	-	-	-	-
<i>Autre – clientèle de détail</i>	10 986	10 986	-	-
<i>PME</i>	2 235	2 235	-	-
<i>Non-PME</i>	8 750	8 750	-	-
Actions	-	-	-	-
<b>Total approche IRB</b>	<b>16 897</b>	<b>16 897</b>	-	-
Administrations centrales ou banques centrales	1 425	1 421	4	0
Administrations régionales ou locales	57	54	0	3
Entités du secteur public	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-
Établissements	52	45	4	3
Entreprises	2 275	1 788	263	233
<i>dont : PME</i>	301	171	89	42
Clientèle de détail	1 620	182	861	577
<i>dont : PME</i>	609	137	261	211
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	14	14	-	-
<i>dont : PME</i>	0	0	-	-
Expositions en défaut	60	10	43	8
Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-
Obligations garanties	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	736	718	17	1
Titres d'organismes de placement collectif	-	-	-	-
Expositions sur actions	-	-	-	-
Autres expositions	894	540	188	166
<b>Total approche standard</b>	<b>7 133</b>	<b>4 773</b>	<b>1 381</b>	<b>980</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 030</b>	<b>21 670</b>	<b>1 381</b>	<b>980</b>

**Tableau EU CMS2 – Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisés et en approches standard pour le risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs**

(en million d'euros)		Montants d'exposition pondérés (RWEA)				
		RWEA pour les approches modélisées que les établissements sont autorisés à utiliser par l'autorité de surveillance	RWEA en cas de recalcul selon l'approche standard	RWEA effectifs totaux	RWEA calculés selon l'approche standard complète	RWEA servant de base pour le plancher de fonds propres
1	Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-
EU 1a	Administrations régionales ou locales	-	-	11	11	11
EU 1b	Entités du secteur public	-	-	-	-	-
EU 1c	Classées comme banques multilatérales de développement selon l'approche standard	-	-	-	-	-
EU 1d	Classées comme organisations internationales selon l'approche standard	-	-	-	-	-
2	Établissements	-	-	10	10	10
3	Actions	-	-	-	-	-
4	Sans objet					
5	Entreprises	4 738	4 167	5 814	7 952	5 243
5.1	dont: L'approche NI simple est appliquée	4 738	4 181	4 738	6 899	4 181
5.2	dont: L'approche NI avancée est appliquée	-	-	-	-	-
EU 5a	dont: Entreprises – Générales	4 738	4 167	4 738	6 875	4 167
EU 5b	dont: Entreprises – Financement spécialisé	-	-	-	-	-
EU 5c	dont: Entreprises – Créances achetées	-	-	-	-	-
6	Clientèle de détail	4 998	7 591	6 103	8 696	8 696
6.1	dont: Clientèle de détail – Expositions renouvelables éligibles	-	-	-	-	-
EU 6.1a	dont: Clientèle de détail – Créances achetées	-	-	-	-	-
EU 6.1b	dont: Clientèle de détail – Autres	4 998	7 591	4 998	7 591	7 591
6.2	dont: Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-
7	Sans objet					
EU 7a	Expositions classées comme garanties par des biens immobiliers et expositions ADC selon l'approche standard	-	-	14	14	14
EU 7b	Organismes de placement collectif (OPC)	-	-	-	-	-
EU 7c	Expositions classées comme expositions en défaut selon l'approche standard	422	86	497	170	161
EU 7d	Expositions classées comme expositions sur créances subordonnées selon l'approche standard	-	-	-	-	-
EU 7e	Expositions classées comme obligations garanties selon l'approche SA	-	-	-	-	-
EU 7f	Expositions classées comme créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme selon l'approche standard	-	-	147	147	147
8	Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	-	-	946	946	946
<b>9</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 158</b>	<b>11 843</b>	<b>13 543</b>	<b>17 947</b>	<b>15 229</b>

### 1.4.3.2 Diversification du risque de crédit/risque de concentration

Au 30 juin 2025, les encours du groupe Banque Stellantis France détenus sur STELLANTIS s'élèvent à 233 millions d'euros, soit 10,6% des fonds propres prudentiels de catégorie 1.

A cette même date, les dix principaux encours de Banque Stellantis France, hors ceux sur STELLANTIS, représentent un montant total de 2 231 millions d'euros.

Ces dix principaux encours se décomposent selon les catégories de contrepartie suivantes :

- banques : 191 millions d'euros ;
- assureurs : 590 millions d'euros ;

- réseau de distribution (sans lien capitalistique avec STELLANTIS) : 1 054 millions d'euros ;
- corporate (hors réseau de distribution) : 396 millions d'euros (secteur du transport et des travaux de construction).

Au 30 juin 2025, aucune exposition nette sur une même contrepartie ne dépasse 25% des fonds propres prudentiels de catégorie 1. Cela est en partie rendu possible par la mise en place de polices d'assurance-crédit auprès de huit assureurs de premier plan en couverture partielle du risque lié aux opérations de financement des stocks de véhicules et des pièces de rechange financés par le groupe Banque Stellantis France.

### 1.4.3.3 Techniques d'atténuation du risque de crédit

Dans le cadre de ses obligations réglementaires, le groupe Banque Stellantis France veille à réduire son risque de crédit à chaque fois que possible. Pour cela, en plus de la qualité du dossier et de la contrepartie qui sont les éléments essentiels de la prise de décision, le groupe cherche à disposer de garanties pour limiter sa perte en cas de défaut de la contrepartie.

Pour ce faire, le groupe a mis en place un référentiel de types de garanties, des procédures et des règles de sélection des garants qu'il accepte de prendre.

Deux typologies de garantie sont mises en œuvre au sein du groupe Banque Stellantis France :

- celles contribuant uniquement à l'atténuation du risque ;
- celles apportant également une réduction de RWA associée.

#### Garanties destinées à la seule atténuation du risque de crédit

Ces garanties peuvent prendre la forme :

- d'une sûreté personnelle concédée par une personne physique ou morale, notamment, caution solidaire et indivisible, garantie à première demande, lettre d'intention ou engagement de porte-fort, etc. ;
- d'une sûreté réelle, notamment, privilège de prêteur de deniers, hypothèque, nantissement de fonds de commerce, nantissement de titres, promesse d'affectation hypothécaire, etc. ;
- d'engagements divers, notamment, engagement de poursuite de location, engagement de reprise à tout moment, etc.

Ces garanties peuvent aussi permettre de conforter un dossier et de revenir sur un refus initial.

Les garanties ne sont jamais prises en compte dans le calcul du *grading* du client et ne sont pas utilisées pour réduire les RWA des crédits sous-jacents.

Ces garanties doivent présenter une valeur financière, dans la mesure du possible, quantifiée, ou, a minima, quantifiable, et être juridiquement valables. En revanche, ces garanties ne font pas l'objet d'un exercice par le groupe Banque Stellantis France.

#### Garanties destinées à l'atténuation de crédit et à la réduction des RWA associés

Dans le cadre de l'application de l'article 453 point b) de la *Capital Requirement Regulation* (CRR) et depuis 2019, le groupe Banque Stellantis France a mis en place des polices d'assurance-crédit diversifiées auprès d'assureurs de premier plan en couverture partielle du risque lié aux opérations de financement des stocks de véhicules et de pièces de rechange sur les principaux concessionnaires financés par le groupe Banque Stellantis France. Ces polices d'assurance permettent au groupe Banque Stellantis France de réduire son exposition au risque de concentration dans le cadre des grands risques pour les clients concernés tout en réduisant les RWA associés en leur substituant ceux des assureurs crédit pour le montant de couverture nette obtenue et en fonction de leur notation de crédit attribuée par des OEEC :

- en France :
  - la première police multi-assureurs couvre le risque relatif au financement des stocks de véhicules neufs, de démonstration et d'occasion de distributeurs des réseaux des marques de STELLANTIS,
    - signée avec un assureur noté A+ par Standard & Poor's pour un montant total brut de 57 millions d'euros et 43 millions d'euros net au 30 juin 2025, avec un gain associé de RWA de 14 millions d'euros,
    - signée avec un assureur noté AA par Standard & Poor's pour un montant total brut de 272 millions d'euros et 226 millions d'euros net au 30 juin 2025, avec un gain associé de RWA de 147 millions d'euros,
  - signée avec un assureur noté A1 par Moody's pour un montant total brut de 372 millions d'euros et 294 millions d'euros net au 30 juin 2025, avec un gain associé de RWA de 160 millions d'euros,
  - signée avec un assureur noté AA- par Standard & Poor's pour un montant total brut de 147 millions d'euros et 115 millions d'euros net au 30 juin 2025, avec un gain associé de RWA de 71 millions d'euros,
  - signée avec un assureur noté A3 par Moody's pour un montant total brut de 141 millions d'euros et 115 millions d'euros net au 30 juin 2025, avec un gain associé de RWA de 40 millions d'euros,
- la seconde police couvre le risque relatif au financement des stocks de pièces de rechange de 26 distributeurs financés par le groupe Banque Stellantis France, signée avec un assureur noté AA par Standard & Poor's pour un montant total brut de 242 millions d'euros et 217 millions d'euros net au 30 juin 2025, avec un gain associé de RWA de 146 millions d'euros ;
- la Belgique et le Luxembourg bénéficient également de 6 millions d'euros de garanties, non activées au 30 juin 2025.



Par ailleurs, afin d'atténuer l'exposition aux risques et d'économiser des ressources consommées en capital, le groupe Banque Stellantis France a réalisé des transactions synthétiques SRT (*Significant Risk Transfer*) au cours des exercices 2019, 2022 et 2024. La transaction synthétique SRT réalisée en 2019 a été liquidée en septembre 2024. Ces opérations ont permis de transférer une partie du risque sur le portefeuille à des investisseurs. Le portefeuille est composé par les prêts de vente à crédit (VAC) accordés aux consommateurs en France pour l'achat de voitures neuves et

d'occasion, et qui bénéficient d'un niveau de pondération de risque relativement élevé, principalement en raison d'une forte proportion de véhicules d'occasion. Grâce à ces transactions, le RWA a été réduit de 407 millions d'euros au 30 juin 2025.

Ces garanties ayant pour objectif l'atténuation du risque de crédit du groupe Banque Stellantis France ont fait l'objet d'un avis juridique quant à leur validité et à leur caractère exécutoire.

**Tableau EU CR3 – Vue d'ensemble des techniques d'ARC (CRM) : informations à publier sur l'utilisation de techniques d'ARC (CRM)**

Ce tableau fournit des informations quant au degré d'utilisation des techniques d'atténuation du risque de crédit (CRM) selon l'article 453, point f), du CRR, « Publication d'informations sur l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit ».

(en millions d'euros)	Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie			
		dont garantie par des sûretés	dont garantie par des garanties financières	dont garantie par des dérivés de crédit	
Prêts et avances	12 508	9 118	7 909	1 209	-
Titres de créance	0	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>12 508</b>	<b>9 118</b>	<b>7 909</b>	<b>1 209</b>	<b>-</b>
<i>dont : expositions non performantes</i>	85	64	64	-	-
<i>dont : en défaut</i>	85	0	-	-	-

**1.4.3.4 Risque de contrepartie**

Le risque de contrepartie calculé est non significatif pour le groupe Banque Stellantis France avec 10 millions d'euros sur un total de RWA de 14 869 millions d'euros au 30 juin 2025 :

- 10 millions d'euros en approche SA-CCR (cf. *Tableau EU CCR1 – Analyse des expositions au RCC par approche*) ;
- et 0 million d'euros sur les contreparties centrales éligibles.

**Tableau EU CCR1 – Analyse des expositions au RCC par approche**

Ce tableau donne une vision complète des méthodes utilisées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés pour chaque méthode, selon l'article 439, points f), g), et k), du CRR, « Publication d'informations sur les expositions au risque de crédit de contrepartie ». Ce tableau exclut les expositions sur une contrepartie centrale (troisième partie, titre II, chapitre 6, section 9, du CRR) telles que définies aux fins du tableau EU CCR8.

(en millions d'euros)		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWA)
EU-1	EU - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-	-	1,4	-	-	-	-
EU-2	EU - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-	-	1,4	-	-	-	-
1	SA-CCR (pour les dérivés)	2	23	-	1,4	83	34	34	10
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-
2a	<i>dont : ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
2b	<i>dont : ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
2c	<i>dont issues d'ensembles de compensation multiproduits</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-
5	VaR pour les OFT	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>6</b>	<b>TOTAL</b>					<b>83</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>10</b>

# 1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

## 1.4.4 Informations relatives au risque de liquidité

Le groupe Banque Stellantis France a un dispositif renforcé de gestion du risque de liquidité en ligne avec les préconisations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

L'ILAAP 2024 (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process) a été approuvé par le Conseil d'Administration au premier semestre 2025.

### 1.4.4.1 Gap de liquidité

- **gap de liquidité** : il se définit comme la différence entre les flux d'actifs et les flux de passifs à une période donnée. Les impasses de liquidité permettent de déterminer, par échéance, les écarts entre les éléments à l'actif et les engagements au passif du groupe afin de :
  - mesurer les décalages entre les ressources et les emplois,
- s'assurer que les besoins de financements qui comblent ces décalages sont couverts en permanence, avec une maturité moyenne des passifs/financements supérieure à celle des actifs à financer ;

#### Maturité moyenne des éléments de bilan

(en mois)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actifs	13,7	14,1
Passifs	22,1	21,6

\* Uniquement sur le périmètre France.

### 1.4.4.2 Réserve de liquidité

- **réserve de liquidité** : elle comprend le cash déposé auprès de la Banque de France et les actifs disponibles (non utilisés en garantie ou collatéral) pour être utilisés pour faire face aux flux sortants de trésorerie en situation de stress. Cette réserve est composée :
  - d'actifs liquides de grande qualité (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du LCR. Le HQLA du groupe Banque Stellantis France est composé uniquement de cash déposé auprès de la Banque de France, à l'exception des réserves obligatoires,
- des actifs non-HQLA éligibles à la Banque de France déposés en collatéral et donnant un droit de tirage additionnel auprès d'elle (sous forme de titres senior de fonds de titrisation auto-souscrits et de créances remises au travers du canal TRICP) ;

#### Réserve de liquidité

(en millions d'euros)	30 juin 2025	31 décembre 2024
Dépôts à la Banque de France (hors réserves obligatoires et intérêts)	1 245	1 220
Autres actifs éligibles BCE disponibles (après décote)	1 720	1 727
<b>TOTAL RÉSERVE DE LIQUIDITÉ</b>	<b>2 965</b>	<b>2 947</b>

### 1.4.4.3 Ratios bâlois de liquidité

#### Les indicateurs réglementaires

- **les ratios bâlois de liquidité** tels que le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) et le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) dans le cadre des exigences du règlement européen CRR (*Capital Requirements Regulation*). Les ratios LCR et NSFR sont obligatoires et supervisés par les régulateurs :
  - le ratio LCR est calculé et envoyé mensuellement à l'ACPR. Le niveau moyen du ratio sur une période de 12 mois s'achevant le 30 juin 2025 s'établit à 273%.
  - le ratio NSFR est calculé mensuellement et envoyé trimestriellement à l'ACPR. Il s'élève à 106% au 30 juin 2025.

**Tableau EU LIQ1 – Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)**

Ce tableau présente la ventilation des sorties et entrées de trésorerie ainsi que les actifs liquides de haute qualité disponibles (HQLA), tels que définis et mesurés selon la norme LCR (moyennes arithmétiques simples des observations de fin de mois pour les douze mois précédant la fin de chaque trimestre), selon l'article 451 bis, paragraphe 2, du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de liquidité ».

Portée de la consolidation (consolidé) (en millions d'euros)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
	09/2024	12/2024	03/2025	06/2025	09/2024	12/2024	03/2025	06/2025
Trimestre se terminant le								
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
<b>ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ</b>								
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					1 901	1 860	1 666	1 581
<b>SORTIES DE TRÉSORERIE</b>								
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	4 920	5 563	6 154	6 603	500	563	622	668
<i>Dépôts stables</i>								
<i>Dépôts moins stables</i>	4 920	5 563	6 154	6 603	500	563	622	668
Financement de gros non garanti	772	828	809	766	606	660	625	571
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties)   et dépôts dans des réseaux de banques   coopératives</i>	216	219	239	256	54	55	60	64
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	266	278	246	264	262	274	242	260
<i>Créances non garanties</i>	291	331	324	247	291	331	324	247
Financement de gros garanti					7	7	7	0
Exigences supplémentaires	1 250	1 269	1 111	1 067	336	336	312	291
<i>Sorties associées à des expositions sur instruments   dérivés et autres exigences de sûreté</i>	255	265	249	230	255	265	249	230
<i>Sorties associées à des pertes de financement sur   des produits de créance</i>	13	0	0	0	13	0	0	0
<i>Facilités de crédit et de trésorerie</i>	982	1 003	862	837	69	70	63	61
Autres obligations de financement contractuel	510	555	549	553	454	499	492	497
Autres obligations de financement éventuel	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE</b>					<b>1 904</b>	<b>2 065</b>	<b>2 059</b>	<b>2 027</b>
<b>ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	2 401	2 349	2 267	2 186	1 144	1 125	1 088	1 049
Autres entrées de trésorerie	568	565	557	551	436	438	426	414
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
<b>TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE</b>	<b>2 969</b>	<b>2 914</b>	<b>2 824</b>	<b>2 737</b>	<b>1 580</b>	<b>1 563</b>	<b>1 514</b>	<b>1 463</b>
Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%	-	-	-	-	-	-	-	-
Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%	2 969	2 914	2 824	2 737	1 580	1 563	1 514	1 463
<b>TOTAL DE LA VALEUR AJUSTÉE</b>								
<b>COUSSIN DE LIQUIDITÉ</b>					<b>1 901</b>	<b>1 860</b>	<b>1 666</b>	<b>1 581</b>
<b>TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE</b>					<b>517</b>	<b>593</b>	<b>595</b>	<b>579</b>
<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)</b>					<b>380%</b>	<b>314%</b>	<b>280%</b>	<b>273%</b>



# 1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

## Tableau EU LIQ2 – Ratio de financement stable net

Ce tableau fournit les informations quantitatives nécessaires au calcul du ratio de financement stable net (NSFR), selon l'article 451 bis, paragraphe 3, du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de liquidité ».

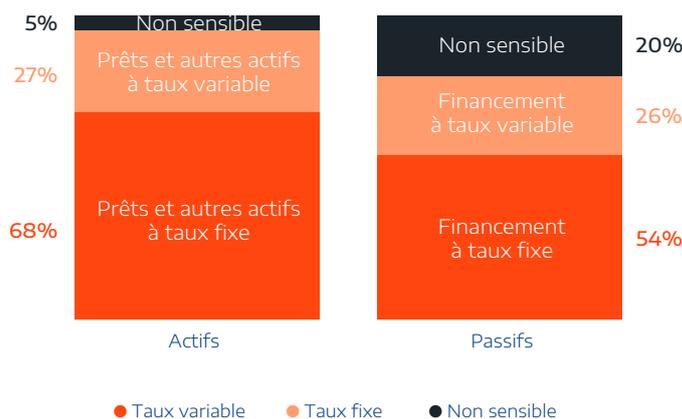
(en millions d'euros)		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
<b>ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE</b>						
<b>1</b>	<b>Éléments et instruments de fonds propres</b>	<b>2 505</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>350</b>	<b>2 855</b>
2	Fonds propres	2 505	1	-	350	2 855
3	Autres instruments de fonds propres		-	-	-	-
<b>4</b>	<b>Dépôts de la clientèle de détail</b>	<b>6 906</b>	<b>415</b>	<b>32</b>	<b>6 621</b>	<b>6 621</b>
5	Dépôts stables		-	-	-	-
6	Dépôts moins stables	6 906	415	32	6 621	6 621
<b>7</b>	<b>Financement de gros</b>	<b>3 907</b>	<b>1 879</b>	<b>4 715</b>	<b>5 799</b>	<b>5 799</b>
8	Dépôts opérationnels		286	0	0	143
9	Autres financements de gros	3 620	1 879	4 715	5 656	5 656
<b>10</b>	<b>Engagements interdépendants</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>11</b>	<b>Autres engagements</b>	<b>1 004</b>	<b>124</b>	<b>658</b>	<b>720</b>	<b>720</b>
12	Engagements dérivés affectant le NSFR					
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus	1 004	124	658	720	720
<b>14</b>	<b>FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL</b>					<b>15 995</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT STABLE</b>						
<b>15</b>	<b>Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)</b>					<b>-</b>
<b>EU -15a</b>	<b>Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>16</b>	<b>Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles</b>		<b>171</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>85</b>
<b>17</b>	<b>Prêts et titres performants</b>		<b>6 854</b>	<b>2 510</b>	<b>10 624</b>	<b>14 414</b>
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garantis par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0%		-	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garantis par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		469	11	50	105
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :		6 385	2 500	10 573	14 312
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35% selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		19	12	33	37
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :		-	-	-	-
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35% selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		-	-	-	-
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en Bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		-	-	-	-
<b>25</b>	<b>Actifs interdépendants</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>26</b>	<b>Autres actifs</b>		<b>851</b>	<b>94</b>	<b>192</b>	<b>607</b>
27	Matières premières échangées physiquement				-	-
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		-	-	-	-
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		5	-	-	-
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		25	-	-	1
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		821	94	192	606
<b>32</b>	<b>Éléments de hors-bilan</b>		<b>837</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>42</b>
<b>33</b>	<b>FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL</b>					<b>15 149</b>
<b>34</b>	<b>RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (%)</b>					<b>106%</b>

## 1.4.5 Informations relatives au risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est la possibilité de pertes dues à l'impact des mouvements de taux d'intérêt sur la structure des capitaux propres de l'entité (via revenus, charges, actif, passif et autres transactions de bilan).

Les financements accordés aux clients le sont principalement sous forme de prêts ou d'offre de location à taux fixe avec une durée maximale de 72 mois tandis que les financements du stock des réseaux de distribution ne dépassent pas 12 mois et

sont donc renouvelés/réajustés en prix durant l'année. Le groupe Banque Stellantis France se refinance avec des instruments financiers à taux fixe (obligations, prêts intra-groupe, dépôts à terme et à vue, NEU CP à taux fixe, titrisations à taux fixe) et avec des sources de financement à taux variables/révisables (titrisations à taux variable, NEU MTN, NEU CP à taux variable, lignes bancaires, pension livrée, dette subordonnée, prêts intra-groupe).



L'objectif du groupe Banque Stellantis France est de limiter les effets défavorables de l'évolution des taux de marché sur ses bénéficiaires et sa valeur économique et de renforcer sa sécurité et sa solidité. Pour ajuster la structure de taux des emprunts avec celle des prêts accordés à la clientèle, une souplesse encadrée est admise dans la couverture du risque de taux.

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et à encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque défini.

### Mesure, maîtrise et surveillance du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux peut essentiellement impacter la marge d'intérêt nette et la valeur de marché des fonds propres du groupe Banque Stellantis France. La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par des limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque.

Les principaux indicateurs d'évaluation du risque sont calculés sur une base mensuelle :

- **le gap de taux d'intérêt** : il s'agit d'un gap de *repricing* dans lequel les actifs et les passifs sont placés à leur date de révision pour ceux à taux variable et à leur date d'échéance pour ceux à taux fixe. Le gap correspond à la différence entre les actifs productifs d'intérêts et les passifs portant intérêts sur des périodes données en incluant le hors-bilan ;

La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le portefeuille des *swaps* de taux d'intérêt est le principal élément utilisé pour couvrir l'exposition de risque de taux du bilan.

- **la sensibilité de la marge d'intérêt nette** (*Net Interest Margin*) mesure les pertes ou profits supplémentaires sur la marge d'intérêt de la banque induite par une variation du taux d'intérêt dans les 12, 24 ou 36 prochains mois. L'évaluation de la sensibilité de la marge nette d'intérêt constitue une approche à court terme et est basée sur l'analyse des outils de gap de taux d'intérêt ;
- **la sensibilité de la valeur de marché des fonds propres** (*Market Value of Equity*) : impact sur la valeur actuelle des actifs et passifs de l'entité lors d'une variation du taux d'intérêt. La notion de MVE se réfère à une approche à long terme. La sensibilité de la valeur de marché des fonds propres est également calculée à l'aide des analyses des gaps de taux d'intérêt.

# 1 Rapport semestriel d'activité

Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III

Les indicateurs de suivi du risque de taux se basent sur les hypothèses de :

- bilan statique : les montants qui arrivent à la maturité sont renouvelés par de la nouvelle production de quantité identique, les soldes restent par conséquent constants ;
- l'analyse est basée sur la maturité contractuelle et conventionnelle et les dates de révision des taux ;
- les calculs prennent en compte une courbe de taux de zéro coupon et de différents scénarios parallèles et non parallèles de variation de taux d'intérêt, par exemple :
  - scénarios parallèles à +/-100 bps ; +/-75 bps ; +/-50 bps et +/-25 bps (même si les limites de risque de taux s'appliquent uniquement sur +/-100 bps),
  - scénarios non parallèles avec des hypothèses de pentification, d'aplatissement ou d'inversion de la courbe de taux.

Les limites du risque de taux d'intérêt sont fixées en référence aux indicateurs de risque de taux qui sont la sensibilité à la variation de la NIM sur 12 mois ou celle de la MVE en conformité avec l'appétit au risque défini par le groupe Banque Stellantis France.

L'ensemble des indicateurs de risque de taux est resté conforme, au cours du premier semestre 2025, aux limites fixées par le Conseil d'Administration de Banque Stellantis France.

Le tableau ci-après présente, au 30 juin 2025, le gap de taux d'intérêt et, juste après, la sensibilité des différents indicateurs au pire scénario de risque (scénario parallèle) ainsi que l'exercice SOT.

## Gap de taux d'intérêt au 30 juin 2025

(en millions d'euros)	Total	≤ 1 mois	≤ 3 mois	≤ 1 an	≤ 2 ans	≤ 5 ans	> 5 ans	Non sensible
Actif	22 516	4 923	3 497	3 788	4 522	4 704	27	1 054
Passif	22 516	8 120	2 421	3 131	1 301	2 156	910	4 477
Hors-bilan	0	(6)	1 267	(471)	(210)	(583)	3	0
<b>IMPASSE DE TAUX NET</b>	<b>0</b>	<b>(3 203)</b>	<b>2 343</b>	<b>187</b>	<b>3 011</b>	<b>1 965</b>	<b>(879)</b>	<b>(3 423)</b>

- à fin juin 2025, la sensibilité de la NIM, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de 100 bps, ressort à -19 millions d'euros ;

- à fin juin 2025, la sensibilité de la MVE, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de 100 bps, ressort à -62 millions d'euros.

## Tableau EU IRRBB – Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (SOT pour MVE/NIM)

(en millions d'euros)	30 juin 2025		31 décembre 2024	
	Variation de la valeur de marché des fonds propres (MVE)		Variation de la marge nette d'intérêt (NIM)	
Scénarios prudentiels de chocs	Période actuelle	Période précédente	Période actuelle	Période précédente
Déplacement parallèle vers le haut	(124)	(187)	(47)	(53)
Déplacement parallèle vers le bas	117	190	46	47
Pentification de la courbe	88	87	14	12
Aplatissement de la courbe	(110)	(119)	(17)	(14)
Hausse des taux courts	(138)	(166)	(18)	(17)
Baisse des taux courts	146	177	15	12

- exercice de stress test sur la sensibilité aux taux d'intérêt : il évalue l'impact de chocs parallèles et non parallèles de taux selon l'exigence réglementaire. Le groupe Banque Stellantis France calcule ainsi trimestriellement les scénarios SOT conformément à la directive EBA/GL/2018/02 de l'Autorité bancaire européenne (ABE) en appliquant le *floor* dynamique à

la courbe de référence. Les risques liés aux évolutions potentielles des taux d'intérêt affectant la MVE et NIM du portefeuille bancaire du groupe Banque Stellantis France, en accord avec les articles 84 et 98 (5) CRD, sont présentés dans le tableau ci-dessus.

## 1.5 Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant Banque Stellantis France



### 1.5.1 Présentation générale de Banque Stellantis France

**Dénomination sociale :** Banque Stellantis France

**Nationalité :** française

**Siège social :** 43, rue Jean-Pierre Timbaud, 78300 Poissy, France Tél. : +33 (0) 1 46 39 66 33

Forme juridique: société anonyme à Conseil d'Administration dont les actions ne sont pas admises à la négociation sur un marché réglementé

Registre et numéro d'identification: Banque Stellantis France est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles

> **SIREN : 652 034 638**

> **SIRET : 652 034 638 00054**

> **Code APE/NAF : 6419Z**

> **LEI : 969500JK10192KI3E882**

**Date de constitution et durée :** Banque Stellantis France (originellement SOFIB, puis PSA Banque France jusqu'au 2 avril 2023) a été constituée le 24 juin 1965 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2064. Son objet statutaire est celui d'une banque de plein exercice.

**Exercice social :** l'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

Banque Stellantis France dispose également d'un agrément de prestataire de services d'investissement (PSI). À cet égard, elle est supervisée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et est ainsi soumise aux dispositions du règlement général de l'AMF. Le Directeur Général de Banque Stellantis France, agréé par l'AMF et titulaire de la carte professionnelle requise, exerce la fonction de Responsable Conformité des Services d'Investissement (RCSI) dans les conditions définies aux articles 313 et suivants du règlement général de l'AMF.

Les règles applicables à la modification des statuts sont celles de l'article L. 225-96 du Code de commerce.

Banque Stellantis France est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. Elle est supervisée au niveau européen par la Banque centrale européenne depuis 2015 et sur le plan national, par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), pour les seules questions relevant de sa compétence exclusive.

### 1.5.2 Actionnariat – structure du capital social

#### Actionnariat

Au 30 juin 2025, le capital social de l'entité Banque Stellantis France s'établit à 144 842 528 euros, divisé en 9 052 658 actions de 16 euros chacune, entièrement libéré, dont la répartition est paritaire entre :

- Stellantis Financial Services Europe qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote ; et
- Santander Consumer Finance qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote.

Stellantis Financial Services Europe est une filiale détenue à 100% par STELLANTIS N.V. tandis que Santander Consumer Finance est une filiale détenue à 100% par Banco Santander S.A. Les sociétés STELLANTIS N.V. et Banco Santander S.A. sont deux entités dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

#### Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Aucune modification n'a eu lieu dans la composition du capital de Banque Stellantis France depuis le 2 février 2015.

#### Cotation des titres

Les actions de Banque Stellantis France ne sont pas cotées sur un marché réglementé. Néanmoins, certains titres de dettes émis par la société (obligations EMTN) sont admis à la négociation sur Euronext Paris.

### 1.5.3 Conseil d'Administration et organes de direction

Le Conseil d'Administration de Banque Stellantis France est composé de six membres nommés pour une durée renouvelable de trois ans. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-18 alinéa 1<sup>er</sup> du Code de commerce, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration qui lui-même se voit proposer les candidatures par le Comité des Nominations. Aussi, trois membres du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France sont choisis par chacun des deux actionnaires. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration procède, entre deux Assemblées Générales, à des nominations à titre provisoire (« cooptations ») qui sont ensuite soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce. La durée du mandat de l'administrateur coopté est identique à celle du mandat de son prédécesseur. Aussi, un administrateur issu d'un actionnaire sera remplacé par un administrateur issu de ce même actionnaire, afin de préserver l'équilibre dans la représentation des actionnaires dans le cadre de la Coopération.

Par ailleurs, une rotation intervient tous les trois ans, pour trois fonctions :

- en premier lieu la rotation de la Présidence du Conseil d'Administration, assurée par un administrateur non exécutif et qui donne lieu à la nomination à tour de rôle par l'un puis l'autre des deux actionnaires de Banque Stellantis France que sont Stellantis Financial Services Europe et Santander Consumer Finance ;
- il en va de même pour les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué :
  - une première alternance est intervenue le 28 août 2017 qui a pris fin le 31 août 2020. Ainsi pendant cette période, la fonction de Président non exécutif a été occupée par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services Europe, M. Rémy BAYLE. La fonction de Directeur Général a été occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance, M. Jean-Paul DUPARC et la fonction de Directeur Général Délégué a été occupée par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services Europe, à savoir M. Laurent AUBINEAU,
  - une seconde rotation a pris effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020. La fonction de Président non exécutif du Conseil d'Administration s'est trouvée dès lors occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance, M. David TURIEL LOPEZ, auquel a succédé M. Rafael MORAL SALARICH en date du 11 décembre 2020. La fonction de Directeur Général est occupée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services Europe en la personne de M. Laurent AUBINEAU et la fonction de Directeur Général Délégué par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance en la personne de M. Jean-Paul DUPARC. Les mandats du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été prorogés par anticipation en 2023 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024, afin de privilégier une continuité de gouvernance dans le contexte de la réorganisation des activités de financement de STELLANTIS mise en œuvre en date du 3 avril 2023,
  - une troisième rotation a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2024, qui a consisté en l'inversion des positions jusqu'alors occupées. Ainsi, depuis cette date, la fonction de Président non exécutif du Conseil d'Administration est occupée par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services

Europe en la personne de M. Alexandre SOREL. La fonction de Vice-Président du Conseil d'Administration est occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance, M. Rafael MORAL-SALARICH. La fonction de Directeur Général est occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Finance en la personne de M. Jean-Paul DUPARC, et la fonction de Directeur Général Délégué par un administrateur désigné par Stellantis Financial Services Europe en la personne de M. Laurent AUBINEAU. Le Directeur Général Délégué, M. Laurent AUBINEAU, ayant souhaité faire valoir ses droits à la retraite a démissionné de son mandat exécutif au 31 mars 2025. Il a été remplacé par Mme Hélène BOUTELEAU qui assure la fonction de Directrice Générale Déléguée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025 jusqu'à l'échéance triennale du mandat qui prendra fin au 1<sup>er</sup> juillet 2027.

Les mandats d'administrateur, de Président ou de Vice-Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France ne donnent lieu à aucune rémunération pas plus qu'au versement de jetons de présence.

Le Président, assisté de son Conseil d'Administration et ses comités réglementaires (Comité des Nominations, Comité des Rémunérations et Comité d'Audit et Risques), exerce la surveillance de l'activité de Banque Stellantis France pilotée par le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Comité Exécutif et les comités opérationnels.

Conformément à la Politique de Gouvernance du groupe Banque Stellantis France, le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que nécessaire et au minimum une fois par trimestre. Les convocations aux réunions du Conseil d'Administration, comprenant l'ordre du jour, sont adressées dans un délai préalable de dix jours calendaires sur première convocation, trois jours calendaires sur deuxième convocation et un jour ouvré en cas d'urgence. La préparation des réunions du Conseil est initiée par le biais d'un dialogue entre le Secrétariat Général/Secrétaire du Conseil et la Présidence du Conseil, puis fait l'objet d'échanges entre le Secrétariat Général/Secrétaire du Conseil et les différents membres du Comité Exécutif, à l'issue desquels est dressé un ordre du jour et son support de présentation. Le délai usuel d'envoi des présentations et autres documents venant en support de l'ordre du jour est de deux jours ouvrés avant la réunion du Conseil d'Administration (hors cas d'urgence). Les réunions sont soumises à un quorum de deux administrateurs (l'un issu de l'actionnaire Santander Consumer Finance, l'autre issu de l'actionnaire Stellantis Financial Services Europe). Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés, étant précisé qu'un administrateur peut se faire représenter par un autre, dans la limite d'un pouvoir de représentation par administrateur. Un procès-verbal est dressé à l'issue de chaque réunion du Conseil d'Administration puis signé et retranscrit dans un registre. L'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration est assurée, en particulier grâce au fait que les séances peuvent se tenir par le biais de tout moyen de télécommunication, voire même de consultation écrite sans limitation de sujet à porter à l'ordre du jour conformément aux dispositions de la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 dite loi « Attractivité » intégrée depuis dans le Code de commerce, dispositions qui ont été prises en compte dans les statuts de Banque Stellantis France par une Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 mars 2025.

Au 30 juin 2025, le Conseil d'Administration de Banque Stellantis France s'était réuni deux fois depuis le début de l'année 2025.

À la date de publication du présent rapport semestriel, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les obligations des membres du Conseil d'Administration ainsi que des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe Banque Stellantis France. Il n'existe pas de conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Il n'existe aucune délégation, en cours de validité ou utilisée depuis le début de l'année 2025, accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation, d'émission de capital ou de rachat d'actions.

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, est présentée ci-après la liste de l'ensemble des mandats ou fonctions exercés à la date de publication du présent rapport semestriel, par chacun des membres du Conseil d'Administration de la société Banque Stellantis France.

## 1.5.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration

### 1.5.4.1 Conseil d'Administration

Liste des mandats exercés à la date de publication du présent rapport semestriel par les administrateurs de Banque Stellantis France et les Représentants Permanents d'administrateurs

ALEXANDRE SOREL		Comités
 Né le 20 janvier 1971	<b>Président du Conseil d'Administration</b> Début de mandat : 1 <sup>er</sup> juillet 2024 Échéance du mandat : 2026  <b>Autres mandats exercés</b> <b>Directeur Général et administrateur</b> > Stellantis Financial Services Europe (France) <b>Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur</b> > Stellantis Bank S.A. (France) <b>Président du Conseil d'Administration et administrateur</b> > Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France) <b>Administrateur</b> > Leasys (France)	> <b>Audit et risques</b> > <b>Nominations</b> > <b>Rémunérations</b>
<b>JEAN-PAUL DUPARC</b>		Comités
 Né le 16 mai 1968	<b>Directeur Général</b> Début de mandat : 1 <sup>er</sup> juillet 2024 Échéance du mandat : 2027  <b>Autres mandats exercés</b> <b>Directeur Général et administrateur</b> > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) <b>Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)</b> > Conseil d'Administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France)	> <b>Exécutif</b>
<b>HÉLÈNE BOUTELEAU</b>		Comités
 Née le 22 juillet 1975	<b>Directrice Générale Déléguée</b> Début de mandat : 1 <sup>er</sup> avril 2025 Échéance du mandat : 2027  <b>Autres mandats exercés</b> <b>Directrice Générale Déléguée et administratrice</b> > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) <b>Administratrice</b> > Stellantis Financial Services España EFC, SA (Espagne) > Stellantis España (Espagne)	> <b>Exécutif</b>

RAFAEL MORAL-SALARICH		Comités
 <p>Né le 18 octobre 1981</p>	<p><b>Vice-Président du Conseil d'Administration</b>    <b>Administrateur</b>  <b>Début de mandat :</b> 1<sup>er</sup> juillet 2024                      <b>Début de mandat :</b> 11 décembre 2020  <b>Échéance du mandat :</b> 2026                                      <b>Échéance du mandat :</b> 2026</p> <p><b>Autres mandats exercés</b>  <b>Directeur du développement commercial (exécutif)</b>            &gt; Santander Consumer Finance S.A. (Espagne)  <b>Président du Conseil d'Administration et administrateur</b>            &gt; Stellantis Financial Services Italia S.p.A. (Italie)  <b>Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur</b>            &gt; Stellantis Financial Services España EFC, SA (Espagne)  <b>Administrateur</b>            &gt; Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)            &gt; Santander Consumer Bank S.p.A. (Italie)            &gt; TimFIN S.p.A. (Italie)  <b>Membre du Conseil de Surveillance</b>            &gt; Santander Consumer Holding GmbH (Allemagne)            &gt; Santander Consumer Bank AG (Allemagne)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <a href="#">Audit et risques</a></li> <li>&gt; <a href="#">Nominations</a></li> <li>&gt; <a href="#">Rémunérations</a></li> </ul>
VINCENT PY		Comités
 <p>Né le 7 décembre 1977</p>	<p><b>Administrateur</b>  <b>Début de mandat :</b> 19 février 2025  <b>Échéance du mandat :</b> 2026</p> <p><b>Autres mandats exercés</b>  <b>Administrateur</b>            &gt; Stellantis Bank S.A. (France)            &gt; Leasys S.A.S. (France)            &gt; Stellantis Financiamentos S.A. (Brésil)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <a href="#">Audit et risques</a></li> <li>&gt; <a href="#">Nominations</a></li> <li>&gt; <a href="#">Rémunérations</a></li> </ul>
SOPHIE PERRIER		Comités
 <p>Née le 24 janvier 1977</p>	<p><b>Administratrice</b>  <b>Début de mandat :</b> 19 février 2025  <b>Échéance du mandat :</b> 2026</p> <p><b>Autres mandats exercés</b>  <b>Vice-Présidente du Conseil d'Administration et administratrice</b>            &gt; Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)  <b>Présidente du Conseil d'Administration et administratrice</b>            &gt; Stellantis Financial Services Belux (Belgique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <a href="#">Audit et risques</a></li> <li>&gt; <a href="#">Nominations</a></li> <li>&gt; <a href="#">Rémunérations</a></li> </ul>

## 1.5.4.2 Comités réglementaires et exécutif du groupe Banque Stellantis France

### A. Le Comité d'Audit et Risques

À la date de publication du présent rapport semestriel, le Comité d'Audit et Risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe Banque Stellantis France
<b>Rafael MORAL SALARICH, Président</b>	Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
<b>Alexandre SOREL</b>	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
<b>Sophie PERRIER</b>	Administratrice de Banque Stellantis France
<b>Vincent PY</b>	Administrateur de Banque Stellantis France

### B. Le Comité des Nominations

À la date de publication du présent rapport semestriel, le Comité des Nominations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe Banque Stellantis France
<b>Vincent PY, Président</b>	Administrateur de Banque Stellantis France
<b>Alexandre SOREL</b>	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
<b>Rafael MORAL SALARICH</b>	Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
<b>Sophie PERRIER</b>	Administratrice de Banque Stellantis France

### C. Le Comité des Rémunérations

À la date de publication du présent rapport semestriel, le Comité des Rémunérations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe Banque Stellantis France
<b>Vincent PY, Président</b>	Administrateur de Banque Stellantis France
<b>Alexandre SOREL</b>	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
<b>Rafael MORAL SALARICH</b>	Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de Banque Stellantis France
<b>Sophie PERRIER</b>	Administratrice de Banque Stellantis France

### D. Le Comité Exécutif

À la date de publication du présent rapport semestriel, le Comité Exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
<b>Jean-Paul DUPARC</b>	Directeur Général
<b>Hélène BOUTELEAU</b>	Directrice Générale Déléguée
<b>Jean-Charles BATTAGLIA</b>	Directeur des risques
<b>Olivier BONNET</b>	Directeur du commerce
<b>Grégory BONNIN</b>	Directeur des ressources humaines
<b>Romain DESCAMPS</b>	Directeur de la transformation
<b>Alban HOUSSAY</b>	Directeur marketing et assurances
<b>Raquel MARTIN MARTIN</b>	Directrice de l'audit
<b>Catherine NOGUIER</b>	Secrétaire Générale et Directrice du contrôle permanent
<b>Gilles PEREZ</b>	Directeur du recouvrement
<b>Patrick POULETTY</b>	Directeur des opérations
<b>Stéphane RIEHL</b>	Directeur financier
<b>Corinne YONNET</b>	Responsable organisation informatique



## 1.5.5 Responsables du contrôle des comptes

### **PricewaterhouseCoopers Audit**

Crystal Park, 63, rue de Villiers,

92200 Neuilly-sur-Seine,

société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros, enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 672 006 483.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2028.

Représentée au 30 juin 2025 par M. Gaël COLABELLA.

### **Forvis Mazars**

Carré Vert, 45 rue Kléber,

92300 Levallois-Perret,

société anonyme au capital de 8 320 000 euros, enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2026.

Représentée au 30 juin 2025 par Mme Alexandra KRITCHMAR et Mme Maguette DIOP

# 2

## Comptes semestriels 2025 consolidés résumés

2.1	Bilan consolidé	56	2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	59
2.2	Compte de résultat consolidé	57	2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	60
2.3	Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	58	2.6	Notes aux états financiers consolidés	61
			2.7	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	89

## 2.1 Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
<b>Actif</b>			
Caisse, banques centrales	3	1 332	1 298
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	8	7
Instruments dérivés de couverture	5	3	8
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	6	799	860
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	7	19 495	19 680
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		21	29
Actifs d'impôts courants	27.1	18	8
Actifs d'impôts différés	27.1	35	4
Comptes de régularisation et actifs divers	8	614	541
Opérations de location simple	9	141	152
Immobilisations corporelles	10	16	12
Immobilisations incorporelles	10	34	34
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>22 516</b>	<b>22 633</b>

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
<b>Passif</b>			
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11	17	17
Instruments dérivés de couverture	12	3	8
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	13	3 441	3 977
Dettes envers la clientèle	14	7 645	6 737
Dettes représentées par un titre	15	6 767	7 219
Passifs d'impôts courants	27.1	5	7
Passifs d'impôts différés	27.1	802	730
Comptes de régularisation et passifs divers	16	964	1 035
Provisions		16	18
Dettes subordonnées	17	351	351
Capitaux propres		2 505	2 534
Capitaux propres part du groupe		2 505	2 534
Capital et réserves liées		757	757
Réserves consolidées		1 752	1 781
dont résultat net – part du groupe		117	291
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(4)	(4)
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>22 516</b>	<b>22 633</b>

## 2.2 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2024
Intérêts et produits assimilés	20	560	613	1 193
Intérêts et charges assimilés	21	(306)	(374)	(729)
Commissions (produits)	22	87	88	183
Commissions (charges)	22	(10)	(5)	(9)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	23	(14)	6	0
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		0	-	0
Produits des autres activités	24	58	49	107
Charges des autres activités	24	(40)	(23)	(59)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>335</b>	<b>354</b>	<b>686</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>25</b>	<b>(113)</b>	<b>(109)</b>	<b>(215)</b>
Personnel		(47)	(46)	(92)
Autres charges générales d'exploitation		(65)	(63)	(123)
<b>Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles</b>		<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>(5)</b>
<b>Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés</b>		<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>218</b>	<b>243</b>	<b>466</b>
<b>Coût du risque de crédit</b>	<b>26</b>	<b>(40)</b>	<b>(27)</b>	<b>(66)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>178</b>	<b>216</b>	<b>400</b>
Charges des engagements sociaux		0	-	0
Produits des engagements sociaux		0	-	0
Autres éléments hors exploitation		(1)	(2)	(5)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>177</b>	<b>214</b>	<b>395</b>
Impôt sur les bénéfices	27.2 et 27.3	(60)	(57)	(104)
<b>Résultat net</b>		<b>117</b>	<b>157</b>	<b>291</b>
<i>dont part du groupe</i>		<b>117</b>	<b>157</b>	291



## 2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2025			1 <sup>er</sup> semestre 2024			2024		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
<b>Résultat net</b>	<b>177</b>	<b>(60)</b>	<b>117</b>	<b>214</b>	<b>(57)</b>	<b>157</b>	<b>395</b>	<b>(104)</b>	<b>291</b>
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
<b>Éléments recyclables par résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Réévaluation des actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation reprise en résultat net</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation directe par capitaux propres</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	(0)	-	(0)	-	-	-
<i>dont évaluation reprise en résultat net</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation directe par capitaux propres</i>	-	-	-	(0)	-	(0)	-	-	-
<b>Éléments non recyclables par résultat</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>
Écarts actuariels sur engagements de retraite	0	(0)	0	0	-	0	(1)	0	(1)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
<b>Total résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>177</b>	<b>(60)</b>	<b>117</b>	<b>214</b>	<b>(57)</b>	<b>157</b>	<b>394</b>	<b>(104)</b>	<b>290</b>
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
<i>dont part du groupe</i>			117			157			290

## 2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées				Écarts d'évaluation – Part du groupe			Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Écarts actuariels sur engagements de retraite	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres				
						Actifs financiers	Instruments dérivés de couverture			
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>145</b>	<b>593</b>	<b>19</b>	<b>1 600</b>	<b>(3)</b>	-	-	<b>2 354</b>	-	<b>2 354</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	157	-	-	-	157	-	157
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	(55)	-	-	-	(55)	-	(55)
Dividendes versés à Stellantis Financial Services Europe	-	-	-	(55)	-	-	-	(55)	-	(55)
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>145</b>	<b>593</b>	<b>19</b>	<b>1 647</b>	<b>(3)</b>	-	-	<b>2 401</b>	-	<b>2 401</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	134	(1)	-	-	133	-	133
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés à Stellantis Financial Services Europe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>145</b>	<b>593</b>	<b>19</b>	<b>1 781</b>	<b>(4)</b>	-	-	<b>2 534</b>	-	<b>2 534</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	117	0	-	-	117	-	117
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	(73)	-	-	-	(73)	-	(73)
Dividendes versés à Stellantis Financial Services Europe	-	-	-	(73)	-	-	-	(73)	-	(73)
<b>Au 30 juin 2025</b>	<b>145</b>	<b>593</b>	<b>19</b>	<b>1 752</b>	<b>(4)</b>	<b>(0)</b>	-	<b>2 505</b>	-	<b>2 505</b>

Depuis le 30 janvier 2015, le capital social de Banque Stellantis France est de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il est divisé en 9 052 658 actions.

Pour mémoire, à cette date, ont été constatées chez Banque Stellantis France :

- > une augmentation de capital pour un montant de 131 627 216 euros, par voie d'émission de 8 226 701 actions ordinaires nouvelles d'une valeur de 16 euros chacune en rémunération des apports en nature (apport des titres SOFIRA et CREDIPAR par Stellantis Financial Services Europe) ;
- > une prime d'apport d'un montant de 722 082 615,23 euros correspondant à la différence entre la valeur des apports, soit 853 709 831,23 euros, et la valeur nominale des actions émises en rémunération des apports, soit 131 627 216 euros ;
- > une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 3 615 312 euros par voie d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 225 957 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 19 832 904,52 euros.

## 2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2024
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>177</b>	<b>214</b>	<b>395</b>
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie			
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	4	16	10
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	42	24	57
Pertes/gains nets des activités d'investissement	2	-	
Produits/charges des activités de financement	-	12	23
Autres mouvements	(16)	(16)	38
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>32</b>	<b>36</b>	<b>128</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(530)	(2 053)	(2 999)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	980	1 324	2 096
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(448)	(355)	(111)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(47)	54	149
Impôt sur les bénéfices versés	(30)	8	(58)
<b>Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(75)</b>	<b>(1 022)</b>	<b>(923)</b>
<b>Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>134</b>	<b>(772)</b>	<b>(400)</b>
<b>Flux liés aux participations</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>
Encaissements liés aux cessions de filiales	-	-	-
Décaissements liés aux acquisitions de filiales	(0)	-	(1)
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>	<b>(6)</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3)	(4)	(6)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1)	1	-
<b>Effet des variations de périmètre</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(4)</b>	<b>(3)</b>	<b>(7)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	<b>(145)</b>	<b>(110)</b>	<b>(110)</b>
Décaissements liés aux dividendes payés à :	(145)	(110)	
> Santander Consumer Finance	(73)	(55)	(55)
> Stellantis Financial Services Europe	(73)	(55)	(55)
Encaissements liés aux émissions d'instruments de capitaux propres			
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(2)</b>	<b>(13)</b>	<b>24</b>
Encaissement/(décaissement) lié à la dette subordonnée/dette de location	(2)	(13)	24
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>(147)</b>	<b>(123)</b>	<b>(86)</b>
<b>Effets de la variation des taux de change (D)</b>		<b>-</b>	
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>(17)</b>	<b>(898)</b>	<b>493</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2 103</b>	<b>2 597</b>	<b>2 596</b>
Caisse, banques centrales (actif et passif)	1 298	1 837	1 837
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	805	760	759
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>2 086</b>	<b>1 699</b>	<b>2 103</b>
Caisse, banques centrales (actif et passif)	1 331	1 022	1 298
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	755	677	805

## 2.6 Notes aux états financiers consolidés

### SOMMAIRE DE NOTES

Note 1	Faits marquants de la période et structure du groupe	62	Note 14	Dettes envers la clientèle	73
Note 2	Principes comptables	64	Note 15	Dettes représentées par un titre	74
Note 3	Caisse, banques centrales	65	Note 16	Comptes de régularisation et passifs divers	76
Note 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	65	Note 17	Dettes subordonnées	76
Note 5	Instruments dérivés de couverture – actifs	66	Note 18	Juste valeur des actifs et passifs financiers	77
Note 6	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	67	Note 19	Autres engagements	78
Note 7	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	68	Note 20	Intérêts et produits assimilés	79
Note 8	Comptes de régularisation et actifs divers	70	Note 21	Intérêts et charges assimilées	80
Note 9	Opérations de location simple	70	Note 22	Commissions	81
Note 10	Immobilisations corporelles et incorporelles	70	Note 23	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	81
Note 11	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	71	Note 24	Produits et charges nets des autres activités	83
Note 12	Instruments dérivés de couverture – passifs	72	Note 25	Charges générales d'exploitation	83
Note 13	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	73	Note 26	Coût du risque	83
			Note 27	Impôt sur les bénéfices	85
			Note 28	Information sectorielle	87
			Note 29	Événements postérieurs à la clôture	88



## Note 1 Faits marquants de la période et structure du groupe

### A. Faits marquants de la période

#### Contexte macroéconomique

La Banque centrale européenne a continué de baisser ses taux d'intérêt sur le premier semestre 2025 tenant compte du repli de l'inflation en zone euro amorcé en 2024.

Au premier semestre, le marché automobile en France des nouveaux véhicules immatriculés particuliers (VP) et utilitaires légers (VUL) sont en retrait de 8,7% par rapport au premier semestre 2024 à 1 027 652 unités.

Au niveau fiscal, bien que le taux légal d'impôt sur les sociétés reste fixé à 25,8%, la charge fiscale du groupe Banque Stellantis France a été majorée de 12,2 millions d'euros en raison de la contribution exceptionnelle introduite dans le cadre du budget France 2025, portant la charge totale d'impôt à 60 millions d'euros sur le semestre.

#### Collecte des dépôts

La collecte des dépôts sous la marque Distingo Bank confirme sa dynamique de croissance au premier semestre 2025, avec une collecte globale en progression de 930 millions d'euros.

#### Stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt

Au premier semestre 2025, la stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt a amené le groupe Banque Stellantis France :

- à déboucler en juin 2025, le *swap* de taux d'intérêt comptabilisé en micro-couverture de juste valeur couvrant l'émission obligataire EMTN de 500 millions d'euros réalisée en janvier 2024 à taux fixe ;
- à traiter de nouveaux *swaps* de taux d'intérêt comptabilisés en macro-couverture de juste valeur couvrant le portefeuille d'actifs à taux fixe de CREDIPAR, pour un notionnel additionnel de 700 millions d'euros au premier semestre 2025.

### B. Évolution du périmètre

En mai 2025, CREDIPAR a cédé au FCT Auto ABS French Leases 2025 des créances de contrats de locations avec option d'achat. CREDIPAR conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis mai 2025.

## C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Participation de Banque Stellantis France				30/06/2025		31/12/2024	
	Code ISO pays	Directe %	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts
			%	Détenue par				
<b>Filiales</b>								
<i>Financement des ventes</i>								
CREDIPAR	FR	100	-	-	IG	100	IG	100
CLV	FR	-	100	CREDIPAR	IG	100	IG	100
Stellantis Financial Services Belux	BE	100	-	-	IG	100	IG	100
Stellantis Financial Services Nederland	NL	100	-	-	IG	100	IG	100
<b>Entités ad hoc</b>								
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-	-	IG	100	IG	100
FCT Auto ABS DFP Master – Compartiment France 2013	FR	-	-	-	IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases Master – Compartiment 2016	FR	-	-	-	IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French LT Leases Master	FR	-	-	-	IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases 2021	FR	-	-	-	-	-	IG	100
FCT Auto ABS French Leases 2023	FR	-	-	-	IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Loans 2024	FR	-	-	-	IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases 2025*	FR	-	-	-	IG	100	-	-

\* Création d'une nouvelle entité de titrisation le 28 mai 2025.



## Note 2 Principes comptables

Les états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2025 sont établis conformément à la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, qui permet de présenter une sélection de notes annexes. Ces états financiers consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice 2024.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2025 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, à l'exception de l'application des nouveaux textes et interprétations obligatoires : cf. ci-après le paragraphe « Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRS IC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1 janvier 2025 ».

En application du règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 relatif aux normes comptables internationales applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, le groupe Banque Stellantis France a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Il n'existe pas actuellement de différence matérielle au sein de Banque Stellantis France entre les IFRS telles que publiées par l'IASB et telles qu'adoptées dans l'Union européenne, y compris en termes de date d'application obligatoire.

Au 30 juin 2025, la présentation des états financiers consolidés du groupe Banque Stellantis France est effectuée selon les préconisations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) formalisées dans le cadre de la recommandation n° 2022-01 du 8 avril 2022 relative au format des états financiers consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) et SIC (*Standing Interpretations Committee*).

### Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2025

Il n'y a pas de nouveaux textes d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025, applicables par le groupe Banque Stellantis France.

## Note 3 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Caisse et CCP		
Banque centrale*	1 332	1 298
<i>dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France</i>	86	78
<i>dont intérêts à percevoir</i>	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 332</b>	<b>1 298</b>

\* En plus des réserves obligatoires, les dépôts complémentaires sur le compte Banque de France correspondent à un placement de type actif liquide de haute qualité dans le cadre du respect du ratio de liquidité LCR.

## Note 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

### 4.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Juste valeur des instruments financiers à terme de trading <sup>(1)</sup></b>	<b>16</b>	<b>17</b>
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	16	17
<b>Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus</b>	<b>(15)</b>	<b>(17)</b>
<b>Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
<b>Contributions au fonds de garantie des dépôts <sup>(2)</sup></b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<i>dont certificat d'associé (FGDR)</i>	7	7
<i>dont certificats d'association (FGDR)</i>	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>7</b>

(1) Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiations, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 11.1 et 23.1).

(2) Reclassement du montant du certificat d'associé et certificats d'association depuis les actifs divers vers les actifs financiers à la juste valeur par résultat.

### 4.2 Compensation des swaps de trading avec appel de marge – actifs

#### Pour 2025

Swaps gagnants (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Juste valeur positive</b>	<b>16,0</b>	<b>0,0</b>	<b>16,0</b>		<b>16,0</b>
<i>Swaps avec appel de marge</i>	15,6	0,0	15,6		15,6
<i>Swaps sans appel de marge*</i>	0,4	0,0	0,4	0,0	0,4
<b>Compensation</b>				<b>(14,7)</b>	<b>(14,7)</b>
<b>Produits à recevoir</b>					
<i>Swaps avec appel de marge</i>					
<i>Swaps sans appel de marge</i>					
<b>TOTAL À L'ACTIF</b>	<b>16,0</b>	<b>0,0</b>	<b>16,0</b>	<b>(14,7)</b>	<b>1,3</b>
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance – cf. Note 16)			14,7	(14,7)	0,0
<b>TOTAL AU PASSIF</b>			<b>14,7</b>	<b>(14,7)</b>	<b>0,0</b>

\* Le front swap des fonds de titrisation Auto ABS French Leases 2021, Auto ABS French Leases 2023, Auto ABS French Loans 2024 et Auto ABS French Leases 2025 ne fait pas l'objet d'un appel de marge.

### Pour 2024

Swaps gagnants (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Juste valeur positive</b>	<b>17,1</b>	-	<b>17,1</b>	-	<b>17,1</b>
Swaps avec appel de marge	16,9	-	16,9	-	16,9
Swaps sans appel de marge*	0,2	-	0,2	-	0,2
<b>Compensation</b>	-	-	-	-	-
<b>Produits à recevoir</b>	-	-	-	<b>(16,7)</b>	<b>(16,7)</b>
Swaps avec appel de marge	-	-	-	-	-
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>TOTAL À L'ACTIF</b>	<b>17,1</b>	-	<b>17,1</b>	<b>(16,7)</b>	<b>0,4</b>
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance – cf. Note 16)	-	-	17,6	(16,7)	0,9
<b>TOTAL AU PASSIF</b>	-	-	<b>17,6</b>	<b>(16,7)</b>	<b>0,9</b>

\* Le front swap des fonds de titrisation Auto ABS French Leases 2021, Auto ABS French Leases 2023 et Auto ABS French Loans 2024 ne fait pas l'objet d'un appel de marge.

## Note 5 Instruments dérivés de couverture – actifs

### 5.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Juste valeur positive des swaps de couverture</b>	<b>2</b>	<b>12</b>
Des obligations	-	-
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
Des emprunts	-	-
Des EMTN/NEU MTN*	-	4
Des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)	2	8
dont entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
<b>Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus (cf. Note 5.2)</b>	-	<b>(6)</b>
<b>Produits à recevoir sur swaps de couverture</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>8</b>

\* Juste valeur des instruments dérivés de couverture : micro-couverture de l'émission EMTN de janvier 2024, débouclée en juin 2025.

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en *fair value hedge* est donnée dans la Note 23.2.

## 5.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge – actifs

### Pour 2025

Swaps gagnants (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Juste valeur positive</b>	<b>12,7</b>	<b>(10,0)</b>	<b>(2,7)</b>	<b>0,0</b>	<b>2,7</b>
Swaps avec appel de marge	12,7	(10,0)	2,7		2,7
Swaps sans appel de marge					
<b>Compensation</b>					
<b>Produits à recevoir</b>	<b>1,7</b>	<b>(1,0)</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,7</b>
Swaps avec appel de marge					
Swaps sans appel de marge					
<b>TOTAL À L'ACTIF</b>	<b>14,4</b>	<b>(11,0)</b>	<b>3,4</b>	<b>0,0</b>	<b>3,4</b>
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance – cf. Note 16)					
<b>TOTAL AU PASSIF</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

### Pour 2024

Swaps gagnants (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Juste valeur positive</b>	<b>55,9</b>	<b>(43,5)</b>	<b>12,4</b>	<b>-</b>	<b>12,4</b>
Swaps avec appel de marge	55,9	(43,5)	12,4		12,4
Swaps sans appel de marge					
<b>Compensation</b>				<b>(6,3)</b>	<b>(6,3)</b>
<b>Produits à recevoir</b>	<b>4,4</b>	<b>(2,4)</b>	<b>2,0</b>	<b>-</b>	<b>2,0</b>
Swaps avec appel de marge	4,4	(2,4)	2,0	-	2,0
Swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
<b>TOTAL À L'ACTIF</b>	<b>60,3</b>	<b>(45,9)</b>	<b>14,4</b>	<b>(6,3)</b>	<b>8,1</b>
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance – cf. Note 16)					
<b>TOTAL AU PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6,3</b>	<b>(6,3)</b>	<b>-</b>

## Note 6 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

### Ventilation créances à vue/à terme

(en millions d'euros)

	30/06/2025	31/12/2024
<b>Créances à vue hors groupe</b>	<b>797</b>	<b>857</b>
Comptes ordinaires débiteurs	696	852
dont détenus par les fonds de titrisation	131	169
dont nantis au titre de l'opération SRT <sup>(1)</sup>	-	-
dont comptes d'affectation spéciale (CAS) <sup>(2)</sup>	195	226
Montants à recevoir sur comptes de banque	100	-
Comptes et prêts financiers au jour le jour	1	5
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	1	5
<b>Créances à terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>799</b>	<b>860</b>

(1) Au profit des fonds communs de titrisation Auto ABS Synthetic French Loans 2022 et 2024.

(2) Comptes ouverts par CREDIPAR au bénéfice des fonds de titrisations.

## Note 7 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

### 7.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Vente à crédit</b>	<b>2 281</b>	<b>2 348</b>
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	1 437	1 516
<b>Location avec option d'achat <sup>(2)</sup></b>	<b>9 038</b>	<b>8 404</b>
Capital restant dû et intérêts à recevoir	10 219	9 563
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	5 197	4 699
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(1 181)	(1 159)
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	(607)	(555)
<b>Location longue durée <sup>(2)</sup></b>	<b>3 275</b>	<b>3 811</b>
Capital restant dû et intérêts à recevoir	3 586	4 195
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	344	521
Intérêts non courus sur location longue durée	(309)	(382)
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	(23)	(39)
Dépôts de garantie activité location	(2)	(2)
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	-	-
<b>Créances commerciales</b>	<b>3 931</b>	<b>4 132</b>
Entreprises liées avec STELLANTIS	12	28
Hors groupe	3 919	4 104
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	1 394	1 408
<b>Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)</b>	<b>731</b>	<b>709</b>
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>178</b>	<b>165</b>
Entreprises liées avec STELLANTIS	1	8
Hors groupe	177	157
<b>Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>61</b>	<b>111</b>
Étalement des coûts d'acquisition	416	426
Étalement des frais de dossiers	-	-
Étalement de la participation des marques et des réseaux	(355)	(315)
<b>Total des créances au coût amorti <sup>(3)</sup></b>	<b>19 495</b>	<b>19 680</b>
<i>dont encours titrisés <sup>(1)</sup></i>	7 740	7 550

(1) Le groupe Banque Stellantis France a procédé à plusieurs opérations de financement par titrisation (cf. Note 7.3).

(2) Le groupe Banque Stellantis France achète des véhicules aux concessionnaires représentant les marques de STELLANTIS et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe Banque Stellantis France reste titulaire des documents du véhicule tout au long de la période de location. Au terme d'un contrat de location avec option d'achat, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats de location longue durée, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage à racheter le véhicule au groupe Banque Stellantis France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de reprise du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe Banque Stellantis France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location. Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe Banque Stellantis France n'en est pas pour autant affecté. Par contre, le groupe Banque Stellantis France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si, au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le montant prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers non versés par le client en cas de rupture anticipée, ce que le groupe Banque Stellantis France analyse comme faisant partie intégrante du risque de crédit sur le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation anticipée du contrat.

Compte tenu des engagements reçus des concessionnaires ou du constructeur, sur la reprise des véhicules et leurs valeurs résiduelles en fin de contrat, et ces engagements étant jugés opposables bien que le constructeur soit une partie liée au sens IAS 24, le groupe Banque Stellantis France considère ne pas supporter les risques et avantages liés à la valeur et à la propriété du véhicule. C'est pourquoi les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) sont considérées et comptabilisées comme des locations financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) L'intégralité des créances est en euros.

## 7.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Segment IFRS 8	Client final							
	Corporate Réseau		Retail		Corporate et assimilés		Total	
	(A - cf. renvoi B Note 26.1)		(B - cf. renvoi A Note 26.1)		(C - cf. renvoi C Note 26.1)			
Type de financement	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025	31/12/2024
(en millions d'euros)								
Vente à crédit	11	12	2 268	2 334	2	2	2 281	2 348
Location avec option d'achat	23	24	8 802	8 190	213	190	9 038	8 404
Location longue durée	332	317	1 974	2 282	969	1 212	3 275	3 811
Créances commerciales	3 931	4 132	-	-	-	-	3 931	4 132
Autres créances	727	705	1	1	3	3	731	709
Comptes ordinaires	176	165	-	-	1	-	177	165
Éléments intégrés au coût amorti	6	8	34	71	22	32	61	111
<b>TOTAL DES ENCOURS PAR SEGMENT IFRS 8</b>	<b>5 206</b>	<b>5 363</b>	<b>13 079</b>	<b>12 878</b>	<b>1 210</b>	<b>1 439</b>	<b>19 495</b>	<b>19 680</b>

## 7.3 Opérations de financement par titrisation

Fonds	Créances cédées nettes			
	Closing, i.e. première date de cession	Type de financement	Au 30/06/2025	Au 31/12/2024
FCT Auto ABS French Loans Master	13/12/2012 <sup>(2)</sup>	Vente à crédit	791	815
FCT Auto ABS DFP Master – Compartiment France 2013	03/05/2013 <sup>(2)</sup>	Créances commerciales	1 393	1 408
FCT Auto ABS French Leases Master – Compartiment 2016	28/07/2016 <sup>(2)</sup>	Location avec option d'achat <sup>(1)</sup>	3 474	3 363
FCT Auto ABS French LT Leases Master	27/07/2017 <sup>(2)</sup>	Location longue durée <sup>(3)</sup>	321	482
FCT Auto ABS French Leases 2021	28/06/2021	Location avec option d'achat <sup>(1)</sup>	-	237
FCT Auto ABS French Leases 2023	26/10/2023	Location avec option d'achat <sup>(1)</sup>	481	544
FCT Auto ABS French Loans 2024	24/04/2024	Vente à crédit	646	701
FCT Auto ABS French Leases 2025	28/05/2025	Location avec option d'achat <sup>(1)</sup>	634	-
<b>TOTAL</b>			<b>7 740</b>	<b>7 550</b>

(1) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs des contrats de location et aux créances de ventes du véhicule ou d'option d'achat (contrats de location avec option d'achat ou crédit-bail).

(2) Ces fonds sont des programmes de réémission mensuelle permettant d'ajuster au fil de l'eau la taille du fonds au portefeuille à refinancer (qui peut varier à la hausse ou à la baisse), dans la limite du plafond d'émission de chaque programme.

(3) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

Lorsque CREDIPAR se refinance par titrisation, CREDIPAR utilise des fonds communs de titrisation (FCT) auxquels il cède ses créances. Ces FCT constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe Banque Stellantis France, dans la mesure où les revenus perçus par la filiale CREDIPAR comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le produit net bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de rehaussement de crédit utilisées par le groupe Banque Stellantis France dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également l'ensemble des réserves permettant de faire face aux risques spécifiques (*general reserve*, *commingling reserve* et *performance reserve*). Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne le financement obtenu en contrepartie de la vente du portefeuille au fonds, financé par le placement des tranches « senior » sur la plupart des opérations.

## Note 8 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Débiteurs divers</b>	<b>303</b>	<b>313</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	170	153
<b>État et autres organismes sociaux</b>	<b>68</b>	<b>55</b>
<b>Produits à recevoir</b>	<b>17</b>	<b>11</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	7	8
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>58</b>	<b>49</b>
<i>dont appels de marge payés sur swaps*</i>	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
<i>dont hors groupe</i>	-	-
<b>Autres comptes de régularisation</b>	<b>168</b>	<b>113</b>
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	6	9
<b>TOTAL</b>	<b>614</b>	<b>541</b>

\* Les appels de marge payés sur swaps ont été compensés avec la juste valeur négative pour 5,2 millions d'euros au 30 juin 2025. Les appels de marge payés sur swaps ont été compensés avec la juste valeur négative pour 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 (cf. Notes 11.2 et 12.2).

## Note 9 Opérations de location simple

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations données en location</b>	<b>141</b>	<b>140</b>
Valeur brute des immobilisations données en location	159	161
Amortissement sur immobilisations données en location	(18)	(21)
<b>Créances sur opérations de location simple</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
Créances locatives de location simple	0	12
<b>Dépréciation des opérations de location simple</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>
Dépréciation des créances locatives	(0)	(0)
Dépréciation sur immobilisations données en location	0	-
<b>TOTAL NET DES OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE</b>	<b>141</b>	<b>152</b>

## Note 10 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>23</b>	<b>(7)</b>	<b>16</b>	<b>29</b>	<b>(17)</b>	<b>12</b>
Terrains et constructions – droit d'utilisation <sup>(1)</sup>	14	(3)	11	15	(12)	3
Matériel de transport	8	(3)	5	9	(3)	6
Véhicules donnés en location	-	-	-	-	-	-
Autres	1	(1)	-	5	(2)	3
<b>Immobilisations incorporelles<sup>(2)</sup></b>	<b>45</b>	<b>(11)</b>	<b>34</b>	<b>43</b>	<b>(9)</b>	<b>34</b>
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>(18)</b>	<b>50</b>	<b>72</b>	<b>(26)</b>	<b>46</b>

(1) Conformément à la norme IFRS 16, les immobilisations corporelles incluent les droits d'utilisation des contrats de location pour une valeur brute de 13,8 millions d'euros et un amortissement correspondant de -3,1 millions d'euros au 30 juin 2025.

(2) Les immobilisations incorporelles incluent les fonds de commerce acquis en avril 2023 auprès d'OPEL Bank et de FCA Bank.

## Note 11 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

### 11.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Juste valeur des instruments financiers à terme de trading</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	17	17
<b>Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>17</b>

Les *swaps* classés en trading concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces *swaps* sont compensées par les variations de juste valeur de *swaps* en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR.

En effet, le taux du *swap* mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le *swap* mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 4.1 et 23.1).

### 11.2 Compensation des *swaps* de trading avec appel de marge – Passifs

#### Pour 2025

<i>Swaps perdants</i> (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du <i>swap</i>	Jambe perdante du <i>swap</i>			
<b>Juste valeur négative</b>	<b>(0)</b>	<b>16,6</b>	<b>16,6</b>	<b>-</b>	<b>16,6</b>
<i>Swaps avec appel de marge</i>	(0)	0,7	0,7	-	0,7
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	15,9	15,9	-	15,9
<b>Compensation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Charges à payer</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL AU PASSIF</b>	<b>(0)</b>	<b>16,6</b>	<b>16,6</b>	<b>-</b>	<b>16,6</b>
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de trading (en charges constatées d'avance – cf. Note 8)	-	-	-	-	-
<b>TOTAL À L'ACTIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### Pour 2024

<i>Swaps perdants</i> (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du <i>swap</i>	Jambe perdante du <i>swap</i>			
<b>Juste valeur négative</b>	<b>-</b>	<b>17,5</b>	<b>17,5</b>	<b>-</b>	<b>17,5</b>
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	0,2	0,2	-	0,2
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	17,3	17,3	-	17,3
<b>Compensation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Charges à payer</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>Swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL AU PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>17,5</b>	<b>17,5</b>	<b>-</b>	<b>17,5</b>
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de trading (en charges constatées d'avance – cf. Note 8)	-	-	-	-	-
<b>TOTAL À L'ACTIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Note 12 Instruments dérivés de couverture – passifs

### 12.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Juste valeur négative des swaps de couverture</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
Des emprunts	-	-
Des EMTN/NEU MTN	-	-
Des obligations	-	-
Des NEU CP, autres dettes représentées par un titre	-	-
Des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)	8	8
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	3	6
<b>Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 12.2)</b>	<b>(5)</b>	<b>(2)</b>
<b>Charges à payer sur swaps de couverture</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>8</b>

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en *fair value hedge* est donnée dans la Note 23.2.

### 12.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge – passifs

#### Pour 2025

Swaps perdants (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Juste valeur négative</b>	<b>(47,3)</b>	<b>55,3</b>	<b>8,0</b>	<b>-</b>	<b>8,0</b>
<i>Swaps avec appel de marge</i>	<i>(47,3)</i>	<i>55,3</i>	<i>8,0</i>		<i>8,0</i>
<i>Swaps sans appel de marge</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Compensation</b>				<b>(5,2)</b>	<b>(5,2)</b>
<b>Charges à payer</b>	<b>(2,3)</b>	<b>2,9</b>	<b>0,5</b>		<b>0,5</b>
<i>Swaps avec appel de marge</i>	<i>(2,3)</i>	<i>2,9</i>	<i>0,5</i>	<i>-</i>	<i>0,5</i>
<i>Swaps sans appel de marge</i>					
<b>TOTAL AU PASSIF</b>	<b>(49,6)</b>	<b>58,2</b>	<b>8,5</b>	<b>(5,2)</b>	<b>3,3</b>
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance – cf. Note 8)			5,4	(5,2)	0,2
<b>TOTAL À L'ACTIF</b>			<b>5,4</b>	<b>(5,2)</b>	<b>0,2</b>

#### Pour 2024

Swaps perdants (en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
<b>Juste valeur négative</b>	<b>(34,2)</b>	<b>42,1</b>	<b>7,9</b>	<b>-</b>	<b>7,9</b>
<i>Swaps avec appel de marge</i>	<i>(34,2)</i>	<i>42,1</i>	<i>7,9</i>	<i>-</i>	<i>7,9</i>
<i>Swaps sans appel de marge</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Compensation</b>				<b>(2,2)</b>	<b>(2,2)</b>
<b>Charges à payer</b>	<b>(8,7)</b>	<b>11,5</b>	<b>2,8</b>	<b>-</b>	<b>2,8</b>
<i>Swaps avec appel de marge</i>	<i>(8,7)</i>	<i>11,5</i>	<i>2,8</i>	<i>-</i>	<i>2,8</i>
<i>Swaps sans appel de marge</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>TOTAL AU PASSIF</b>	<b>(42,9)</b>	<b>53,6</b>	<b>10,7</b>	<b>(2,2)</b>	<b>8,5</b>
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance – cf. Note 8)			2,3	(2,2)	0,1
<b>TOTAL À L'ACTIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,3</b>	<b>(2,2)</b>	<b>0,1</b>

## Note 13 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

### Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Dettes à vue</b>	<b>43</b>	<b>52</b>
Comptes ordinaires créditeurs	22	32
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	-	-
Comptes et emprunts financiers au jour le jour	20	19
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	20	19
Autres sommes dues	1	1
<b>Dettes rattachées à vue</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes à terme hors groupe</b>	<b>3 377</b>	<b>3 907</b>
Bancaires classiques	3 377	3 907
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	2 627	3 057
Titrisation de créances de Stellantis Financial Services Belux	-	-
Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 19)	-	-
<b>Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Frais d'émission à étaler	-	-
<b>Dettes rattachées à terme</b>	<b>21</b>	<b>18</b>
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	20	16
<b>TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI*</b>	<b>3 441</b>	<b>3 977</b>

\* L'intégralité de la dette est en euros.

## Note 14 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Dettes à vue</b>	<b>6 874</b>	<b>5 934</b>
Comptes courants	221	242
Entreprises liées avec STELLANTIS	36	57
Hors groupe	185	185
Comptes d'épargne sur livret	6 575	5 613
Autres sommes dues à la clientèle	78	79
Entreprises liées avec STELLANTIS	-	-
Hors groupe	78	79
<b>Dettes rattachées</b>	<b>31</b>	<b>-</b>
<i>dont comptes d'épargne sur livret</i>	31	-
<b>Dettes à terme</b>	<b>726</b>	<b>785</b>
Comptes à terme	717	776
Autres dettes à terme	9	9
Entreprises liées	0	-
Hors groupe	9	9
<b>Dettes rattachées</b>	<b>14</b>	<b>18</b>
<i>dont comptes à terme</i>	14	18
<b>TOTAL*</b>	<b>7 645</b>	<b>6 737</b>

\* L'intégralité de la dette est en euros.  
Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement » (cf. Note 28.1).

## Note 15 Dettes représentées par un titre

### 15.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables</b>	<b>3 738</b>	<b>4 254</b>
EMTN, NEU MTN et assimilés <sup>(1)</sup>	2 540	2 535
<i>dont en cours de livraison</i>	-	-
NEU CP	1 198	1 719
<i>dont en cours de livraison</i>	-	-
<b>Titres émis par les fonds de titrisation (cf. Note 15.3)</b>	<b>2 976</b>	<b>2 908</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>62</b>	<b>70</b>
Titrisation	-	1
<b>Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre</b>	<b>(9)</b>	<b>(13)</b>
Frais d'émission et primes d'émission à étaler	(9)	(13)
<b>TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI <sup>(2)</sup></b>	<b>6 767</b>	<b>7 219</b>

(1) En janvier 2025 : remboursement d'une obligation EMTN à quatre ans pour un montant de 500 millions d'euros avec un coupon de 0% et nouvelle émission obligataire EMTN à trois ans pour un montant de 500 millions d'euros avec un coupon de 3,125%.

(2) L'intégralité de la dette est en euros.

### 15.2 Échéancier des dettes représentées par un titre hors dettes rattachées

(en millions d'euros)	30/06/2025			31/12/2024		
	Titrisations	TCN	Autres	Titrisations	TCN	Autres
Non réparti	-	-	(9)	-	6	(13)
0 à 3 mois	(12)	457	-	152	889	-
3 mois à 6 mois	134	595	-	145	518	-
6 mois à 1 an	523	831	-	255	1 052	-
1 an à 5 ans	2 331	1 855	-	2 356	1 789	-
Plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 976</b>	<b>3 738</b>	<b>(9)</b>	<b>2 908</b>	<b>4 254</b>	<b>(13)</b>

## 15.3 Opérations de titrisation

### Titres émis par les fonds de titrisation

(en millions d'euros)

Fonds	Obligations	Notation <sup>(1)</sup>	Obligations émises		
			Au 30/06/2025	Au 31/12/2024	À l'origine
FCT Auto ABS French Loans Master		<i>Fitch/Moody's</i>			
	Classe A	AA/Aa2	758	816	N/A
	Classe B	-	62	64	N/A
FCT Auto ABS DFP Master – Compartiment France 2013		<i>S&amp;P/Moody's</i>			
	Classe S	AA/Aa2	1 208	1 206	N/A
	Classe B	-	217	217	N/A
FCT Auto ABS French Leases Master – Compartiment 2016		<i>Non noté</i>			
	Classe A	-	1 628	1 737	N/A
	Classe B	-	1 920	1 697	N/A
FCT Auto ABS French LT Leases Master		<i>Non noté</i>			
	Classe A	-	-	163	N/A
	Classe B	-	345	348	N/A
FCT Auto ABS French Leases 2021		<i>S&amp;P/DBRS</i>			
	Classe A	AAA/AAA	-	50	800
	Classe B	AA+/AAH	-	65	65
	Classe C	-	-	141	141
FCT Auto ABS French Leases 2023		<i>S&amp;P/DBRS</i>			
	Classe A	AAA/AAA	364	428	450
	Classe B	AA/AAH	38	38	38
	Classe C	-	85	85	85
FCT Auto ABS French Loans 2024		<i>Moody's/Fitch</i>			
	Classe A	AAA/AAA	595	650	650
	Classe B	A1/AA	36	36	36
	Classe C	-	36	36	36
FCT Auto ABS French Leases 2025		<i>S&amp;P/DBRS</i>			
	Classe A	AAA/AAA	526	-	526
	Classe B	AA+/AA	116	-	116
Élimination des opérations intra-groupe <sup>(2)</sup>			(4 958)	(4 869)	-
<b>TOTAL</b>			<b>2 976</b>	<b>2 908</b>	<b>2 301</b>

(1) Notation obtenue au *closing* ou en date de dernière restructuration de la transaction.

(2) CREDIPAR souscrit les titres subordonnés des opérations de titrisation et peut souscrire également des titres senior, en vue d'utiliser ceux-ci comme collatéral auprès de la Banque centrale européenne.



## Note 16 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>348</b>	<b>240</b>
Entreprises liées	327	187
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	327	187
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Hors groupe	21	53
<b>Dettes financières</b>	<b>11</b>	<b>4</b>
Hors groupe	11	4
<b>État et autres organismes sociaux</b>	<b>66</b>	<b>92</b>
<b>Charges à payer</b>	<b>230</b>	<b>309</b>
Entreprises liées	31	22
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	22	14
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	9	8
Hors groupe	199	287
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>215</b>	<b>177</b>
Entreprises liées	23	20
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	23	20
Hors groupe	188	157
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>19</b>	<b>25</b>
<i>dont appels de marge reçus sur swaps*</i>	-	1
Entreprises liées	17	26
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	17	19
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	7
Hors groupe	2	(1)
<b>Autres comptes de régularisation</b>	<b>75</b>	<b>188</b>
Hors groupe	75	188
<b>TOTAL</b>	<b>964</b>	<b>1 035</b>

\* La juste valeur positive des *swaps* est compensée par les appels de marge reçus sur *swaps* pour 14,7 millions d'euros au 30 juin 2025, contre 23 millions d'euros au 31 décembre 2024 (cf. Notes 4.2 et 5.2).

## Note 17 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Dettes subordonnées*</b>	<b>350</b>	<b>350</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	175	175
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	175	175
<b>Dettes rattachées</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	1	1
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	(0)	(0)
<b>TOTAL</b>	<b>351</b>	<b>351</b>

\* Les emprunts subordonnés sont souscrits à parts égales par Santander Consumer Finance et par Stellantis Financial Services Europe. Leur montant total est de 350 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ils ont été mis en place fin février 2023 pour un montant de 210 millions d'euros, puis en décembre 2023 pour un montant de 90 millions d'euros, et enfin en décembre 2024 pour un montant de 50 millions d'euros.

## Variation des dettes subordonnées

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie		Variation résultat	30/06/2025
		Encaissements	Décaissements		
Dettes subordonnées	350	0	-	-	350
Dettes rattachées	1	-	0	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>351</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>351</b>

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie		Variation résultat	31/12/2024
		Encaissements	Décaissements		
Dettes subordonnées	300	50	-	-	350
Dettes rattachées	1	-	(23)	23	1
<b>TOTAL</b>	<b>301</b>	<b>50</b>	<b>(23)</b>	<b>23</b>	<b>351</b>

## Note 18 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur	Hiérarchie de la juste valeur		
	30/06/2025	30/06/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actif</b>					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat <sup>(1)</sup>	8	8	-	8	-
Instruments dérivés de couverture <sup>(1)</sup>	3	3	-	3	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres <sup>(2)</sup>	-	-	-	0	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti <sup>(3)</sup>	799	799	-	0	799
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti <sup>(4)</sup>	19 516	19 422	-	0	19 422
<b>Passif</b>					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat <sup>(1)</sup>	17	17	-	17	-
Instruments dérivés de couverture <sup>(1)</sup>	3	3	-	3	-
Dettes envers les établissements de crédit <sup>(5)</sup>	3 441	3 458	-	-	3 458
Dettes représentées par un titre <sup>(5)</sup>	6 767	6 799	3 458	3 341	-
Dettes envers la clientèle <sup>(3)</sup>	7 645	7 645	-	-	7 645
Dettes subordonnées <sup>(5)</sup>	351	364	-	364	-

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

(1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque centrale européenne. Leur juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2).

(2) Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués sur la base de cotations de marché disponibles (niveau 1).

(3) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti. Leur juste valeur est déterminée en appliquant une valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(4) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. Ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur) lorsque nécessaire afin d'encadrer les positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité définies par le groupe Banque Stellantis France. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque Stellantis France sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les trois cas suivants :

- > pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations sur le marché lorsqu'elles sont disponibles (niveau 1) et en appliquant une valorisation basée sur les informations recueillies auprès de nos partenaires financiers, dans ce cas, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2) ;
- > pour la dette envers les établissements de crédit, en appliquant une évaluation basée sur les informations collectées auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation utilisant des données de marché observables (niveau 2) lorsqu'elles sont disponibles, et en appliquant une valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3) ;
- > pour la dette subordonnée, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

## Note 19 Autres engagements

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements reçus d'établissements de crédit	1	1
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle <sup>(1)</sup>	1 035	1 114
<b>Engagements de garantie</b>		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit <sup>(2)</sup>	1 144	1 171
Garanties reçues sur encours clientèle	1 014	1 041
Garanties reçues sur titres détenus	-	-
Autres garanties reçues d'établissements de crédit	130	130
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	1	-
Garanties données en faveur de la clientèle	0	1
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	0	-
<b>Autres engagements reçus</b>		
Titres reçus en garantie	-	-
Autres <sup>(3)</sup>	168	71
<b>Autres engagements donnés</b>		
Actifs donnés en garantie pour compte propre, restants mobilisables <sup>(4)</sup>	1 867	1 920
<i>dont à la Banque centrale européenne</i>	1 867	1 920

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau de distribution des marques de STELLANTIS (aux concessionnaires automobiles), révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Les garanties reçues en France correspondent pour l'essentiel aux garanties suivantes :

- > les garanties CHUBB s'élèvent à 301 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 301 millions d'euros au 31 décembre 2024 ;
- > les garanties COFACE s'élèvent à 115 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 123 millions d'euros au 31 décembre 2024 ;
- > les garanties CARTAN TRADE s'élèvent à 283 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 302 millions d'euros au 31 décembre 2024 ;
- > les garanties ALLIANZ s'élèvent à 105 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 115 millions d'euros au 31 décembre 2024 ;
- > les garanties LIBERTY s'élèvent à 43 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 48 millions d'euros au 31 décembre 2024 ;
- > les garanties ATRADIUS s'élèvent à 11 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2024 ;
- > les garanties AXA s'élèvent à 112 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 122 millions d'euros au 31 décembre 2024 ;
- > les garanties MERCURY s'élèvent à 38 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 16 millions d'euros au 31 décembre 2024.

En Belgique, les garanties s'élèvent à 6 millions d'euros au 30 juin 2025.

(3) Garanties financières reçues au titre des opérations SRT et engagement de financement après amortissement provisoire des Class A de Auto ABS French leases Master 2016.

(4) Il s'agit du montant de collatéral mobilisable auprès de la BCE. CREDIPAR a remis 1 867 millions d'euros de titres ABS que la Banque de France a valorisés pour un total de 1 720 millions d'euros de financement disponible autorisé.

Le groupe Banque Stellantis France ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

## Note 20 Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)

	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2024
<b>Sur les actifs financiers au coût amorti</b>	<b>551</b>	<b>583</b>	<b>1 146</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>522</b>	<b>525</b>	<b>1 049</b>
<b>Ventes à crédit</b>	<b>72</b>	<b>69</b>	<b>140</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>
<i>dont encours titrisés</i>	<i>47</i>	<i>48</i>	<i>102</i>
<b>Location avec option d'achat</b>	<b>348</b>	<b>263</b>	<b>571</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	<i>60</i>	<i>33</i>	<i>75</i>
<i>dont encours titrisés</i>	<i>142</i>	<i>132</i>	<i>266</i>
<b>Location longue durée</b>	<b>121</b>	<b>138</b>	<b>274</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	<i>(1)</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>
<i>dont encours titrisés</i>	<i>12</i>	<i>24</i>	<i>41</i>
<b>Créances commerciales</b>	<b>99</b>	<b>141</b>	<b>262</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	<i>73</i>	<i>85</i>	<i>161</i>
<b>Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>34</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>0</i>
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
<b>Rémunérations des apporteurs</b>	<b>(122)</b>	<b>(122)</b>	<b>(246)</b>
Ventes à crédit	(21)	(24)	(27)
Location avec option d'achat/location longue durée	(101)	(98)	(219)
Autres financements	0	-	0
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	<i>(13)</i>	<i>(21)</i>	<i>(26)</i>
<b>Autres coûts d'acquisition</b>	<b>(12)</b>	<b>15</b>	<b>8</b>
<b>Opérations avec les établissements de crédit*</b>	<b>29</b>	<b>58</b>	<b>97</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Intérêts courus et échus sur instruments de couverture</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>46</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>560</b>	<b>613</b>	<b>1 193</b>

\* Correspondant à la rémunération des comptes courants, dont le compte Banque de France où est déposé quotidiennement le HQLA.



## Note 21 Intérêts et charges assimilées

### 21.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2024
<b>Sur les passifs financiers au coût amorti</b>		<b>(292)</b>	<b>(362)</b>	<b>(704)</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		<b>(92)</b>	<b>(79)</b>	<b>(184)</b>
Ventes à crédit		-	-	-
Location avec option d'achat		-	-	-
Location longue durée		-	-	-
Créances commerciales		(4)	-	(11)
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)		-	-	-
Comptes ordinaires		(0)	1	-
Comptes d'épargne	21.2	(84)	(76)	(163)
Engagements de financement reçus		(4)	(4)	(10)
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	<b>21.3</b>	<b>(77)</b>	<b>(123)</b>	<b>(215)</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>21.4</b>	<b>(122)</b>	<b>(160)</b>	<b>(305)</b>
<b>Intérêts courus et échus sur instruments de couverture</b>	<b>21.5</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>(6)</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>		<b>(12)</b>	<b>(9)</b>	<b>(19)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>(306)</b>	<b>(374)</b>	<b>(729)</b>

### 21.2 Intérêts sur comptes d'épargne

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2024
Intérêts sur comptes d'épargne	(84)	(76)	(163)
Sur livret	(73)	(67)	(141)
Compte à terme	(11)	(9)	(21)
<b>TOTAL</b>	<b>(84)</b>	<b>(76)</b>	<b>(163)</b>

### 21.3 Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2024
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(67)	(96)	(180)
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(54)	(68)	(99)
Charges d'intérêts d'actifs	-	(25)	(30)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(10)	(2)	(4)
<b>TOTAL</b>	<b>(77)</b>	<b>(123)</b>	<b>(215)</b>

### 21.4 Intérêts sur dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2024
Charges sur dettes représentées par un titre	(108)	(143)	(273)
dont titrisation : obligations placées	(44)	(69)	(133)
Charges sur dettes subordonnées	(9)	(10)	(19)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(5)	(7)	(12)
<b>TOTAL</b>	<b>(122)</b>	<b>(160)</b>	<b>(305)</b>

### 21.5 Intérêts sur instruments financiers de couverture

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2024
Swaps de couverture (fair value hedge)	(2)	(3)	(6)
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	0	(3)	(6)
<b>TOTAL</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>(6)</b>

## Note 22 Commissions

(en millions d'euros)

	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2024
<b>Produits</b>	<b>87</b>	<b>88</b>	<b>183</b>
Commissions accessoires aux contrats de financement	11	11	22
Commissions sur prestations des activités de service	76	77	161
Autres	0	-	-
<b>Charges</b>	<b>(10)</b>	<b>(5)</b>	<b>(9)</b>
Commissions sur prestations des activités de service	(10)	(5)	(9)
Autres	(0)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>83</b>	<b>174</b>

## Note 23 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

### 23.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)

	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2024
Dividendes et produits nets sur titres de participation		-	-	-
Intérêts assimilés sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Gains/pertes sur opérations des portefeuilles de placement		-	-	(0)
Gains/pertes sur les instruments dérivés classés en opération de transaction*		-	-	(0)
<b>Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>23.2</b>	<b>(14)</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des encours clientèle		(6)	(8)	(33)
Couvertures de juste valeur : variation des encours clientèle couverts		(8)	15	(34)
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des emprunts		1	(5)	6
Couvertures de juste valeur : variation des emprunts couverts		(1)	5	(6)
<b>TOTAL</b>		<b>(14)</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

\* Les *swaps* classés en *trading* concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces *swaps* sont compensées par les variations de juste valeur de *swaps* en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du *swap* mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le *swap* mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 4.1 et 11.1).

### 23.2 Résultat de la comptabilité de couverture

#### Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphes « Risque de crédit » et « Risques de change et de taux d'intérêt » du rapport de gestion annuel).

#### Risque de taux

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité définies dans le cadre de l'appétit au risque. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le nominal des *swaps* de couverture de taux des encours clientèle s'élève à un montant de 1 313 millions d'euros au 30 juin 2025.

#### Risque de change

Le groupe Banque Stellantis France n'a pas d'opérations en devises. Le risque de change est inexistant.

#### Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. Suite à la réglementation EMIR, de nouveaux contrats-cadres CDEA (*Cleared Derivatives Execution Agreement*) ont été mis en place. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 29.

Dans le cadre de sa politique de placement, le groupe Banque Stellantis France limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de comptes interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement investis dans des placements de type HQLA.

## Analyse de l'efficacité de la couverture en taux en juste valeur (Fair Value Hedge)

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	Variation de valeur au bilan	Inefficacité en résultat <sup>(1)</sup>	Amortissement du SLI en résultat <sup>(1)</sup>
<b>Écart de réévaluation des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)</b>					
Ventes à crédit	5,6	7,3			
Location avec option d'achat	6	9,5			
Location longue durée	9,5	12,2			
<b>Total valorisation nette</b>	<b>21</b>	<b>29,1</b>	<b>(8,1)</b>		
<b>Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle</b>					
À l'actif	2,7	8,4			
Au passif (cf. Note 12)	(8,0)	(7,9)			
<b>Total valorisation nette</b>	<b>(5,3)</b>	<b>0,5</b>	<b>(5,9)</b>		
<b>INEFFICACITÉ EN STOCK</b>	<b>15,7</b>	<b>29,6</b>	<b>(14,0)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(13,6)</b>
<b>Écart de réévaluation des emprunts couverts</b>					
Valorisation nette		-			
<b>Total valorisation nette</b>		<b>-</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture des emprunts</b>					
À l'actif		-			
Au passif (cf. Note 12)		-			
<b>Total valorisation nette</b>		<b>-</b>			
<b>INEFFICACITÉ EN STOCK</b>		<b>-</b>			
<b>Écart de réévaluation des obligations couvertes</b>					
Valorisation nette	(7,1)	(6,3)			
<b>Total valorisation nette</b>	<b>(7,1)</b>	<b>(6,3)</b>	<b>(0,8)</b>		
<b>Instruments dérivés de couverture des obligations <sup>(2)</sup></b>					
À l'actif	-	4,0			
Au passif (cf. Note 12)		-			
<b>Total valorisation nette</b>	<b>-</b>	<b>4,0</b>	<b>(4,0)</b>	<b>(4,8)</b>	
<b>INEFFICACITÉ EN STOCK</b>	<b>(7,1)</b>	<b>(2,4)</b>		<b>(4,8)</b>	

(1) Banque Stellantis France a procédé à un changement d'estimation des modalités d'amortissement de l'écart de réévaluation global (SLI) généré par le portefeuille de macro-couverture du risque de taux. Ce changement, intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2025, a été réalisé dans la perspective d'améliorer l'information financière du Groupe, notamment en réduisant la volatilité au compte de résultat induite par les anciennes modalités d'amortissement :

- > impacts du changement d'estimation : à la date du changement d'estimation, cette révision fait apparaître un écart de 29 millions d'euros entre les deux modalités d'amortissement, écart qui sera amorti de manière linéaire sur la maturité moyenne résiduelle recalculée du portefeuille à cette même date. L'impact en résultat s'élève à -14 millions d'euros au titre du premier semestre 2025.
- > impacts sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025 de l'amortissement du SLI selon les nouvelles modalités d'amortissement : l'application de la nouvelle estimation d'amortissement du SLI au portefeuille courant engendre un impact de -490 milliers d'euros sur le premier semestre 2025.

(2) Le groupe Banque Stellantis France a débouché en juin 2025 un swap de taux d'intérêt de 500 millions d'euros mis en place en janvier 2024 couvrant la juste valeur de l'EMTN émis à taux fixe le même mois, comptabilisé en micro-couverture de juste valeur.

## Note 24 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2025			1 <sup>er</sup> semestre 2024			2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession des véhicules d'occasion	15	-	15	15	-	15	22	-	22
Quote-part sur opérations faites en commun		(7)	(7)	-	(5)	(5)	-	(12)	(12)
Autres produits/charges d'exploitation bancaire	1	(3)	(2)	(1)	(0)	(1)	3	(0)	2
Autres produits/charges d'exploitation	42	(30)	12	35	(18)	17	83	(47)	36
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>(40)</b>	<b>18</b>	<b>49</b>	<b>(23)</b>	<b>26</b>	<b>107</b>	<b>(59)</b>	<b>48</b>

## Note 25 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2024
<b>Frais de personnel</b>	<b>(47)</b>	<b>(46)</b>	<b>(92)</b>
Rémunérations	(30)	(29)	(59)
Charges sociales	(13)	(13)	(25)
Intéressement et participation	(4)	(4)	(8)
<b>Autres charges générales d'exploitation</b>	<b>(65)</b>	<b>(63)</b>	<b>(123)</b>
<i>dont entreprises liées avec STELLANTIS</i>	(28)	(27)	(55)
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	(1)	(1)	(2)
<b>TOTAL</b>	<b>(113)</b>	<b>(109)</b>	<b>(215)</b>

## Note 26 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

### 26.1 Évolution de l'encours

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2024	Production nette	Coût du risque				Total coût du risque au 1 <sup>er</sup> semestre 2025	Bilan au 30/06/2025
			Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties		
<b>Retail</b>								
Créances en stage 1	12 367	75	-	-	-	-	-	12 442
Créances en stage 2	409	163	-	-	-	-	-	572
Dépôts de garantie	(1)	0	-	-	-	-	-	(1)
Créances en stage 3	221	44	-	-	(27)	-	(27)	238
<b>Encours brut</b>	<b>12 996</b>	<b>282</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(27)</b>	<b>-</b>	<b>(27)</b>	<b>13 251</b>
Dépréciations créances en stage 1	(27)	0	(2)	3	-	-	1	(26)
Dépréciations créances en stage 2	(26)	0	(4)	3	-	-	(1)	(27)
Dépréciations créances en stage 3	(136)	(0)	(21)	5	-	-	(16)	(152)
<b>Dépréciations</b>	<b>(189)</b>	<b>(0)</b>	<b>(27)</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(16)</b>	<b>(205)</b>
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>71</b>	<b>(38)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33</b>
<b>Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 7.2)</b>	<b>12 878</b>	<b>244</b>	<b>(27)</b>	<b>11</b>	<b>(27)</b>	<b>-</b>	<b>(43)</b>	<b>13 079</b>
Dépréciations sur engagements			(1)	0	-	-	(1)	
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	6	6	
Dépréciations autres opérations clientèle			(0)	0	-	-	(0)	
<b>Coût du risque Retail</b>			<b>(28)</b>	<b>11</b>	<b>(27)</b>	<b>6</b>	<b>(38)</b>	

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2024	Production nette	Coût du risque				Récupérations sur créances amorties	Total coût du risque au 1 <sup>er</sup> semestre 2025	Bilan au 30/06/2025
			Dotations	Reprises	Passages en pertes				
<b>Corporate réseaux</b>									
Créances en stage 1	4 427	154	-	-	-	-		4 581	
Créances en stage 2	946	(312)	-	-	-	-		634	
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-		-	
Créances en stage 3*	6	4	-	-	(0)	-	(0)	10	
<b>Encours brut</b>	<b>5 379</b>	<b>(154)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>5 225</b>	
Dépréciations créances en stage 1	(1)	0	(3)	2	-	-	(1)	(2)	
Dépréciations créances en stage 2	(17)	(0)	(3)	4	-	-	1	(16)	
Dépréciations créances en stage 3	(5)	0	(4)	3	-	-	(1)	(6)	
<b>Dépréciations</b>	<b>(24)</b>	<b>0</b>	<b>(10)</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>(25)</b>	
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>8</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	
<b>Encours net (B – cf. renvoi A de la Note 7.2)</b>	<b>5 363</b>	<b>(156)</b>	<b>(10)</b>	<b>9</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>5 206</b>	
Dépréciations sur engagements			(0)	0	-	-	(0)		
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	0	-		
Dépréciations autres opérations clientèle			(0)	0	-	-	0		
<b>Coût du risque Corporate réseaux</b>			<b>(10)</b>	<b>9</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>		
<b>Corporate et assimilés</b>									
Créances en stage 1	1 259	(424)	-	-	-	-	-	835	
Créances en stage 2	135	201	-	-	-	-	-	336	
Dépôts de garantie	0	-	-	-	-	-	-	-	
Créances en stage 3	29	5	-	-	(1)	-	(1)	33	
<b>Encours brut</b>	<b>1 423</b>	<b>(218)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>1 204</b>	
Dépréciations créances en stage 1	(4)	(0)	(0)	1	-	-	1	(3)	
Dépréciations créances en stage 2	(3)	0	(3)	2	-	-	(1)	(4)	
Dépréciations créances en stage 3	(10)	0	(1)	1	-	-	(0)	(10)	
<b>Dépréciations</b>	<b>(16)</b>	<b>0</b>	<b>(4)</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>(16)</b>	
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>32</b>	<b>(10)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22</b>	
<b>Encours net (C – cf. renvoi C de la Note 7.2)</b>	<b>1 439</b>	<b>(228)</b>	<b>(4)</b>	<b>4</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>1 210</b>	
Dépréciations sur engagements			(0)	0	-	-	(0)		
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	0	0		
Dépréciations autres opérations clientèle			(0)	0	-	-	(0)		
<b>Coût du risque Corporate et assimilés</b>			<b>(4)</b>	<b>4</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>(1)</b>		
<b>ENCOURS TOTAL</b>									
Créances en stage 1	18 053	(195)	-	-	-	-	-	17 858	
Créances en stage 2	1 490	52	-	-	-	-	-	1 542	
Dépôts de garantie	(1)	0	-	-	-	-	-	(1)	
Créances en stage 3	256	53	-	-	(28)	-	(28)	281	
<b>Encours brut</b>	<b>19 798</b>	<b>(90)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(28)</b>	<b>-</b>	<b>(28)</b>	<b>19 680</b>	
Dépréciations créances en stage 1	(32)	0	(5)	6	-	-	1	(31)	
Dépréciations créances en stage 2	(46)	0	(10)	9	-	-	(1)	(47)	
Dépréciations créances en stage 3	(151)	0	(26)	9	-	-	(17)	(168)	
<b>Dépréciations</b>	<b>(229)</b>	<b>0</b>	<b>(41)</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(17)</b>	<b>(246)</b>	
<b>Éléments intégrés au coût amorti</b>	<b>111</b>	<b>(50)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>61</b>	
<b>Encours net (A+B+C)</b>	<b>19 680</b>	<b>(140)</b>	<b>(41)</b>	<b>24</b>	<b>(28)</b>	<b>-</b>	<b>(45)</b>	<b>19 495</b>	
Dépréciations sur engagements			(1)	0	-	-	(1)		
Récupérations sur créances amorties			-	-	-	6	6		
Dépréciations autres opérations clientèle			(0)	0	-	-	0		
<b>TOTAL COÛT DU RISQUE</b>			<b>(42)</b>	<b>24</b>	<b>(28)</b>	<b>6</b>	<b>(40)</b>		

\* Le groupe Banque Stellantis France peut, dans certains cas, financer des véhicules acquis par des concessionnaires automobiles déclarés en « stage 3 » afin que ces derniers ne soient pas contraints de cesser leur activité. Au sens d'IFRS 9, ces créances sont considérées comme des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (*Purchased or Originated Credit Impaired – POCI*) pour 8 millions d'euros à fin juin 2025 (7 millions d'euros à fin décembre 2024). Il est à noter que lors de l'attribution d'une ligne de financement à l'origine, les concessionnaires concernés n'étaient pas en défaut. Par ailleurs, les financements de ces contrats se font dans une limite propre à chaque concessionnaire en fonction de leur niveau de risque et sous une surveillance très étroite par la Direction des Risques. L'exposition au risque n'augmente pas sur les concessionnaires concernés car un nouveau financement ne peut être attribué que dans la limite de la ligne disponible (et donc après le remboursement d'un autre financement).

## 26.2 Évolution du coût du risque

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2024
<b>Créances en stage 1</b>						
Dotations pour dépréciations	(2)	(3)	(0)	(6)	(7)	(70)
Reprises de dépréciations	2	3	1	6	6	69
<b>Créances en stage 2</b>						
Dotations pour dépréciations	(4)	(3)	(3)	(9)	(10)	(239)
Reprises de dépréciations	3	4	2	8	14	242
<b>Créances en stage 3</b>						
Dotations pour dépréciations	(21)	(4)	(1)	(27)	(16)	(180)
Reprises de dépréciations	5	3	1	9	7	155
<b>Dépréciations sur engagements</b>						
Dotations pour dépréciations	(0)	(1)	(0)	(1)	(0)	(14)
Reprises de dépréciations	0	1	0	1	1	15
<b>Autres opérations clientèle en stage 3</b>						
Dotations pour dépréciations	(0)	(0)	0	(0)	(2)	(18)
Reprises de dépréciations	0	0	0	1	0	12
<b>Pertes sur créances irrécupérables</b>	<b>(27)</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>(28)</b>	<b>(24)</b>	<b>(43)</b>
<b>Récupérations sur créances amorties</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>(38)</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>	<b>(40)</b>	<b>(27)</b>	<b>(66)</b>

La politique de gestion du risque de crédit est décrite au paragraphe « Risque de crédit » du rapport de gestion annuel.

## Note 27 Impôt sur les bénéfices

### 27.1 Évolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2024	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Bilan au 30/06/2025
<b>Impôts courants</b>					
Actif	8				18
Passif	(7)				(5)
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>(19)</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>13</b>
<b>Impôts différés</b>					
Actif	4				35
Passif	(730)				(802)
<b>TOTAL</b>	<b>(726)</b>	<b>(41)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(767)</b>

### 27.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

Les différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats déterminés selon les normes IFRS pour la consolidation des comptes donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe de la Note 2.A du rapport annuel 2024 qui traite de l'imposition différée.

Le taux normal d'imposition auquel est soumis le groupe Banque Stellantis France (le groupe fiscal imposé en France est constitué de Banque Stellantis France, CREDIPAR et CLV), au titre de l'année 2025 est de 25%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition en France égal à 3,3% de l'impôt de base, portant ainsi le taux global d'imposition sur le bénéfice des sociétés à 25,8%.

Bien que le taux légal d'impôt sur les sociétés reste fixé à 25,8 %, la charge fiscale a été majorée de 12,2 millions d'euros en raison de la contribution exceptionnelle introduite dans le cadre du budget France 2025, portant la charge totale d'impôt à 60 millions d'euros sur le semestre.

Sur le premier semestre 2025, les impôts sont évalués suivant les taux prévus par la loi de finances 2025, publiée le 15 février 2025.

L'accord « Pilier 2 » de l'OCDE vise à garantir que les sociétés multinationales paient, dans chaque juridiction où elles opèrent, un taux d'imposition effectif minimum de 15% et de nombreux pays ont lancé des procédures législatives nationales pour promulguer ces règles instituant un impôt mondial minimum. En décembre 2023, la France a adopté la législation « Pilier 2 » qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La France étant la juridiction de la société mère du groupe constitué autour de Banque Stellantis France, les règles

« Pilier 2 » instituées dans le droit français lui sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Compte tenu du niveau d'imposition auquel est soumise chacune des entités constitutives du groupe Banque Stellantis France, le groupe ne s'attend pas à être redevable d'un impôt complémentaire à raison de la législation « Pilier 2 ».

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2024
<b>Impôts courants</b>			
Impôt sur les bénéfices	(19)	(35)	(71)
<b>Impôts différés</b>			
Impôts différés de l'exercice	(41)	(22)	(33)
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur			
<b>TOTAL</b>	<b>(60)</b>	<b>(57)</b>	<b>(104)</b>

### 27.3 Preuve d'impôt du groupe Banque Stellantis France

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2025	1 <sup>er</sup> semestre 2024	2024
Résultat avant impôt	177	214	395
Différences permanentes	6	4	7
<b>Total imposable</b>	<b>183</b>	<b>218</b>	<b>402</b>
Charge d'impôt théorique	(47)	(57)	(104)
<i>Taux théorique</i>	<i>25,83%</i>	<i>25,83%</i>	<i>25,83%</i>
Évaluation des impôts différés hors contribution exceptionnelle de 15% <i>dont impact de la réévaluation du stock d'IDP</i>	-	-	-
Contributions sur revenus distribués	-	-	-
Reclassement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en impôt courant (IAS12)	(1)	-	-
Autres *	(12)	-	(0)
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(60)</b>	<b>(57)</b>	<b>(104)</b>
<i>Taux effectif d'impôt groupe</i>	<i>33,7%</i>	<i>26,1%</i>	<i>25,9%</i>

\* dont 12,2M€ de surtaxe complémentaire sur l'impôt des sociétés au titre du budget France 2025

### 27.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

(en millions d'euros)	31/12/2024	Nouveaux déficits générés	Utilisation de déficits	Dotations/ reprise pour dépréciations	Impôts différés décomptabilisés	Écart de conversion et autres	30/06/2025
Impôts différés actifs sur déficits reportables	-	29	-			0	29
Dépréciations	-						
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>29</b>	<b>-</b>			<b>0</b>	<b>29</b>

## Note 28 Information sectorielle

### 28.1 Éléments de bilan

#### Pour 2025

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 30/06/2025
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
<b>Actif</b>						
Prêts et créances sur la clientèle	5 206	13 079	1 210	-	-	19 495
Caisse, banques centrales	333	835	164	-	-	1 332
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	8	-	-	8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	27	707	65	-	-	799
Autres postes de l'actif				882	-	882
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>						<b>22 516</b>
<b>Passif</b>						
Dettes de refinancement*	4 415	12 249	1 112	-	-	17 776
Dettes envers la clientèle*	10	59	9	-	-	78
Autres postes du passif				2 153	4	2 157
Capitaux propres				2 505	-	2 505
<b>TOTAL DU PASSIF</b>						<b>22 516</b>

\* Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement ».

#### Pour 2024

(en millions d'euros)	Activités de financement					Total au 31/12/2024
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
<b>Actif</b>						
Prêts et créances sur la clientèle	5 363	12 878	1 439	-	-	19 680
Caisse, banques centrales	333	798	167	-	-	1 298
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	7	-	-	7
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26	128	706	-	-	860
Autres postes de l'actif				788	-	788
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>						<b>22 633</b>
<b>Passif</b>						
Dettes de refinancement*	4 800	11 763	1 291	-	-	17 854
Dettes envers la clientèle*	9	63	7	-	-	79
Autres postes du passif				2 162	4	2 166
Capitaux propres				2 534	-	2 534
<b>TOTAL DU PASSIF</b>						<b>22 633</b>

\* Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement ».

## 28.2 Éléments de résultat

### 1<sup>er</sup> semestre 2025

(en millions d'euros)	Activités de financement					1 <sup>er</sup> semestre 2025
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
Intérêts et produits assimilés	122	374	26	38		560
Intérêts et charges assimilées	(78)	(199)	(22)	(6)		(306)
Commissions (produits)	2	6	3	0	76	87
Commissions (charges)	-	-	-	(0)	(10)	(10)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	(14)		(14)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-		-
Produits des autres activités	6	17	22	1	12	58
Charges des autres activités	(0)	(0)	(24)	(9)	(7)	(40)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>52</b>	<b>198</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>71</b>	<b>335</b>
Coût du risque de crédit	(1)	(38)	(1)			(40)
<b>Résultat après coût du risque</b>	<b>51</b>	<b>160</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>71</b>	<b>295</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées				(117)		(117)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>51</b>	<b>160</b>	<b>4</b>	<b>(108)</b>	<b>71</b>	<b>178</b>

### 1<sup>er</sup> semestre 2024

(en millions d'euros)	Activités de financement					1 <sup>er</sup> semestre 2024
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	Assurances et services	
		Retail	Corporate et assimilés			
Intérêts et produits assimilés	168	321	31	93		613
Intérêts et charges assimilées	(107)	(184)	(24)	(59)		(374)
Commissions (produits)	2	6	3	-	77	88
Commissions (charges)	-	-	-	-	(5)	(5)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	6		6
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-		-
Produits des autres activités	-	16	(1)	23	12	49
Charges des autres activités	-	-	-	(16)	(7)	(23)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>63</b>	<b>159</b>	<b>9</b>	<b>46</b>	<b>77</b>	<b>354</b>
Coût du risque de crédit	3	(29)	(1)			(27)
<b>Résultat après coût du risque</b>	<b>66</b>	<b>130</b>	<b>8</b>	<b>46</b>	<b>77</b>	<b>327</b>
Charges générales d'exploitation et assimilées				(111)		(111)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>66</b>	<b>130</b>	<b>8</b>	<b>(65)</b>	<b>77</b>	<b>216</b>

## Note 29 Événements postérieurs à la clôture

Depuis le 30 juin 2025 et jusqu'au 17 septembre 2025, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement n'est intervenu susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

## 2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2025



Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés du groupe Banque Stellantis France, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 22 septembre 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Gaël Colabella

Forvis Mazars S.A.  
Alexandra Kritchmar Maguette Diop

# Déclaration de la personne responsable du rapport semestriel 2025

## Responsable du rapport semestriel

**Jean-Paul DUPARC**

Directeur Général de Banque Stellantis France

## Attestation du responsable du rapport semestriel

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes semestriels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Banque Stellantis France et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité du présent document présente également un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes.

Fait à Poissy, le 22 septembre 2025

**Jean-Paul DUPARC**

Directeur Général de Banque Stellantis France





BANQUE STELLANTIS FRANCE

Société anonyme au capital de 144 842 528 euros  
Siège social : 43, rue Jean-Pierre Timbaud - 78300 POISSY  
R.C.S. Versailles 652 034 638 - Siret 652 034 638 00054  
Code APE/NAF : 6419Z  
Code interbancaire : 14749  
LEI : 969500JK10192K13E882  
[www.banque-stellantis-france.com](http://www.banque-stellantis-france.com)  
tél. : + 33 (0) 1 46 39 66 33